Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1 800 567-6866
ou (819) 997-3117

...TS SALARIAUX

...2001
Volume 12, numéro 7

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

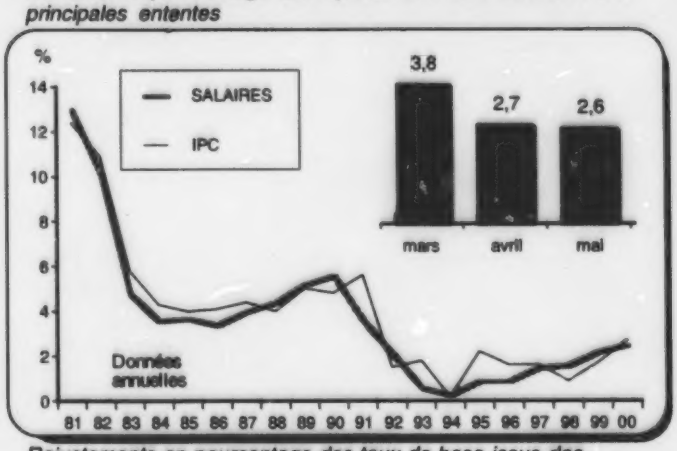

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

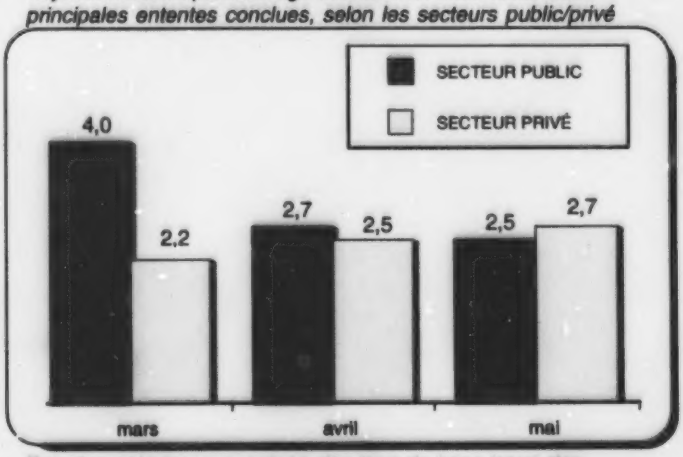

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

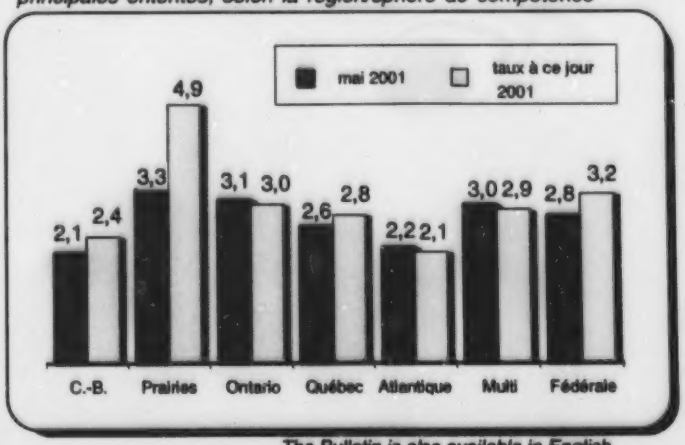

The Bulletin is also available in English.

Les données du mois de mai 2001

Les principales conventions collectives réglées au cours du mois de **mai 2001** ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux du salaire de base de **2,6 %** par année pour la durée de la convention. Il s'agit d'une très légère baisse par rapport à la moyenne de 2,7 % établie au mois d'avril, et d'une légère hausse comparativement à la moyenne de 2,5 % enregistrée au cours de l'année 2000.

Les données de mai 2001 sont basées sur l'examen de 35 conventions visant 105 740 employés. Lors des négociations précédentes (la durée des conventions était de 34 mois en moyenne), le rajustement s'établissait au taux de 1,1 % en moyenne, comparativement à celui de 2,6 % des conventions en cours dont la durée moyenne était de 33 mois.

Pour la période de janvier à mai 2001, le rajustement du taux du salaire de base s'élève à 3,1 % en moyenne.

Le règlement salarial du Health Employer's Association of B.C. (au taux de 2,1 %) a une influence modérée sur le résultat global. Cette convention touche 46 000 employés non-médicaux (ce qui représente 44 % de l'ensemble des employés visés par les principales conventions ratifiées en mai).

Dans le **secteur public,** 79 810 employés obtiennent un rajustement de **2,5 %** dans le cadre de 19 conventions. Il s'agit d'une légère baisse par rapport au taux moyen de 2,7 % atteint au cours du mois précédent, mais d'un taux identique à la moyenne enregistrée pour l'année 2000.

Dans le **secteur privé**, 25 930 employés reçoivent une augmentation salariale de **2,7 %** en moyenne à l'issue de 16 conventions. Il s'agit d'une hausse par rapport au taux de 2,5 % obtenu le mois dernier et celui de 2,3 % affiché l'année précédente.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici, par ordre d'importance,les augmentations salariales établies : les provinces des Prairies enregistrent une augmentation de 3,3 % (2 conventions); Ontario, 3,1 % (20 conventions);

Canada

1 convention multiprovince s'élevant à 3,0 % ; la sphère de compétence fédérale enregistre 2,8 % (2 conventions); le Québec, 2,6 % (3 conventions); les provinces de l'Atlantique, 2,2 % (3 conventions) et la Colombie-Britannique enregistre 2,1 % (4

Si l'on examine les secteurs d'activité, la plus importante augmentation salariale est survenue dans les **services publics** où 740 employés obtiennent un rajustement de **3,0 %** dans le cadre d'une seule convention. Les secteurs de l'**éducation**, de la **santé** et des **services sociaux** comptent la plus forte concentration d'employés. Dans ces secteurs, 11 conventions touchant 68 330 employés (soit 65 % de l'ensemble des employés visés) donnent lieu à des augmentations salariales de **2,5 %** en moyenne. Dans le secteur de la **construction**, 19 650 employés reçoivent une augmentation de **2,8 %** en moyenne dans le cadre de 11 conventions. Dans l'**administration publique**, 6 890 employés obtiennent **2,3 %** d'augmentation en moyenne à l'issue de 5 conventions. Dans le secteur du **transport**, 6 000 employés bénéficient d'une augmentation de **2,8 %** en moyenne dans le cadre de 2 conventions. Dans le secteur de la **fabrication**, 2 370 employés obtiennent une augmentation de **2,3%** en moyenne dans le cadre de 3 conventions. Dans le secteur du **commerce**, les augmentations salariales s'élèvent à **2,0 %** en moyenne pour 1 760 employés dans le cadre de 2 conventions. Aucune convention collective n'a été signée dans les secteurs **primaire**, celui de l'**information et de la culture**, des **finances** et des **services de gestion**, ni dans le secteur des **loisirs et de hôtellerie**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

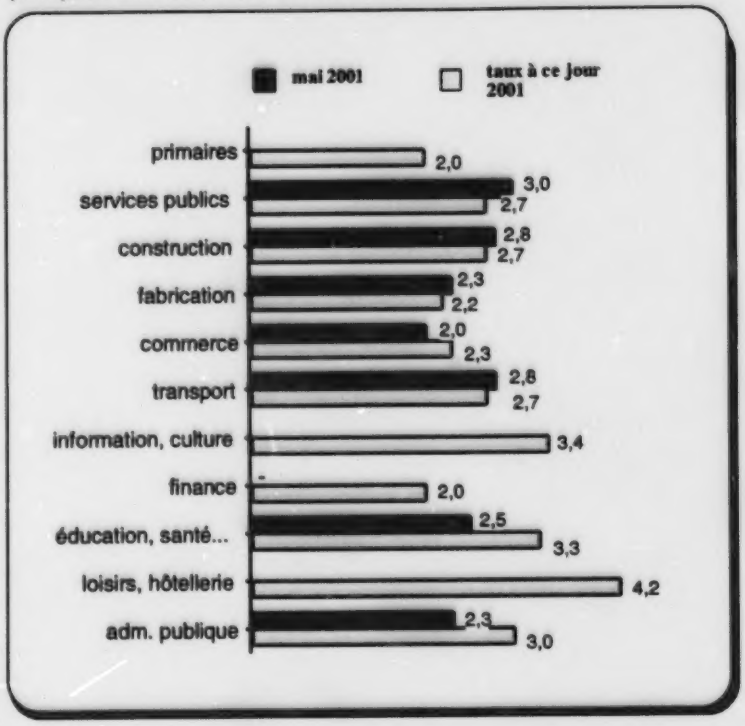

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

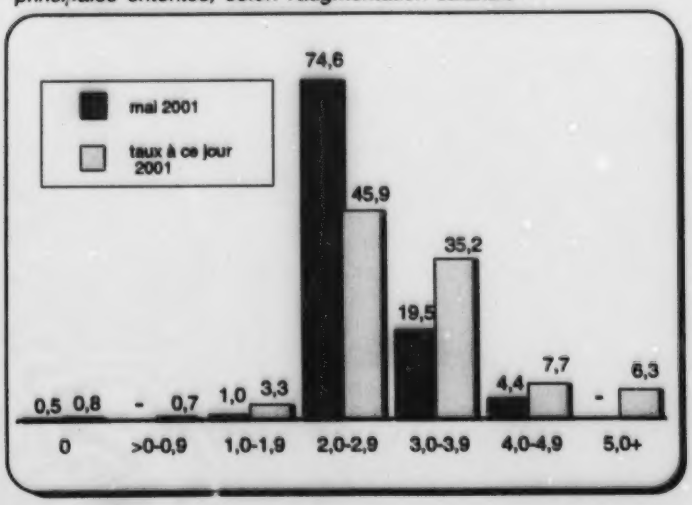

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	3	5 670
Québec	3	1 750
Ontario	20	40 890
Provinces des prairies	2	1 290
C.-B.	4	48 840
Multi-province	1	1 300
Compétence fédérale	2	6 000

102-01576/

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS

(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1998	1999	2000	2000				2001	Taux à	2001		
				1	2	3	4	1	ce jour	mars	avr	mai
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,7	2,2	2,5	2,4	2,5	2,3	2,9	3,5	3,1	3,8	2,7	2,6
Sans clause d'IVC	1,6	2,0	2,5	2,4	2,5	2,4	2,9	3,7	3,4	4,4	3,0	3,0
Avec clause d'IVC	2,8	3,5	2,2	2,3	2,5	1,8	2,1	2,8	2,4	2,9	2,1	2,2
Moy. ann. de 1ère année	1,4	1,9	2,3	2,0	2,6	2,4	3,1	4,2	3,5	5,2	3,0	2,6
Sans clause d'IVC	1,4	1,7	2,3	1,9	2,6	2,6	3,1	4,3	3,8	5,9	3,5	2,9
Avec clause d'IVC	2,5	3,4	2,3	2,5	3,0	1,1	1,6	3,9	2,9	4,2	2,1	2,4
Industries												
Primaires	1,1	2,2	1,6	-	1,5	-	2,3	2,1	2,0	-	1,8	-
Services publics	2,4	1,8	3,2	3,7	2,8	2,5	2,7	2,8	2,7	3,0	2,2	3,0
Construction	2,4	2,0	3,6	3,9	2,4	2,7	-	2,5	2,7	-	2,8	2,8
Fabrication	1,5	3,5	2,4	2,6	2,9	2,2	1,5	1,8	2,2	1,1	2,5	2,3
Commerce	1,8	1,3	1,6	2,1	2,2	1,5	1,7	2,9	2,3	2,9	-	2,0
Transport	2,1	2,8	2,4	2,3	2,2	2,8	2,4	2,6	2,7	3,1	3,1	2,8
Information, culture	1,1	2,5	2,9	2,3	-	2,0	3,7	3,7	3,4	-	1,7	-
Finance, services administratifs	0,8	2,8	1,8	2,0	1,9	1,6	-	2,0	2,0	1,2	-	-
Education, santé, assistance sociale	1,4	1,8	2,6	2,2	3,7	2,8	3,3	4,2	3,3	5,0	2,4	2,5
Loisirs, hôtellerie	3,4	2,6	3,1	-	-	2,3	4,1	3,0	4,2	-	4,3	-
Administrations publiques	1,8	2,2	2,3	2,5	2,1	2,6	2,4	3,1	3,0	2,9	3,2	2,3
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	1,3	1,6	3,6	2,4	2,3	-	6,3	-	-	-	-	-
Île-du-Prince-Édouard	2,1	2,7	2,2	-	2,2	-	-	2,5	2,5	-	-	-
Nouvelle-Écosse	2,9	2,1	2,2	2,2	-	-	-	2,0	2,4	-	2,2	2,5
Nouveau-Brunswick	1,5	2,4	2,8	1,5	2,5	2,7	3,3	2,0	2,0	2,0	-	2,0
Québec	1,1	1,6	2,3	2,3	2,7	2,8	2,6	3,9	2,8	-	2,1	2,6
Ontario	1,6	2,2	2,5	2,5	2,3	2,2	2,9	2,9	3,0	2,3	3,3	3,1
Manitoba	1,4	2,5	2,6	2,5	2,4	2,4	3,5	1,8	2,2	0,6	3,0	-
Saskatchewan	1,8	2,0	3,5	2,0	-	-	3,6	3,0	3,0	3,0	-	3,0
Alberta	3,0	4,0	4,4	3,8	5,9	3,0	3,4	5,8	5,5	6,6	3,4	3,7
Colombie-Britannique	0,8	0,8	1,7	0,6	0,7	1,9	2,2	2,9	2,4	2,9	2,0	2,1
Multi-Prov.	1,5	2,2	2,4	2,6	1,8	2,7	2,3	3,2	2,9	3,2	2,8	3,0
Compétence fédérale	2,1	2,8	2,2	2,2	2,0	3,0	2,4	3,3	3,2	3,1	1,7	2,8
Secteur public	1,6	1,9	2,5	2,3	2,5	2,6	3,1	3,7	3,2	4,0	2,7	2,5
Secteur privé	1,8	2,7	2,3	2,9	2,4	1,9	2,2	2,4	2,5	2,2	2,5	2,7
Indice des prix à la consom.	0,9	1,7	2,7	2,7	2,4	2,7	3,1	3,0	3,2	2,5	3,6	3,9

Les données du *taux à ce jour* sont pour la période de janvier à mai.
Les données du dernier mois sont préliminaires.

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN MAI 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Services publics (1 convention)	**740**	**3,0**	**3,3**	**36**	
SaskEnergy inc., commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Sask.	740	3,0	3,3	36	2004-01-31
Construction (11 conventions)	**19 650**	**2,8**	**3,1**	**35,7**	
Alberta Roadbuilders & Heavy Construction Association, ingénieurs des opérations, à l'échelle de la province, Alb.	550	3,7	4,0	24	2003-02-28
Architectural Glass and Metal Contractors Association, vitriers, à l'échelle de la province, Ont.	600	2,5	2,4	36	2004-04-30
Independent Plumbing and Heating Contractors' Association, plombiers et tuyauteurs, Toronto Métropolitain, Ont.	500	4,1	4,6	36	2004-04-30
Master Insulators' Association of Ontario Inc., isolateurs, à l'échelle de la province, Ont.	1 200	2,5	2,5	36	2004-04-30
Mechanical Contractors Association of Ontario, plombiers et tuyauteurs, à l'échelle de la province, Ont.	8 000	2,8	3,2	36	2004-04-30
Metropolitan Plumbing and Heating Contractors Association, plombiers et tuyauteurs, Toronto Métropolitain, Ont.	700	2,9	2,7	36	2004-04-30
Ontario Formwork Association, opérateurs de machines lourdes, à l'échelle de la province, Ont.	600	3,7	3,8	36	2004-04-30
Ontario Industrial Roofing Contractors' Association, couvreurs, à l'échelle de la province, Ont.	1 300	3,0	2,9	36	2004-04-30
Plasterers Employer Bargaining Agency, tireurs de joints, à l'échelle de la province, Ont.	500	2,7	3,7	36	2004-04-30
Rodworker Employer Bargaining Agency, poseurs d'armatures métalliques, à l'échelle de la province, Ont.	1 500	2,7	2,8	36	2004-04-30
Terrazzo, Tile and Marble Guild of Ontario, Inc., maçons, à l'échelle de la province, Ont.	4 200	2,8	2,9	36	2004-04-30
Fabrication (3 conventions)	**2 370**	**2,3**	**2,3**	**38,5**	
Cleyn & Tinker inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Huntingdon, Qc	500	2,8*	3,1	48	2004-05-02
Consumers Glass, employés d'usine et préposés à l'entretien, Brampton, Ont.	550	0,0*	0,0	36	2004-03-01
Trenton Works Ltd., production, Trenton, N.-É.	1 320	3,0*	3,0	36	2003-10-31
Commerce de gros et de détail (2 conventions)	**1 760**	**2,0**	**2,1**	**30,9**	
Société des alcools du Québec, employés d'entrepôt, à l'échelle de la province, Qc	750	2,5	2,5	24	2002-12-31
Valumart and Independent Grocers, commis de détail, à l'échelle de la province, Ont.	1 010	1,6	1,8	36	2004-01-31
Transport (2 conventions)	**6 000**	**2,8**	**2,8**	**42,2**	
Canadien pacifique limitée, employés d'atelier, à l'échelle du réseau	2 900	2,8	3,2	36	2003-12-31

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN MAI 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration
Société canadienne des postes, surveillants des postes, à l'échelle du Canada	3 100	2,9*	2,5	48	2005-03-31
Éducation, santé et services sociaux (11 conventions)	**68 330**	**2,5**	**2,5**	**30,8**	
Capital District Health Authority, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, N.-É.	1 350	2,0	2,0	36	2003-10-31
District School Board of Niagara, enseignants à l'élémentaire, St. Catharines, Ont.	1 900	3,0	3,0	12	2002-08-31
Dufferin-Peel Catholic District School Board, enseignants suppléants, Mississauga, Ont.	720	2,0	2,0	12	2001-12-31
Health Employers Association of British Columbia, employés non-médicaux, à l'échelle de la province, C.-B.	46 000	2,1*	2,3	36	2004-03-31
Lambton Kent District School Board, enseignants à l'élémentaire, Sarnia, Ont.	1 000	4,7	4,7	12	2001-08-31
Near North District School Board, enseignants à l'élémentaire, Parry Sound, Ont.	530	2,5	2,5	12	2001-08-31
Ottawa-Carleton District School Board, enseignants à l'élémentaire, Nepean, Ont.	3 200	4,0	6,1	24	2002-08-31
Toronto District School Board, Instructors, Toronto, Ont.	2 880	3,5	2,0	20	2002-04-30
Toronto District School Board, commis et employés de bureau, Toronto, Ont.	7 200	3,5	2,0	20	2002-04-30
Toronto District School Board, concierges, Toronto, Ont.	2 800	3,5	2,0	20	2002-04-30
University College of the Fraser Valley Board, enseignants de niveau post-secondaire non universitaire, Abbotsford, C.-B.	750	2,6	2,0	24	2003-03-31
Administration publique (5 conventions)	**6 890**	**2,3**	**2,5**	**41,2**	
Gouvernement de la Colombie-Britannique, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle de la province, C.-B.	1 500	2,4*	2,5	36	2004-03-31
Gouvernement du Nouveau-Brunswick, gens de métier, à l'échelle de la province, N.-B.	3 000	2,0	2,0	48	2003-12-15
Gouvernement du Nunavut, employés de bureau et techniciens, Iqaluit, Nunavut	1 300	3,0	3,5	36	2003-03-31
Service d'évaluation foncière de la Colombie-Britannique, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, C.-B.	590	2,5*	3,0	36	2003-12-31
Société immobilière du Québec, commis et employés de bureau, Montréal, Qc	500	2,5	2,5	36	2002-12-31
Conventions avec clause IVC (7 conventions)	**53 580**	**2,2***	**2,4**	**36,8**	
Conventions sans clause IVC (28 conventions)	**52 180**	**3,0**	**2,9**	**29,6**	
Toutes les conventions (35 conventions)	**105 740**	**2,6**	**2,6**	**33,3**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	98 190	N/CO	mar. 00/janv.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC/AFPC	42 020	CO	(1re) / oct. 00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	IPFPC	1 130	CO	sept.00
•Nova Scotia Association of Health Org. & Capital District Health Authority	infirmiers(ères),N.S.G.E. U.	10 550	ARB	oct. 00
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	ARB	juin 01
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP	2 500	N	mars 01
•Construction Québec	divers	68 910	PR	avril 01
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Hôpitaux en Ontario	infirmiers(ères)	40 000	N	mars 01
•Gouvernement de la Saskatchewan	SFPS	9 500	PR	sept. 00
•TELUS	TWU	16 710	N	déc. 00
•Health Employers Assn. of B.C.	infirmiers(ères)	26 000	MED	mar. 01
•CN	divers syndicats	5 230	CO/PR	déc. 00
•VIA	divers syndicats	2 530	NPAB/PR	déc. 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	CO	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazette du travail présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels.

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Répartition des employés et des conventions selon le niveau du rajustement salarial et par sphère de compétence, pour les petites, moyennes et grandes unités de négociation

Les petites unités de négociations ont été instaurées au cours de l'année 2000 pour satisfaire les demandes des clients et refléter la répartition des milieux de travail de petite taille au sein des industries canadiennes. Cependant, ces petites unités ne représentent qu'un échantillon par opposition aux moyennes et grandes unités de négociation qui, par secteurs d'activité, représentent toutes les unités de négociation reconnues au Canada.

En se basant sur l'examen de 537 conventions collectives, on retrouve 148 petites unités de négociation (de 100 à 499 employés), 277 unités de taille moyenne (500 à 1999 employés) et 112 grandes unités de négociation qui comptent 2 000 employés et plus.

Dans les provinces de l'**Atlantique**, les petites unités de négociation enregistrent un rajustement du taux de salaire de base de 2 à 2,9 % sur 55,2 % des conventions visant 56,3 % des employés. Les unités de taille moyenne obtiennent le même taux de rajustement et totalisent 44,4 % des employés et 50 % des conventions. Dans les grandes unités de négociations, l'augmentation salariale s'établit entre 1 et 1,9 % pour la majorité des employés (54,6 %), dans le cadre du tiers des conventions, soit (33,3 %). La même répartition des conventions (33,3 %) est observée dans les catégories des rajustements situés entre 2 à 2,9 % et 3 à 3,9 % qui représentent respectivement 16,4 et 29 % des employés.

Dans la province du **Québec**, la grande majorité des unités de négociation affiche un taux de rajustement salarial de l'ordre de 2 à 2,9 %. Selon la taille des unités de négociation, cette fourchette de rajustement vise 60,7 % des employés des petites unités de négociation ; 79,9 % des employés des unités de taille moyenne et 97 % des employés des grandes unités. Si l'on examine la répartition des employés, 61,1 % des employés de petites unités de négociation, 79,7 % des employés d'unités moyennes et 91,7 % de ceux de grandes unités obtient un taux de rajustement s'établissant entre 2 et 2,9 %.

Dans la province de l'**Ontario**, toutes unités confondues, un nombre élevé des employés et de conventions s'inscrit dans la catégorie de rajustement établi entre 2 et 2,9 %. Au niveau des petites unités, il s'agit de 45,7 % des employés visés par 44,9 % des conventions, comparativement aux unités de taille moyenne qui enregistrent 37,6 % des conventions pour 37,6 % des employés. Cependant, dans les petites unités, un nombre assez important des employés (30,8 %), visés par 28,5 % des conventions reçoit une augmentation allant de 3 à 3,9 %. Dans les grandes unités de négociation, la majorité des employés, soit 58,2 %, obtiennent un rajustement de 2 à 2,9 % dans le cadre de 48,5 % des conventions, chiffre qui représente quasiment la moitié de l'ensemble des conventions.

Dans les provinces des **Prairies**, la majorité des employés et des conventions se place dans la moitié supérieure de l'échelle de rajustement salarial. Dans les petites unités de négociation, la catégorie des rajustements située entre 3 % et plus représente 69,4 % des employés et deux tiers des conventions (66,6 %). Dans les unités de taille moyenne, 42,2 % des conventions accordent un taux de rajustement situé entre 2 et 2,9 % à 38,9 % des employés, tandis que dans les grandes unités, 44,7 % des employés touchés par 42,9 % des conventions s'inscrivent dans la catégorie de rajustements de 4 % et plus. En outre, les unités de taille moyenne (98,6 % des conventions visant 97,8 % des employés) et les grandes unités de négociation, qui totalisent toutes les conventions et tous les employés, enregistrent 2 % et plus en matière de rajustement salarial.

À titre de comparaison, en **Colombie-Britannique**, le plus grand nombre des employés touchés par la majorité des conventions se classent dans la moitié inférieure de l'échelle des rajustements salariaux. Effectivement, dans les petites et grandes unités de négociation, le plafond des rajustements salariaux se situe entre 2 et 2,9 %. Les petites unités de négociation font état de 54,2 des employés (obtenant 1 à 1,9 % de rajustement) et de 38,1 % des employés (2 à 2,9 % de rajustement) les deux catégories étant visées par 45,5 % des conventions. Les unités de taille moyenne qui comptent 46,7 % des employés et les grandes unités qui en comprennent 62,7 % atteignent des rajustements allant de 2 à 2,9 %. Cependant, les différentes unités de moyenne taille qui appartiennent à la catégorie des rajustements établis entre 0,1 et 0,9 % possèdent presque le même nombre des employés (40,5 %) visés par le même nombre de conventions (41,7 %).

Dans les **Multiprovinces**, au sein des unités de taille moyenne, 50 % des conventions accordent une augmentation salariale s'établissant entre 1 et 1,9 % à 58,8 % des employés. Les grandes unités de négociation enregistrent entre 2 et 2,9 % de rajustement pour l'ensemble des employés à l'issue de la totalité des conventions. Dans ce secteur, il n'existe pas de petite unité de négociation.

Dans la sphère de compétence **fédérale**, les petites unités de négociation obtiennent des rajustements de 3 à 3,9 % dans le cadre de 37,7 % des conventions touchant 34,2 % des employés. Les grandes unités de négociation (86,7 % des conventions visant 95 % des employés) et les moyennes (70 % des conventions visant 71,4 % des employés) sont majoritaires dans la catégorie des rajustements de 2 à 2,9 %. Aucune grande unité de négociation n'enregistre une augmentation inférieure au taux de 2 %.

À l'échelle nationale, l'ensemble des unités de négociation s'inscrivent dans la catégorie des rajustements situés entre 2 et 2,9 %. Cette même catégorie s'applique également aux petites et moyennes unités qui comptent presque la moitié des employés (49,7 et 47,3 %), visés par 48,4 et 48,5 % des conventions. En outre, les grandes unités de négociation possèdent le plus grand nombre des employés, soit 67,6 %, et signent la majorité des conventions, 62,5 %, qui se situe respectivement dans la catégorie des rajustements de 2 à 2,9 %. Pour l'année 2000, l'IPC a été établi à 2,7 %.

Répartition en pourcentage des employés selon le rajustement salarial et la compétence

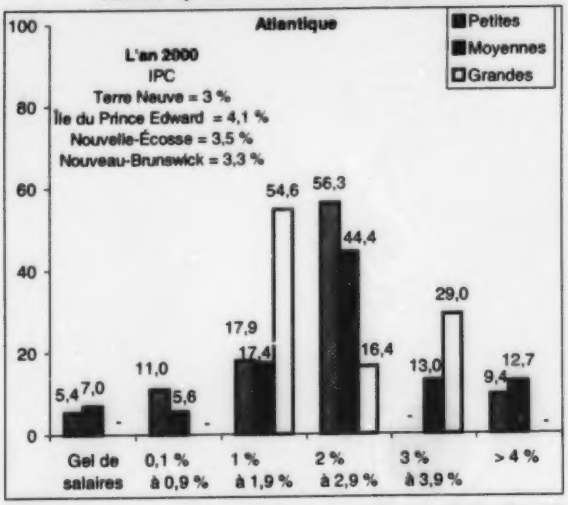

Répartition en pourcentage des conventions selon le rajustement salarial et la compétence

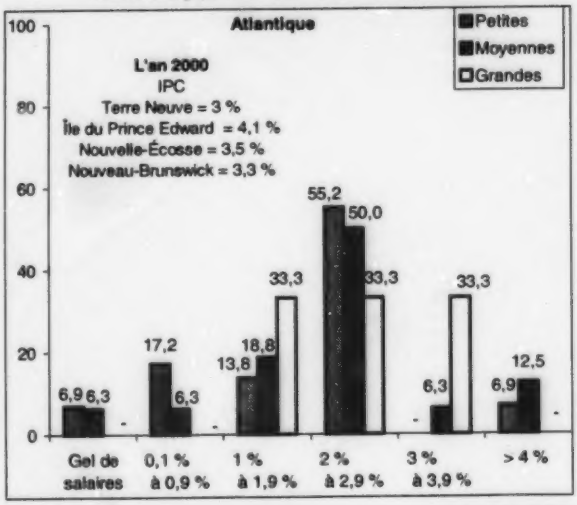

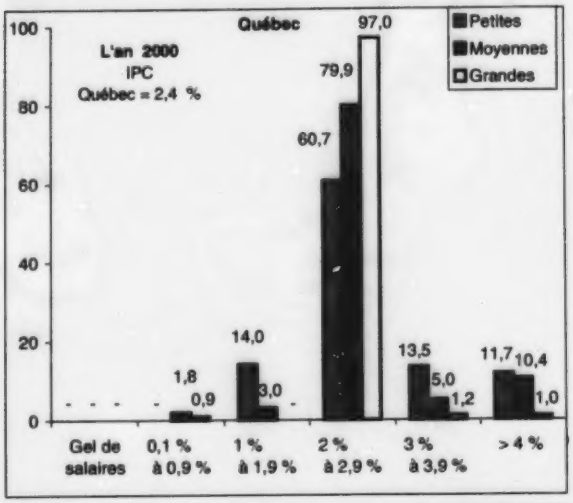

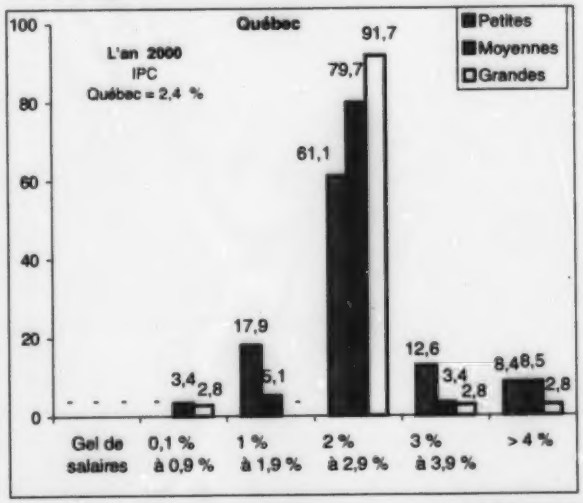

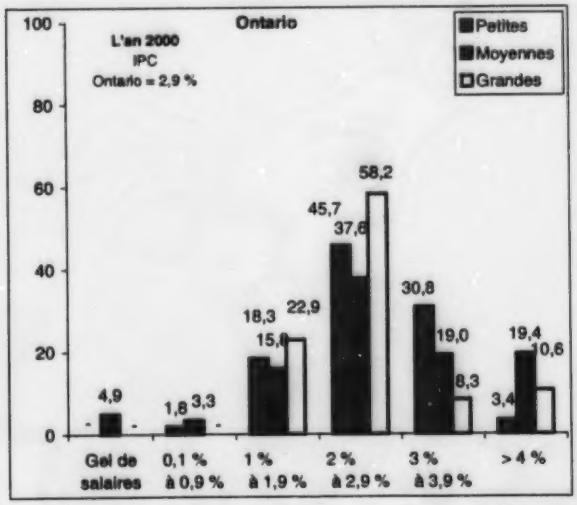

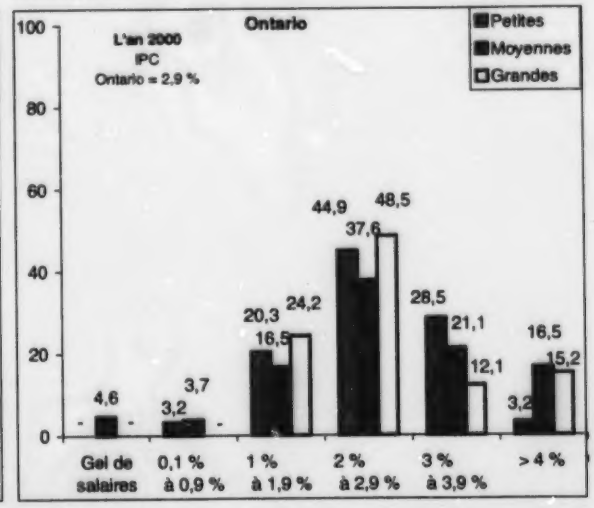

Rajustement salarial

Répartition en pourcentage des employés selon le rajustement salarial et la compétence

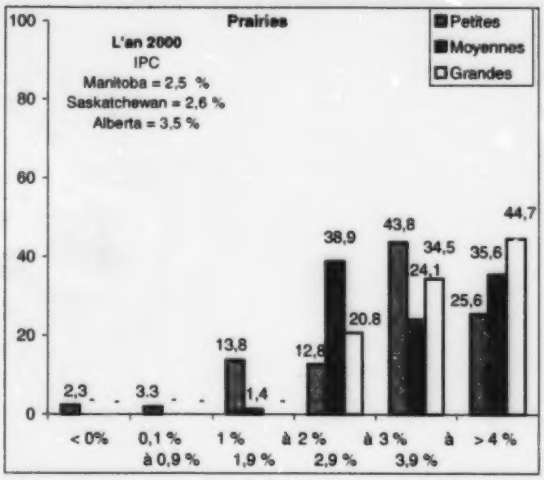

Rajustement salarial

Répartition en pourcentage des conventions selon le rajustement salarial et la compétence

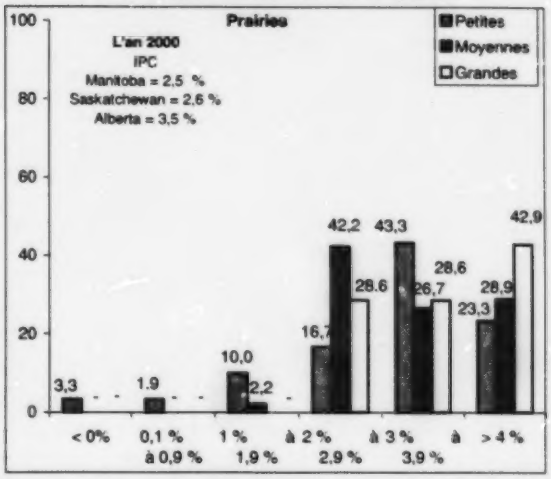

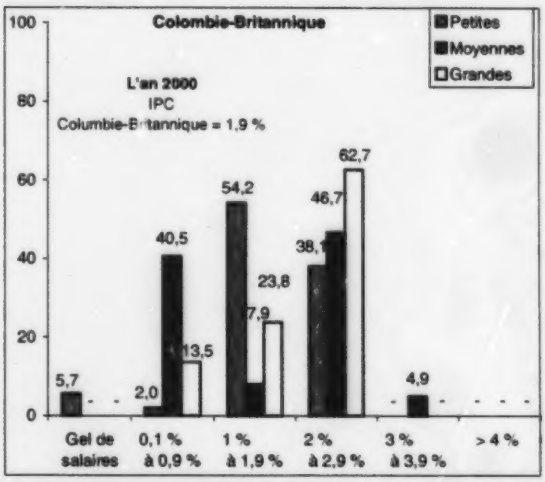

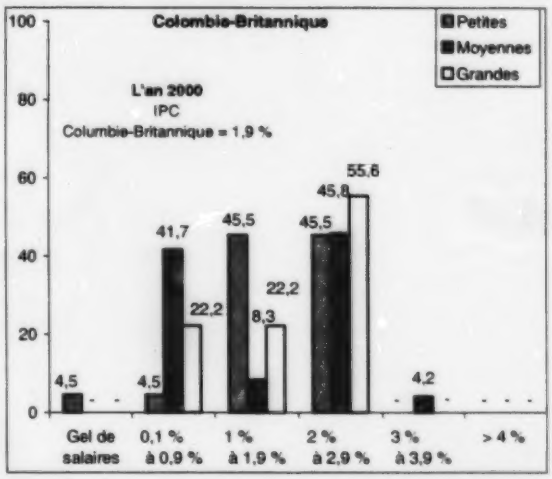

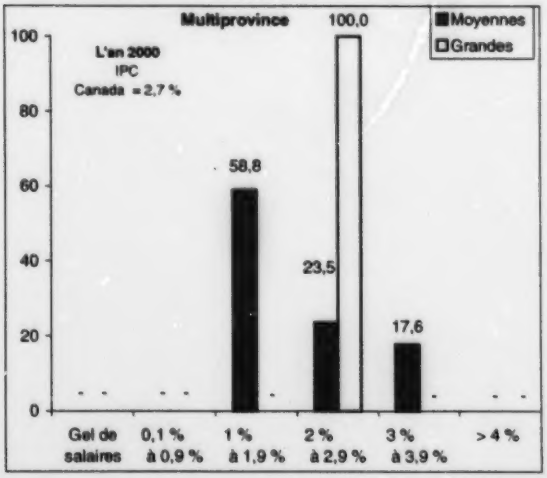

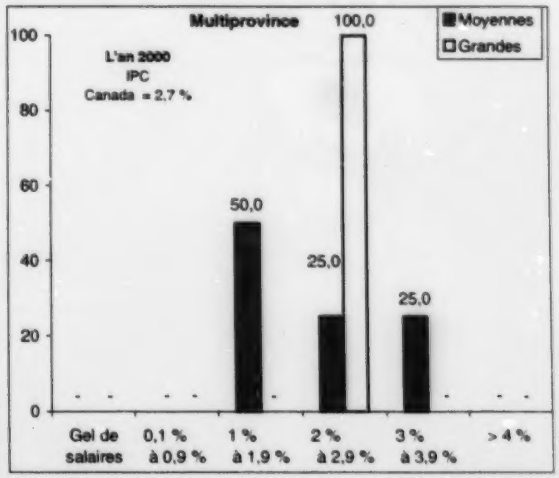

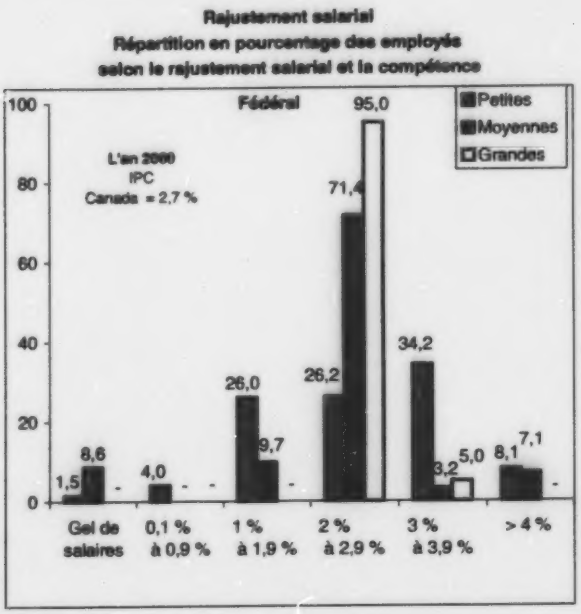

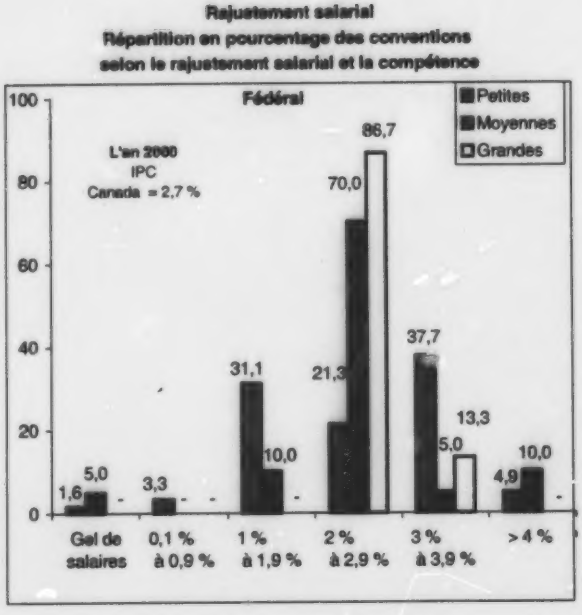

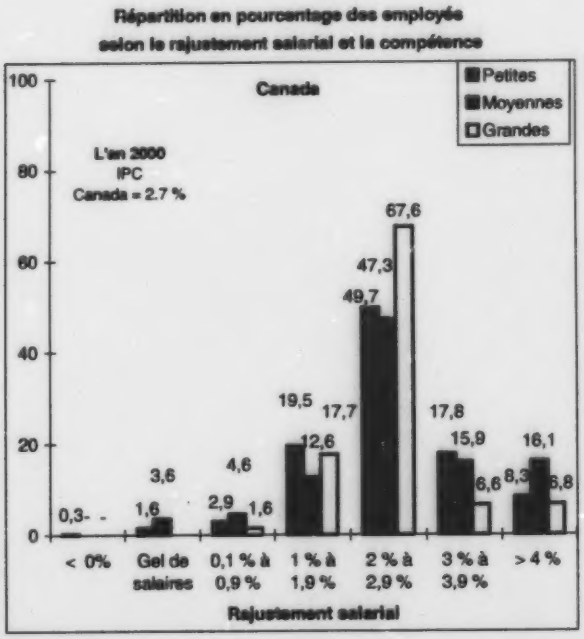

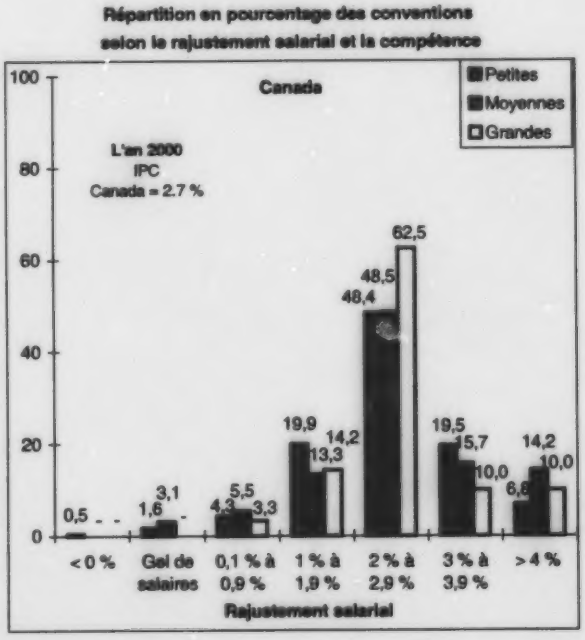

Notes explicatives :

Si vous désirez obtenir plus d'information sur le taux d'échantillonnage des petites unités de négociation, veuillez-vous reporter à la section pertinente de l'article de Jean-Charles Roy, «*Renseignements sur les conventions collectives : du recensement à l'échantillon*», publié dans la **Gazette du travail**, Été 2000. Vol.3, N°.2, pp. 13-20.

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2001. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

8

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.. (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1 800 567-6866
ou (819) 997-3117

...S SALARIAUX
...2001
...ume 12, numéro 6

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

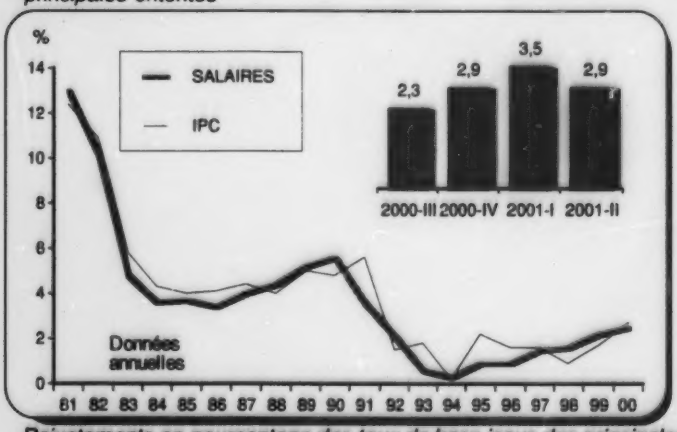

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

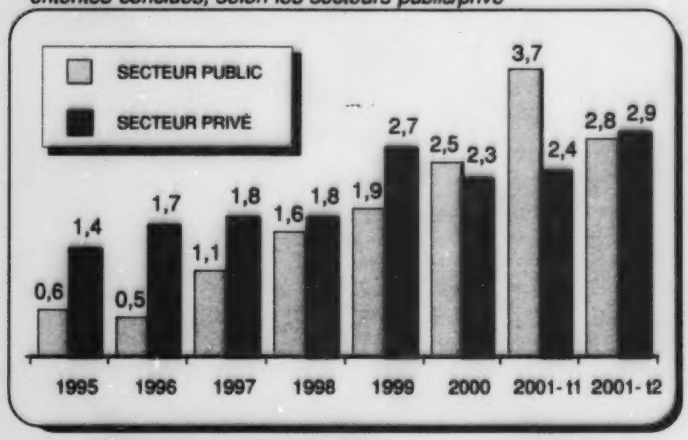

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

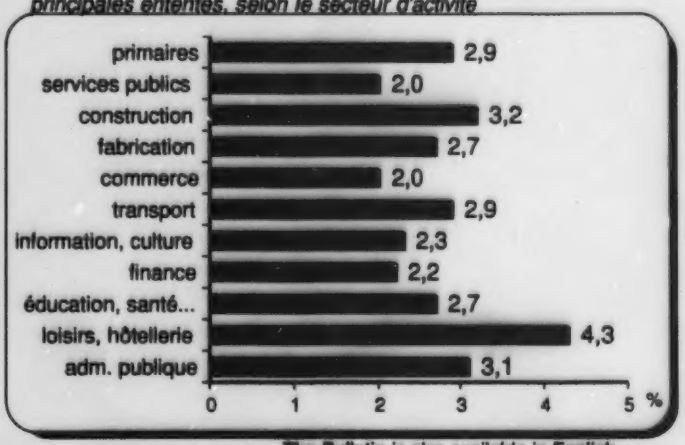

The Bulletin is also available in English.

Les données du deuxième trimestre 2001

Les principales conventions collectives signées au cours du **deuxième trimestre de l'année 2001** ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux de salaire de base de **2,9 %** par année, pour la durée de la convention. Il s'agit d'une baisse par rapport au taux de 3,5 % établi au cours du premier trimestre de 2001, mais d'une hausse comparé au taux de 2,5 % enregistré pour l'ensemble de l'année 2000.

Les données du deuxième trimestre de 2001 sont basées sur l'examen de 136 conventions visant 278 660 employés. Lors des précédentes négociations, les rajustements salariaux s'établissaient à 1,9 % en moyenne, ce qui représente un gain inférieur à celui obtenu dans les ententes courantes.

Dans l'ensemble, les rajustements salariaux ont connu une remontée progressive depuis 1994. Cependant, les gains qui s'élevaient à 2,9 % au cours du deuxième trimestre demeurent inférieurs à l'augmentation de 3,5 % enregistrée durant le trimestre précédent. Aussi, le rajustement moyen établi au cours du deuxième trimestre de 2001 reste quelque peu inférieur au plus récent plafond annuel de 5,6 % atteint en 1990.

Le secteur de la constuction a connu une activité soutenue en matière de conventions. Le nombre de conventions signées dans ce secteur, au cours du deuxième trimestre, (soit 26 conventions touchant 51 870 employés), dépasse le total enregistré pour l'ensemble de l'année 2000 (à savoir, 8 conventions visant 9 380 employés). Dans ce secteur, les augmentations salariales s'élèvent à 3,2 % en moyenne durant le deuxième trimestre, comparativement à la moyenne de 3,6 % obtenue l'année précédente.

Dans le **secteur public**, 78 conventions accordent un rajustement de **2,8 %** en moyenne à 191 600 employés au cours du deuxième trimestre. Dans le **secteur privé**, 58 conventions visant 87 060 employés donnent lieu à un rajustement salarial de **2,9 %** en moyenne. En outre, depuis 1993, le secteur privé affiche des rajustements salariaux généralement supérieurs à ceux du secteur public, même si l'écart s'amenuise depuis la fin de l'année 1997. Cependant, depuis le mois de mai 2000, le secteur public enregistre des augmentations supérieures à celles du secteur privé, mais l'écart se réduit à nouveau au cours des derniers mois.

Les augmentations salariales enregistrées au cours du deuxième trimestre 2001 selon les secteurs d'activité sont représentées dans le tableau ci-contre.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici, par ordre d'importance, les augmentations salariales établies au cours du deuxième trimestre 2001 : les provinces des Prairies enregistrent un rajustement salarial de 3,9 % en moyenne (Alberta, 4,5 %); les provinces de l'Atlantique, 3,8 % (Terre-Neuve, 5,0 %); la sphère de compétence fédérale, 3,2 %; Ontario, 3,0 %; Multiprovince, 2,7 %; Québec, 2,4 % et la Colombie-Britannique, 2,1 %.

Canada

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

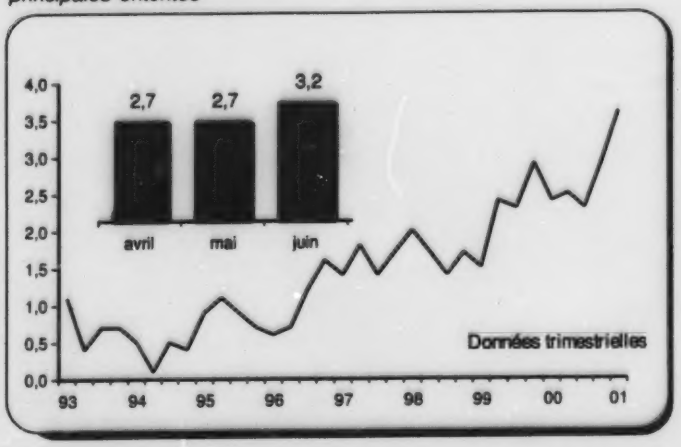

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

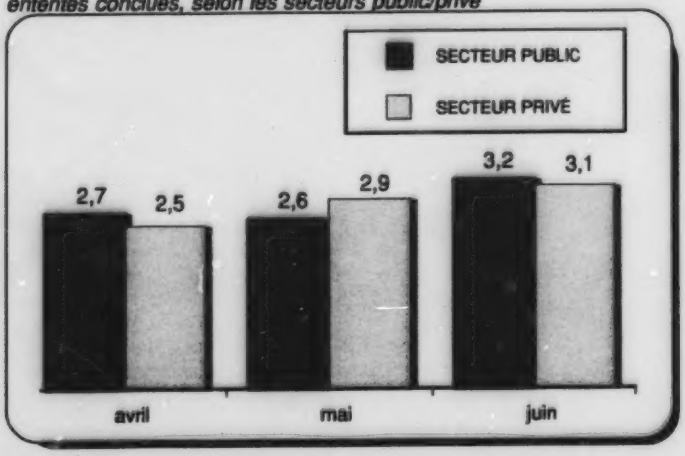

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

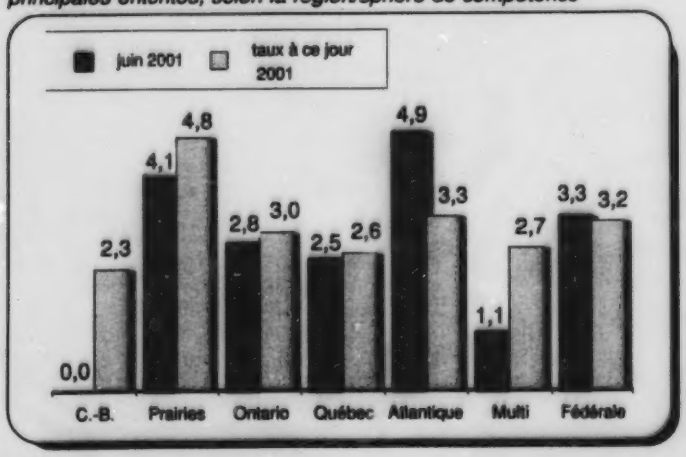

Les données de juin 2001

Les principales conventions collectives conclues en **juin 2001** ont donné lieu à des rajustements salariaux de **3,2 %** en moyenne par année, pour la durée de la convention. Il s'agit d'une hausse par rapport au taux de 2,7 % enregistré pendant le mois de mai et celui de 2,5 % obtenu pour l'ensemble de l'année 2000.

Les données du mois de juin 2001 sont basées sur l'examen de 61 ententes visant 106 030 employés. Lors des précédentes négociations, les rajustements salariaux s'établissaient à 2,4 % en moyenne, comparativement à la moyenne de 3,2 % obtenue au cours des conventions courantes.

Les rajustements salariaux accordés en juin allaient d'un gel de salaire pour 570 employés de Pacific Blue Cross, C.-B. Life and Casualty, à un gain maximum de 5,6 % pour 4 500 charpentiers d'Alberta Construction Labour Relations Association.

Dans le **secteur public,** 68 620 employés obtiennent **3,2 %** de gain salarial dans le cadre de 37 conventions signées au cours du mois de juin. Il s'agit d'un taux légèrement plus élevé que celui de **3,1 %** enregistré dans le **secteur privé** à l'issue de 24 conventions touchant 37 410 employés. Dans le secteur public, 6 770 employés de soutien des hôpitaux signent une augmentation salariale de 5,0 % en moyenne avec le Gouvernement de Terre-Neuve. Le Gouvernement du Canada a conclu des ententes accordant 4,4% d'augmentation en moyenne à 8 800 administrateurs de systèmes informatiques; 2,9 % à 7 200 économistes et employés de soutien en sciences sociales et 2,6 % à 3 500 employés de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Dans le secteur privé, les charpentiers d'Alberta bénéficient d'une augmentation de 5,6 % et en Ontario, dans le cadre des conventions signées dans le secteur de la construction, les manoeuvres reçoivent 3,1 % d'augmentation et les travailleurs du fer obtiennent 2,6 %.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici par ordre d'importance, les rajustements établis en juin : les provinces de l'Atlantique enregistrent un taux de 4,9 % (en raison du taux de 5,0 % établi par la convention de l'hôpital de Terre-Neuve); les provinces des Prairies, 4,1 %; la sphère de compétence fédérale, 3,3 %; Ontario, 2,8 %, Québec, 2,5 %; une seule convention a été signée en sphère de compétence multiprovince au taux de 1,1 % et en C.-B., donnant lieu à un gel des salaires (Pacific Blue Cross).

Si l'on examine les secteurs d'activité, le secteur **primaire** a bénéficié de la plus forte augmentation salariale au terme d'une seule convention qui donne lieu à un rajustement de **4,2 %** en moyenne pour 1400 employés. Les secteurs de **l'éducation, de la santé et des services sociaux** comptent la plus importante concentration d'employés : 43 030 employés (soit 40,6 % de l'ensemble des employés visés) obtiennent des augmentations salariales de **3,2 %** en moyenne à l'issue de 27 conventions. Dans le secteur de la **construction**, 21 880 ouvriers visés par 10 conventions reçoivent une augmentation de **3,4 %** en moyenne. Dans **l'administration publique**, 24 190 employés obtiennent une augmentation salariale de **3,3 %** en moyenne dans le cadre de 8 conventions. Dans le secteur de la **fabrication**, 7 conventions accordent une augmentation de **3,1 %** à 5 950 employés. Dans l'industrie de **l'information et de la culture**, 500 employés obtiennent une augmentation de **3,1 %** dans le cadre d'une seule convention. Dans le secteur du **transport**, 2 conventions accordent à 1 450 employés une augmentation de **2,2 %** en moyenne. Dans le secteur des **finances et de gestion**, les augmentations salariales atteignent **2,1 %** en moyenne à l'issue de 4 conventions visant **7 070 employés**. Aucune convention collective n'a été signée dans le secteur du **commerce** ou les industries des **loisirs et de l'hôtellerie**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

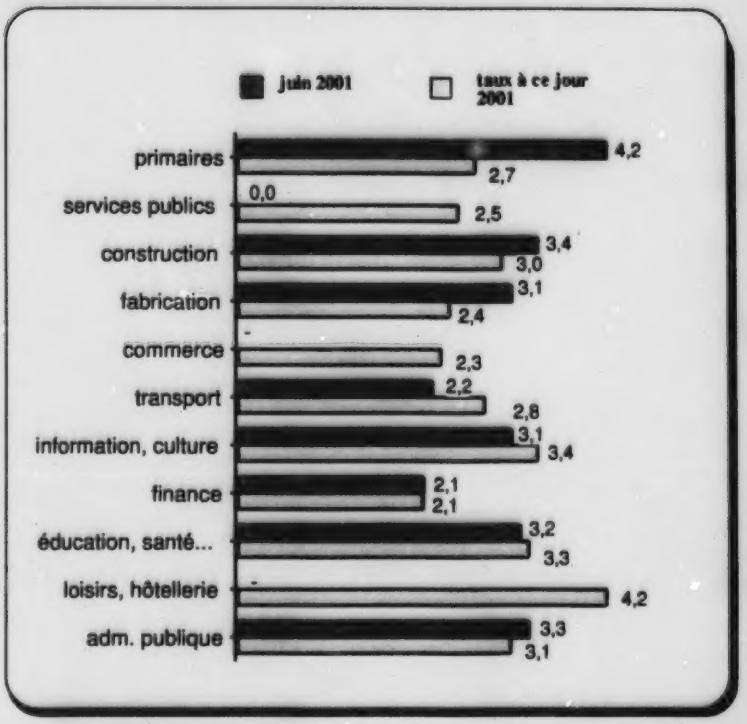

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

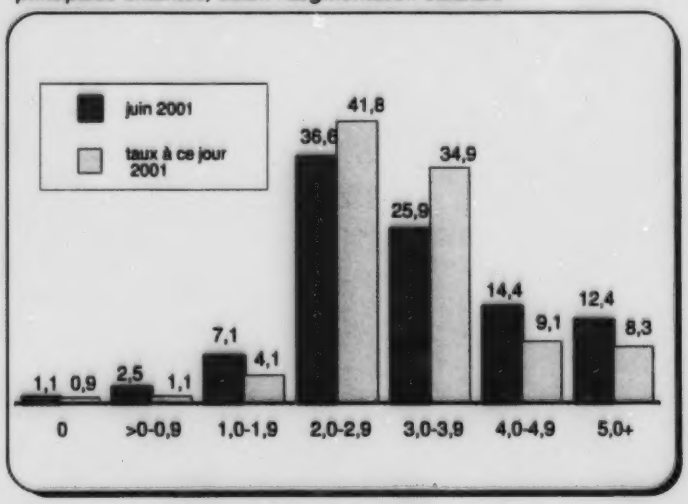

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	2	7 570
Québec	7	9 830
Ontario	34	53 980
Provinces des prairies	9	10 700
C.-B.	1	570
Multi-province	1	600
Compétence fédérale	7	22 780

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1998	1999	2000	2000			2001		2001			Taux à
				2	3	4	1	2	avr	mai	juin	ce jour
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,7	2,2	2,5	2,5	2,3	2,9	3,5	2,9	2,7	2,7	3,2	3,1
Sans clause d'IVC	1,6	2,0	2,5	2,5	2,4	2,9	3,7	3,1	3,0	3,1	3,2	3,3
Avec clause d'IVC	2,8	3,5	2,2	2,6	1,8	2,1	2,8	2,2	2,1	2,2	3,0	2,4
Moy. ann. de 1ère année	1,4	1,9	2,3	2,6	2,4	3,1	4,2	2,9	3,0	2,7	3,1	3,4
Sans clause d'IVC	1,4	1,7	2,3	2,6	2,6	3,1	4,3	3,1	3,5	3,0	3,1	3,6
Avec clause d'IVC	2,5	3,4	2,3	3,1	1,2	1,7	3,9	2,3	2,0	2,4	2,8	2,9
Industries												
Primaires	1,1	2,2	1,6	1,5	-	2,3	2,1	2,9	1,8	-	4,2	2,7
Services publics	2,4	1,8	3,2	2,8	2,5	2,7	2,8	2,0	2,2	3,0	0,0	2,5
Construction	2,4	2,0	3,6	2,4	2,7	-	2,5	3,2	2,8	3,0	3,4	3,0
Fabrication	1,5	3,5	2,4	2,9	2,2	1,5	1,8	2,7	2,5	2,3	3,1	2,4
Commerce	1,8	1,3	1,7	2,2	1,5	1,7	2,9	2,0	-	2,0	-	2,3
Transport	2,1	2,8	2,4	2,2	2,8	2,4	2,7	2,9	3,1	2,9	2,2	2,8
Information, culture	1,1	2,5	2,9	-	2,0	3,7	3,7	2,3	1,7	-	3,1	3,4
Finance, services administratifs	0,8	2,8	1,8	1,9	1,6	-	2,0	2,2	-	3,1	2,1	2,1
Education, santé, assistance sociale	1,4	1,8	2,6	3,7	2,8	3,3	4,2	2,7	2,4	2,6	3,2	3,3
Loisirs, hôtellerie	3,4	2,6	3,1	-	2,4	4,1	3,0	4,3	4,3	-	-	4,2
Administrations publiques	1,8	2,2	2,3	2,1	2,6	2,4	3,1	3,1	3,2	2,3	3,3	3,1
Sphères de compétence												
Terre-Neuve	1,3	1,6	3,6	2,3	-	6,3	-	5,0	-	5,0	5,0	5,0
Ile-du-Prince-Edouard	2,1	2,7	2,2	2,2	-	-	2,5	-	-	-	-	2,5
Nouvelle-Ecosse	2,9	2,1	2,2	-	-	-	2,0	2,6	2,2	2,5	3,3	2,5
Nouveau-Brunswick	1,5	2,4	2,8	2,5	2,7	3,3	2,0	2,0	-	2,0	-	2,0
Québec	1,1	1,6	2,3	2,7	2,8	2,6	3,9	2,4	2,1	2,6	2,5	2,6
Ontario	1,6	2,2	2,5	2,3	2,2	2,9	2,9	3,0	3,3	3,1	2,8	3,0
Manitoba	1,4	2,5	2,6	2,5	2,4	3,5	1,8	2,4	3,0	-	2,0	2,1
Saskatchewan	1,8	2,0	3,5	-	-	3,6	3,0	3,0	-	3,0	-	3,0
Alberta	3,0	4,0	4,4	5,9	3,0	3,4	5,8	4,5	3,4	5,0	4,8	5,4
Colombie-Britannique	0,8	0,8	1,7	0,7	1,9	2,2	2,9	2,1	2,0	2,1	0,0	2,3
Multi-Prov.	1,5	2,2	2,4	1,8	2,7	2,3	3,2	2,7	2,8	3,0	1,1	2,7
Compétence fédérale	2,1	2,8	2,2	2,0	3,0	2,4	3,3	3,2	1,7	2,9	3,3	3,2
Secteur public	1,6	1,9	2,5	2,5	2,6	3,1	3,7	2,8	2,7	2,6	3,2	3,2
Secteur privé	1,8	2,7	2,3	2,4	1,9	2,2	2,4	2,9	2,5	2,9	3,1	2,8
Indice des prix à la consom.	0,9	1,7	2,7	2,4	2,7	3,1	3,0	3,6	3,6	3,9	3,3	3,2

Les données du *taux à ce jour* sont pour la période de janvier à juin.
Les données du dernier mois sont préliminaires.

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN JUIN 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Industries primaires(1 convention)	1 400	4,2	4,5	36	
Suncor Energy Inc., Oil Sands, mineurs, Fort McMurray, Alb.	1 400	4,2	4,5	36	2004-04-30
Services publics (1 convention)	**560**	**0,0**	**0,0**	**24**	
Enbridge Inc., emplois de bureau et techniciens, à l'échelle de la prov., Ont.	560	0,0	0,0	24	2003-03-31
Construction(10 conventions)	**21 880**	**3,4**	**3,6**	**34,1**	
Agence de négociation des employeurs de main-d'oeuvre générale, ouvriers, à l'échelle de la province, Ont.	8 000	3,1	3,0	36	2004-04-30
Alberta Construction Labour Relations Association, charpentiers, à l'échelle de la province, Alb.	4 500	5,6	6,3	24	2003-04-30
Construction Labour Relations Association of Manitoba, charpentiers, à l'échelle de la province, Man.	850	1,9	2,3	36	2004-04-30
Construction Labour Relations Association of Manitoba, ouvriers, à l'échelle de la province, Man.	500	2,1	2,2	36	2004-04-30
Construction Labour Relations Association of Manitoba, plombiers et tuyauteurs, à l'échelle de la province, Man.	1 000	2,1	1,7	36	2004-04-30
Construction Management Bureau Limited, ouvriers, région continentale, N.-É.	800	3,3	4,4	60	2006-04-30
Ontario Concrete & Drain Contractors' Assn, ouvriers, Toronto, Ont.	670	4,0	4,8	36	2004-04-30
Ontario Erectors Association, Incorporated, sidérurgistes, à l'échelle de la province, Ont.	4 000	2,6	2,7	36	2004-04-30
Pipe Line Contractors Association of Canada, camionneurs, à l'échelle du Canada	600	1,1	0,6	24	2003-04-30
Residential Low Rise Forming Contractors' Assn. of Metro. Toronto, ouvriers, Toronto, Ont.	960	3,7	3,8	36	2004-04-30
Fabrication (7 conventions)	**5 950**	**3,1**	**2,7**	**36**	
A.G. Simpson Co. Limited, employés d'usine et préposés à l'entretien, Cambridge, Ont.	1 200	2,5*	1,7	36	2004-07-28
AMF Industries inc., (division de GEC Alsthom), gens de métier (non construction), Montréal, Qc	640	3,0	3,0	36	2003-11-17
Camco inc., production, Montréal, Qc	830	3,0*	2,9	36	2004-03-04
GDX Automotive, Division of GenCorp Canada Inc. employés d'usine et préposés à l'entretien, Welland, Ont.	1 100	3,6*	3,1	36	2004-05-31
H.J. Heinz Co. of Canada Ltd., employés d'usine et préposés à l'entretien, Leamington, Ont.	630	3,3*	3,5	36	2004-04-30
Noranda inc. - Affinerie CCR, production, Montréal-est, Qc	600	4,0*	4,1	36	2004-05-30
Uniroyal Goodrich Tire Manufacturing, production, Kitchener, Ont.	950	2,7*	2,0	36	2004-05-31
Transport (2 conventions)	**1 450**	**2,2**	**2,6**	**46,9**	
Association canadienne des armateurs des Grands Lacs, personnel non breveté, région des Grands lacs	660	2,0*	3,0	60	2006-05-31
Loomis Courier Service, division de Mayne Nickless Transport Inc., camionneurs, à l'échelle de la province, C.-B.	790	2,3	2,2	36	2003-12-31
Information et culture (1 convention)	**500**	**3,1**	**3,4**	**27**	
Calgary Public Library Board, bibliothécaires, Calgary, Alb.	500	3,1	3,4	27	2003-03-31
Finance, immobiliers et gestion (4 conventions)	**7 070**	**2,1**	**2,6**	**46,4**	
Association des entrepreneurs de services d'édifices Québec inc., employés des services et préposés à l'entretien, Montréal, Qc	4 500	2,4	3,4	57	2005-05-31
Burns International Security Services Limited, agents de sécurité, à l'échelle de la province, Ont.	1 100	2,0	1,4	36	2004-05-31
Conseil national de recherches du Canada, employés des services techniques, à l'échelle du Canada	900	2,3	2,0	24	2002-02-13
Pacific Blue Cross, B.C. Life & Casualty Company, commis et employés de bureau, Vancouver,C.-B.	570	0,0	0,0	18	2002-07-31
Éducation, santé et services sociaux (27 conventions)	**43 030**	**3,2**	**3,1**	**22,8**	
District School Board of Niagara, commis et employés de bureau, St. Catharines, Ont.	700	3,1	3,1	24	2003-12-31

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN JUIN 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
District School Board of Niagara, employés des services et préposés à l'entretien, St. Catharines, Ont.	730	3,0	3,0	24	2003-12-31
Division scolaire no. 5 Fort Garry, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Fort Garry, Man.	520	1,7	1,5	42	2000-06-30
Dufferin-Peel Catholic District School Board, enseignants au secondaire, Mississauga, Ont.	1 600	3,0	3,0	24	2003-08-31
Dufferin-Peel Catholic District School Board, enseignants à l'élémentaire, Mississauga, Ont.	2 950	3,0	3,0	24	2003-08-31
Durham District School Board, enseignants au secondaire, Whitby, Ont.	1 410	3,5	2,0	24	2002-08-31
Durham District School Board, suppléants, Whitby, Ont.	530	3,5	2,0	24	2002-12-31
Durham District School Board, enseignants à l'élémentaire, Whitby, Ont.	1 850	5,0	5,0	12	2002-08-31
Gouvernement de Terre Neuve et du Labrador, personnel de soutien, à l'échelle de la province, T.-N.	6 770	5,0	5,0	36	2004-03-31
Gouvernement du Québec, enseignants de niveau post-secondaire non universitaire, à l'échelle de la province, Qc	830	2,4	1,6	48	2002-06-30
Hamilton-Wentworth District School Board, concierges, Hamilton, Ont.	500	1,3	1,3	24	2003-08-31
Institut de technologie du nord de l'Alberta, Instructeurs/Chargés de cours, Edmonton, Alb.	820	4,7	5,0	36	2004-07-03
Lambton Kent District School Board, enseignants, Sarnia, Ont.	660	2,4	2,4	12	2002-08-31
Limestone District School Board, enseignants, Kingston, Ont.	760	2,5	2,5	12	2002-08-31
Peterborough Victoria Northumberland & Clarington CDSB, personnel de soutien, Peterborough, Ont.	520	2,0	2,0	12	2002-08-31
Simcoe County District School Board, suppléants, Midhurst, Ont.	720	3,7	3,6	24	2003-08-31
Simcoe County District School Board, enseignants, Midhurst, Ont.	1 850	2,5	2,5	12	2002-08-31
Thames Valley District School Board, enseignants au secondaire, London, Ont.	1 750	3,7	3,7	12	2002-08-31
Thames Valley District School Board, enseignants à l'élémentaire, London, Ont.	2 950	4,0	4,0	12	2002-08-31
Toronto Catholic District School Board, enseignants au secondaire, Toronto, Ont.	2 000	2,5	3,0	24	2003-08-31
Toronto Catholic District School Board, enseignants suppléants, Toronto, Ont.	800	2,0	1,5	24	2002-08-31
Toronto Catholic District School Board, enseignants à l'élémentaire, Toronto, Ont.	3 600	3,0	3,0	12	2002-08-31
Toronto District School Board, suppléants, Toronto, Ont. (2 conv.)	3 350	1,8	1,9	24	2002-08-31
Toronto District School Board, gens de métier, Toronto, Ont.	860	2,3	2,5	36	2003-08-31
Upper Canada District School Board #26, enseignants à l'élémentaire, Brockville, Ont.	1 300	2,5	2,5	12	2002-08-31
York Catholic District School Board, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Aurora,Ont.	2 700	0,9	1,2	24	2003-08-31
Administration publique (8 conventions)	**24 190**	**3,3**	**2,6**	**32**	
Agence canadienne d'inspection des aliments, services administratifs et de soutien, à l'échelle du Canada	3 500	2,6	3,8	36	2002-12-31
Gouvernement du Canada, opérateurs sur ordinateur, à l'échelle du Canada	8 800	4,4	2,5	24	2002-04-30
Gouvernement du Canada, personnel en sciences sociales, à l'échelle du Canada	7 200	2,9	2,5	36	2003-06-21
Gouvernement du Canada, traducteurs, à l'échelle du Canada	930	2,5	2,5	36	2003-04-18
Gouvernement du Québec, agent des services correctionnels, à l'échelle de la province, Qc	1 760	1,8	1,5	48	2002-12-31
Ville de Laval, employés d'intérieur, Laval, Qc	670	2,3	2,0	36	2002-12-31
Ville de Lethbridge, employé(es) d'intérieur & d'extérieur, Alb.	610	2,2	3,0	32	2002-12-31
Ville de Thunder Bay, employé(es) d'intérieur & d'extérieur, Ont.	720	2,5	2,5	24	2002-12-31
Conventions avec clause IVC (7 conventions)	**5 970**	**3,0***	**2,8**	**38,7**	
Conventions sans clause IVC (54 conventions)	**100 060**	**3,2**	**3,1**	**29,6**	
Toutes les conventions (61 conventions)	**106 030**	**3,2**	**3,1**	**30,1**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	98 190	N/CO	mar. 00/janv.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC/AFPC	42 020	MED/PR	(1re) / oct. 00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	IPFPC	1 130	CO	sept.00
•Nova Scotia Association of Health Org. & Capital District Health Authority	infirmiers(ères),N.S.G.E. U.	10 550	ARB	oct. 00
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	ARB	mars 00
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP	2 500	N	mars 01
•Construction Québec	divers	68 910	PR	avril 01
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Hôpitaux en Ontario	infirmiers(ères)	40 000	N	mars 01
•Gouvernement de l'Alberta	AUPE (Fonction publique)	17 540	N	août 01
•TELUS	TWU	16 710	N	déc. 00
•B.C. Public Schools Assn. (écoles publiques)	enseignants	41 000	B	juin 01
•CN	divers syndicats	5 230	CO/PR	déc. 00
•VIA	divers syndicats	1 100	NPAB	déc. 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	CO	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazette du travail présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels.

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-in.t@hrdc-drhc.gc.ca

Rajustements salariaux enregistrés par les petites, moyennes et grandes unités de négociation

Les petites unités de négociation ont été instaurées au cours de l'année 2000 pour satisfaire les demandes des clients et refléter la répartition des milieux de travail de petite taille au sein des industries canadiennes. Cependant, ces petites unités ne représentent qu'un échantillon par opposition aux moyennes et grandes unités de négociation qui, par secteurs d'activité, représentent toutes les unités de négociation reconnues au Canada.

Au cours des quatre derniers trimestres, de juillet 2000 à juin 2001, 506 conventions collectives ont été signées et se répartissent comme suit : 137 ont été ratifiées dans les petites unités de négociation qui comptent entre 100 et 499 employés ; 277 conventions ont eu lieu dans les unités de taille moyenne comprenant entre 500 et 1 999 employés et 92 conventions ont été signées dans les grandes unités de négociation composées de plus de 2 000 employés.

Ces conventions collectives ont donné lieu à une augmentation annuelle du taux du salaire de base située entre 2,2 et 3,2 % en moyenne. Ces données sont réparties entre les petites unités de négociation, les moyennes et les grandes.

Dans les **petites unités** de négociation, 137 conventions accordent une augmentation annuelle de 2,8 % en moyenne au cours des quatre trimestres. Durant le deuxième trimestre de l'an 2001, 39 conventions donnent lieu à une augmentation annuelle de 2,7 % en moyenne, comparativement à celle de 2,6 % établie au cours du second trimestre 2000.

Dans les **unités de taille moyenne**, 258 640 employés visés par 277 conventions obtiennent une augmentation annuelle légèrement plus élevée que les petites unités, soit 2,9 % en moyenne. Au cours du deuxième trimestre 2001, 95 960 employés reçoivent une augmentation annuelle de 2,8 % en moyenne dans le cadre de 104 conventions, comparativement à celle de 2,6 % enregistrée en 2000 pour le même trimestre.

Dans les **grandes unités** de négociation, 492 090 employés visés par 92 conventions obtiennent une augmentation annuelle identique à celle des unités de taille moyenne, à savoir, 2,9 % en moyenne. Au cours du second trimestre 2001, 182 700 employés reçoivent une augmentation annuelle de 2,9 % en moyenne à l'issue de 32 conventions, comparativement à celle de 2,5 % établie durant le même trimestre en 2000.

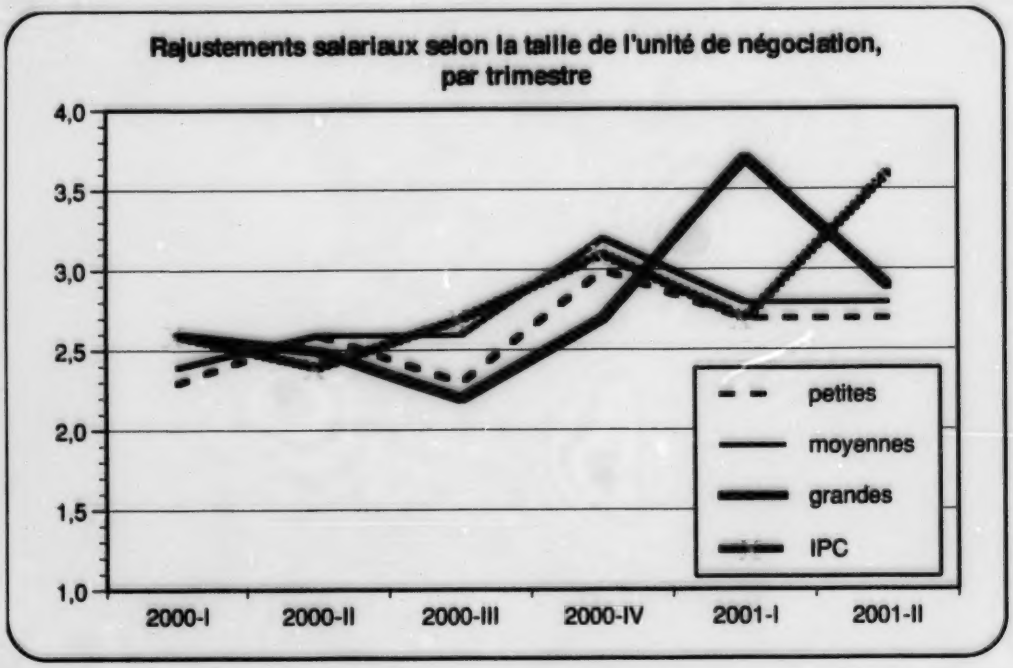

Rajustements salariaux de base selon la taille des unités de négociation

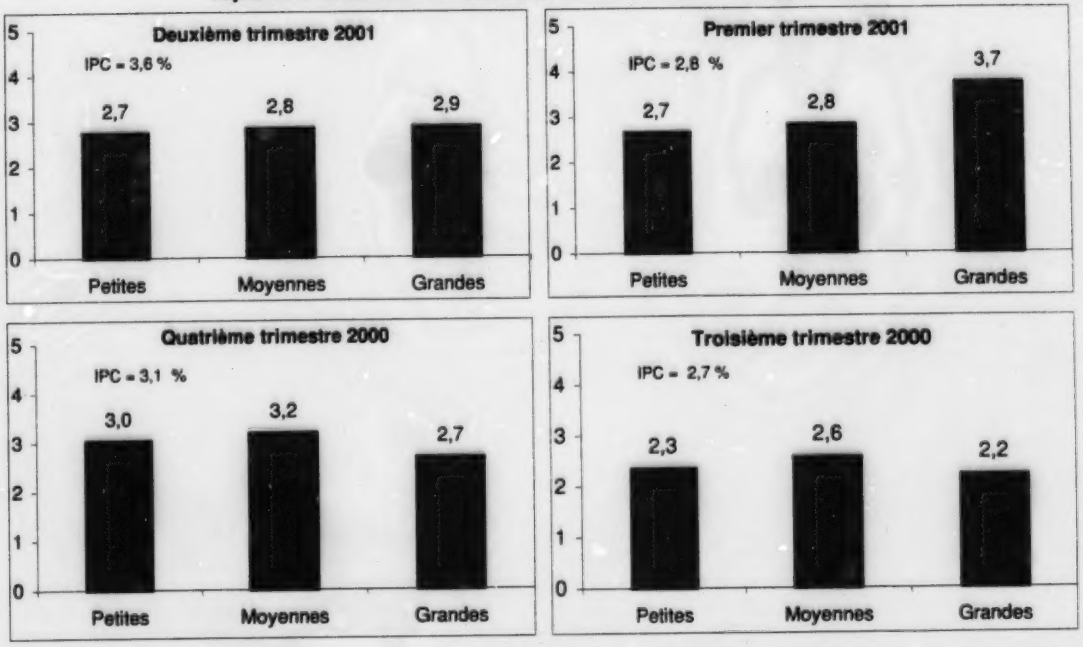

Répartition des rajustements salariaux en pourcentage des employés

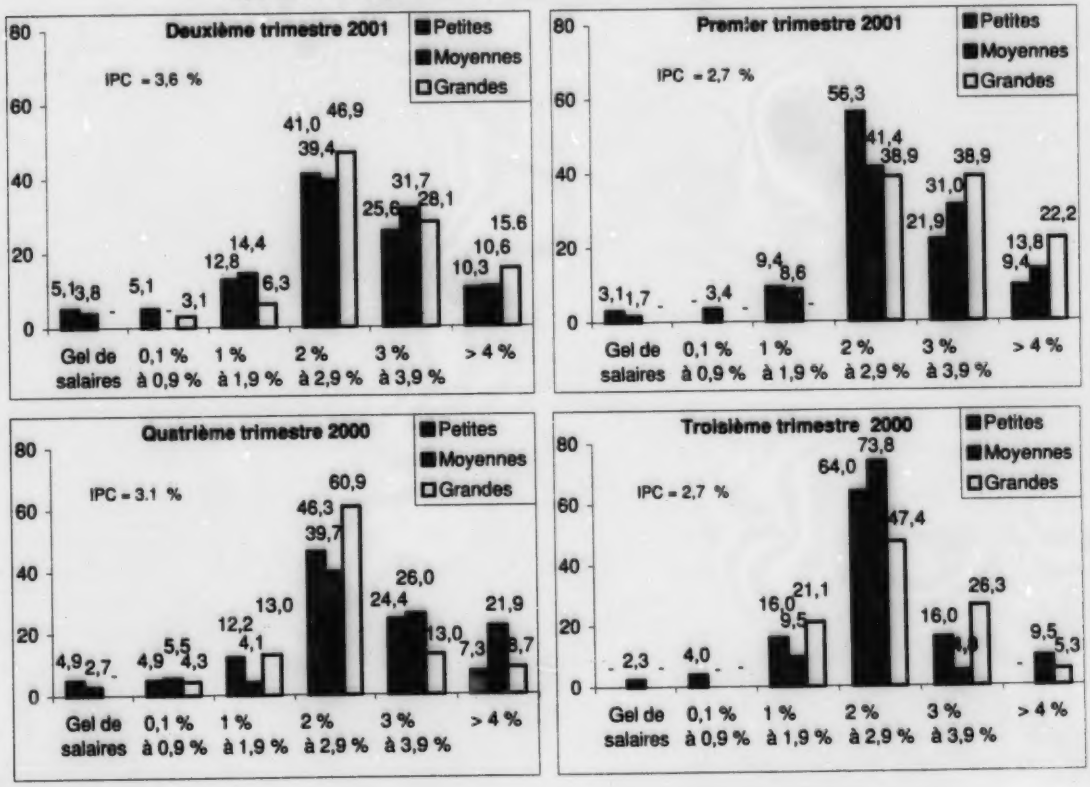

LES ENTENTES CONCLUES DANS LES PETITES UNITÉS DE NÉGOCIATION, EN JUIN 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Construction					
Alberta Construction Labour Relations Association, maçons, à l'échelle de la province, Alb.	200	3,7	6,3	36	2004/04/30
Construction Labour Relations Association of Manitoba, couvreurs, à l'échelle de la province, Man.	200	2,2	2,3	36	2004/04/30
Construction Labour Relations Association of Manitoba, sidérurgistes, à l'échelle de la province, Man.	260	2,2	2,1	36	2004/04/30
Construction Labour Relations Association of Manitoba, travailleurs du métal en feuille, à l'échelle de la province, Man.	100	1,9	1.9	36	2004/04/30
Construction Labour Relations Association of Manitoba, travailleurs du métal en feuille, à l'échelle de la province, Man.	100	1,8	1,8	36	2004/04/30
Pipe Line Contractors Association of Canada, plombiers et tuyauteurs, à l'échelle du Canada	150	2,3	2,1	36	2004/04/30
Fabrication					
AT Plastics Inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Edmonton, Alb.	230	3,2	3,5	36	2004/02/02
Beachvillme Limited, opérateurs de machines lourdes, Ingersoll, Ont.	140	4,7*	4,7	12	2002/03/31
Dairyworld foods, employés d'usine et préposés à l'entretien, Calgary, Alb.	280	2,0	2,0	36	2004/04/30
Emco Limitée, employés d'usine et préposés à l'entretien, Pont-Rouge, Qc	160	2,7*	3,0	60	2005/12/31
Lilydale Co-operative Limited, employés d'usine et préposés à l'entretien, Wynyard, Sask.	430	2,7	3,1	36	2004/01/31
Parmalat Dairy and Bakery Inc., production, Brampton, Ont.	180	0,6	1,8	36	2004/04/05
Transport					
Marine Atlantique inc., débardeurs, côte de l'Atlantique, multi#	420	2,8*	4,0	60	2005/12/31
Information et culture					
Edmonton Public Library, bibliothécaires, Edmonton, Alb.	450	3,5	4,0	24	2002/12/31
Éducation, santé et services sociaux					
Brant Haldimand-Norfolk Catholic District School Board, enseignants à l'élémentaire, Brantford, Ont.	460	2,6	3,3	24	2003/08/31
Peace Wapiti Regional Division No. 33, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Grande Prairie, Alb.	360	3,5	3,5	12	2001/08/31
Loisirs et hôtellerie					
Movenpick Restaurants of Switzerland, personnel hôtelier ou de restaurant, Toronto, Ont.	100	0,0	0,0	24	2002/07/21

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

Notes explicatives :

Si vous désirez obtenir plus d'information sur le taux d'échantillonnage des petites unités de négociation, veuillez-vous reporter à la section pertinente de l'article de Jean-Charles Roy, *«Renseignements sur les conventions collectives : du recensement à l'échantillon»*, publié dans la **Gazette du travail**, Été 2000. Vol.3, N°.2, pp. 13-20.

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2001. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

9

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.. (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

...SALARIAUX
...2001
...12, numéro 9

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

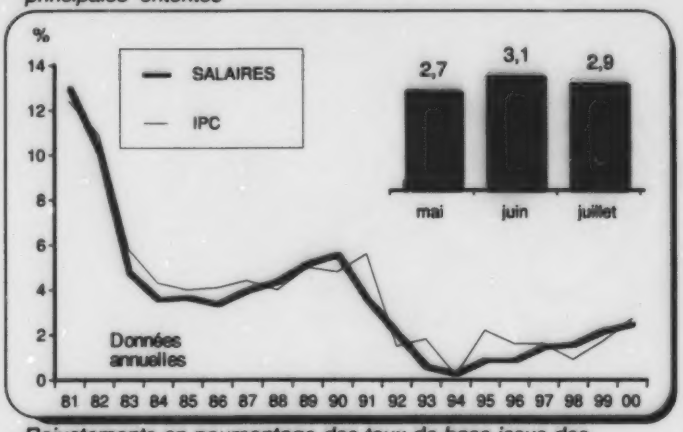

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

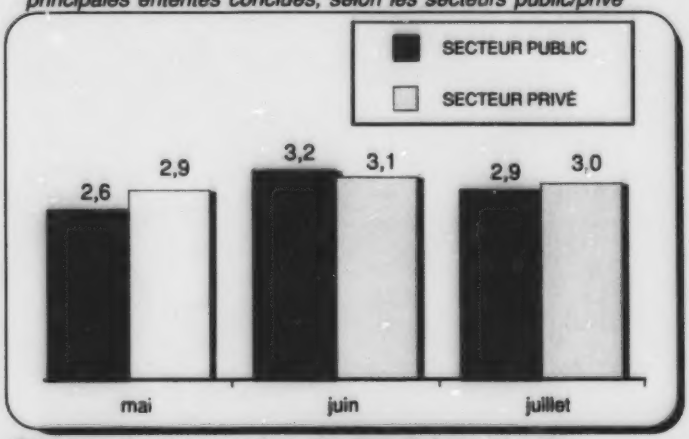

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

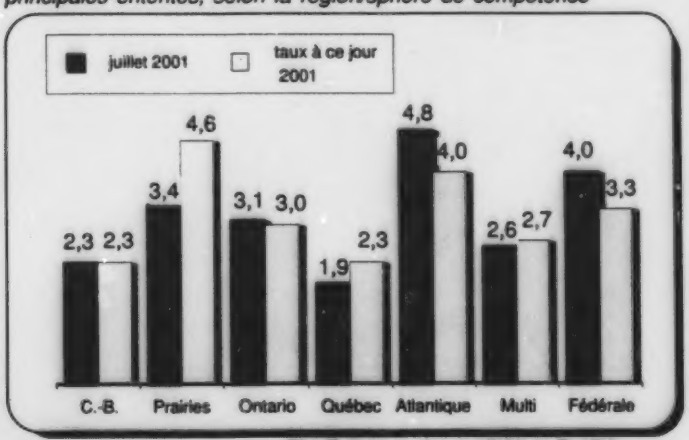

The Bulletin is also available in English.

Les données de juillet 2001

Les principales conventions collectives signées en **juillet 2001** ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux de salaire de base de **2,9 %** par année, pour la durée des conventions. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à la moyenne de 3,1 % établie au cours du mois de juin, mais d'une hausse comparativement à celle de 2,5 % enregistrée pour l'ensemble de l'année 2000.

Les données de juillet 2001 sont basées sur l'examen de 29 conventions visant 39 600 employés. Lors des précédentes négociations tenues entre les parties impliquées en juillet 2001, la durée moyenne des conventions était de 41 mois et les rajustements salariaux s'élevaient à 1,6 % en moyenne; comparativement au taux de 2,9 % et une durée moyenne de 30 mois établis dans les ententes courantes.

Pour la période allant de janvier à juillet 2001, le rajustement du taux de salaire de base se situe à 3,1 % en moyenne.

Les rajustements salariaux provenant des principales conventions vont d'un gel de salaire touchant 1 570 pompiers de la ville de Montréal, à une augmentation de 5,6 % en moyenne accordée à 600 gens de métier d'Alberta Construction Labour Relations Association. À l'issue de 2 conventions signées avec le gouvernement de Terre-Neuve, 4 940 fonctionnaires reçoivent une augmentation de 5,0 % en moyenne.

Le secteur public enregistre des augmentations légèrement inférieures à celles du secteur privé pendant le mois de juillet. Dans le **secteur public**, 29 820 employés visés par 21 conventions obtiennent des rajustements de **2,9 %** en moyenne. Il s'agit d'une légère baisse par rapport au taux de 3,2 % atteint au cours du mois précédent, mais d'une hausse par rapport à la moyenne de 2,5 % affichée pour l'ensemble de l'année 2000. Dans le **secteur privé**, 9 780 employés obtiennent une augmentation de **3,0 %** en moyenne dans le cadre de seulement 8 conventions. Ce taux est légèrement inférieur à celui de 3,1 % enregistré au cours du mois précédent, mais reste cependant supérieur à la moyenne de 2,3 % établie l'an dernier.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici, par ordre d'importance, les augmentations salariales observées : les provinces de l'Atlantique enregistrent 4,8 % à l'issue de 3 conventions; la sphère de compétence fédérale, 4,0 % (2 conventions); les provinces des Prairies, 3,4 % (6 conventions); Ontario, 3,1 % (8 conventions);

Multiprovince, 2,6 % (1 convention); Colombie-Britannique, 2,3 % (2 conventions); Québec, 1,9 % (7 conventions).

Si l'on examine les secteurs d'activité, le secteur du **transport** a bénéficié de la plus forte augmentation à l'issue de 2 conventions qui accordent une augmentation de **4,0 %** à 1 430 employés. Le secteur de l'**administration publique** compte la plus importante concentration d'employés. Dans ce secteur, 22 030 employés, soit 56 % de l'ensemble des employés visés, obtiennent des rajustements de **3,0 %** en moyenne dans le cadre de 12 conventions. Dans le secteur de la **construction**, 6 850 ouvriers reçoivent une augmentation de **3,1 %** en moyenne à l'issue de 4 conventions. Dans le secteur des **services publics**, 640 employés obtiennent **3,0 %** d'augmentation en moyenne à l'issue d'une seule convention. Dans le secteur des **finances**, les augmentations atteignent **2,8 %** en moyenne dans le cadre de 2 conventions visant 2 250 employés. Dans le secteur de la **fabrication**, 3 conventions accordent une augmentation de **2,7 %** en moyenne à 2 100 employés. Selon les secteurs d'activité, ceux de l'**éducation**, de la **santé** et des **services sociaux** ont enregistré le plus faible rajustement établi à 2,4 % en moyenne, à l'issue de 5 conventions visant 4 300 employés. Aucune convention collective n'a été signée dans les secteurs **primaire**, celui de l'**information et de la culture**, du **commerce** ou des **loisirs** et de l'**hôtellerie**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

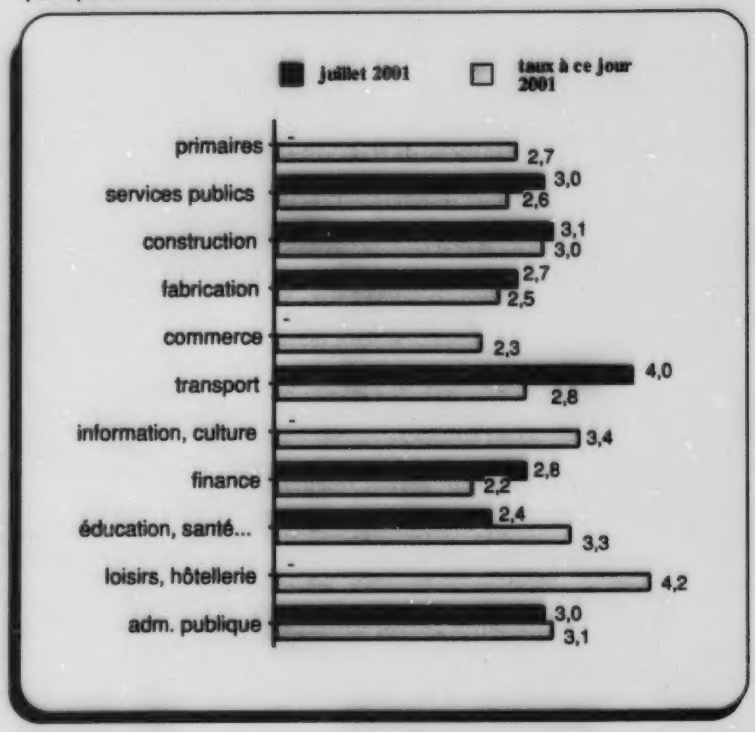

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

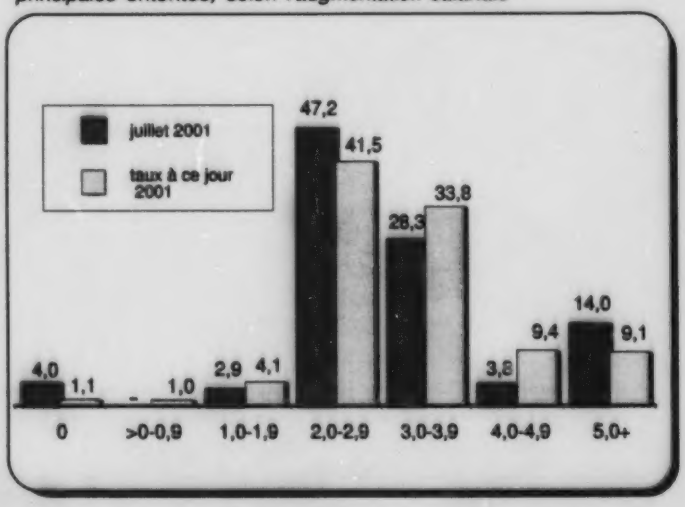

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	3	5 470
Québec	7	12 040
Ontario	8	5 740
Provinces des prairies	6	7 700
C.-B.	2	2 720
Multiprovince	1	4 500
Compétence fédérale	2	1 430

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1998	1999	2000	2000			2001		Taux à	2001		
				2	3	4	1	2	ce jour	mai	juin	juil
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,7	2,2	2,5	2,5	2,3	2,9	3,5	2,9	3,1	2,7	3,1	2,9
Sans clause d'IVC	1,6	2,0	2,5	2,5	2,4	2,9	3,8	3,1	3,3	3,1	3,2	2,9
Avec clause d'IVC	2,8	3,5	2,2	2,6	1,8	2,1	2,8	2,2	2,4	2,2	2,9	2,7
Moy. ann. de 1ère année	1,4	1,9	2,3	2,6	2,4	3,1	4,3	2,9	3,4	2,7	3,1	3,0
Sans clause d'IVC	1,4	1,7	2,3	2,5	2,6	3,1	4,5	3,2	3,6	3,1	3,1	3,0
Avec clause d'IVC	2,5	3,4	2,3	3,1	1,2	1,7	3,9	2,3	2,9	2,4	2,7	2,4
Industries												
Primaires	1,1	2,2	1,6	1,5	-	2,3	2,1	2,9	2,7	-	4,2	-
Services publics	2,4	1,8	3,2	2,8	2,5	2,7	2,8	2,0	2,6	3,0	0,0	3,0
Construction	2,4	2,0	3,6	2,4	2,7	-	2,5	3,2	3,0	3,0	3,3	3,1
Fabrication	1,5	3,5	2,4	2,9	2,2	1,5	1,8	2,7	2,5	2,3	3,0	2,7
Commerce	1,8	1,3	1,6	1,7	1,5	1,7	2,9	2,0	2,3	2,0	-	-
Transport	2,1	2,8	2,4	2,2	2,8	2,4	2,7	2,9	2,8	2,9	2,2	4,0
Information, culture	1,1	2,5	2,9	-	-	3,2	3,7	2,3	3,4	-	3,1	-
Finance, services administratifs	0,8	2,8	1,8	1,9	1,6	-	2,9	2,0	2,2	3,1	2,1	2,8
Education, santé, assistance sociale	1,4	1,8	2,6	3,7	2,8	3,3	4,3	2,8	3,3	2,6	3,2	2,4
Loisirs, hôtellerie	3,4	2,6	3,0	-	2,4	3,8	3,0	4,3	4,2	-	-	-
Administrations publiques	1,8	2,2	2,3	2,1	2,6	2,5	3,1	3,0	3,1	2,3	3,3	3,0
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	1,3	1,6	3,6	2,3	-	6,3	-	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
île-du-Prince-Edouard	2,1	2,7	2,2	2,2	-	-	2,5	-	2,5	-	-	-
Nouvelle-Ecosse	2,9	2,1	2,2	-	-	-	2,0	2,6	2,5	2,5	3,3	2,3
Nouveau-Brunswick	1,5	2,4	2,8	2,5	2,7	3,3	4,0	2,0	3,3	2,0	-	-
Québec	1,1	1,6	2,3	2,7	2,8	2,5	3,9	2,4	2,3	2,3	2,5	1,9
Ontario	1,6	2,2	2,5	2,3	2,2	2,9	2,9	3,0	3,0	3,1	2,8	3,1
Manitoba	1,4	2,5	2,6	2,5	2,4	3,3	1,8	2,4	2,1	-	2,0	-
Saskatchewan	1,8	2,0	3,5	-	-	3,6	3,0	3,0	3,0	3,0	-	3,0
Alberta	3,0	4,0	4,4	5,9	3,0	3,4	5,8	4,6	5,3	5,0	5,0	3,8
Colombie-Britannique	0,8	0,8	1,6	0,7	1,9	2,2	2,9	2,1	2,3	2,1	0,0	2,3
Multi-Prov.	1,5	2,2	2,6	1,8	2,7	3,2	3,2	2,7	2,7	3,0	1,1	2,6
Compétence fédérale	2,1	2,8	2,2	2,0	3,2	2,3	3,3	3,2	3,3	2,9	3,3	4,0
Secteur public	1,6	1,9	2,5	2,5	2,6	3,0	3,8	2,8	3,2	2,6	3,2	2,9
Secteur privé	1,8	2,7	2,3	2,3	1,9	2,2	2,4	2,9	2,8	2,9	3,1	3,0
Indice des prix à la consom.	0,9	1,7	2,7	2,4	2,7	3,1	3,0	3,6	3,1	3,9	3,3	2,6

Les données du dernier mois sont préliminaires.

Les données du *Taux à ce jour* sont de janvier à juillet

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN JUILLET 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Services publics (1 conventions)	**640**	**3,0**	**3,5**	**36**	
SaskPower, employés des services administratifs, à l'échelle de la province, Sask.	640	3,0	3,5	36	2004-01-31
Construction (4 conventions)	**6 850**	**3,1**	**3,5**	**34,9**	
Alberta Construction Labour Relations Association, ingénieurs des opérations, à l'échelle de la province, Alb.	600	5,6	6,2	24	2003-04-30
Boilermaker Contractors' Association, chaudronniers, à l'échelle du Canada (ex Qc,CB & TY	4 500	2,6	2,8	36	2004-06-30
Greater Toronto Sewer and Watermain Contractors Association, opérateurs de machines lourdes, Toronto, Ont.	750	3,5	4,2	36	2004-04-30
Greater Toronto Sewer and Watermain Contractors Association, ouvriers, Toronto, Ont.	1 000	3,7	4,5	36	2004-04-30
Fabrication (3 conventions)	**2 100**	**2,7**	**2,4**	**53,1**	
CORUS, employés d'usine et préposés à l'entretien, Cap-de-la-Madeleine, Qc	600	1,6*	0,0	60	2007-01-31
QIT-Fer et Titane inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Sorel, Qc	900	2,3*	2,6	60	2006-04-29
Siemens Canada Limited Automotive Systems (NAMO), employés d'usine et préposés à l'entretien, London, Ont.	600	4,4*	4,5	36	2004-07-15
Transport (2 conventions)	**1 490**	**4,0**	**4,1**	**36**	
Via Rail Canada Inc., empl. des chemins de fer, à l'échelle du réseau	890	4,3	4,5	36	2003-12-31
Via Rail Canada inc., employés de wagons-lits et à la salle à manger, à l'échelle du réseau	540	3,4	3,5	36	2003-12-31
Finance, immobiliers et gestion (2 conventions)	**2 250**	**2,8**	**3,3**	**36**	
Saskatchewan Government Insurance, commis et employés de bureau, Regina, Sask.	1 420	3,0 3	,5	36	2003-12-31
Securitas Canada Limited, agents de sécurité, région sud-ouest, Ont.	830	2,3	2,9	36	2004-05-31
Éducation, santé et services sociaux (5 conventions)	**4 300**	**2,4**	**2,3**	**34,3**	
Board of Governors of Ryerson Polytechnic University, commis et employés de bureau, Toronto Métropolitain, Ont.	530	:,8	1,5	36	2004-06-30
Gouvernement de la Saskatchewan, employés non-médicaux, à l'échelle de la province, Sask.	620	3,0	3,0	36	2003-09-30
Université de la Colombie-Britannique, professeurs, Vancouver, C.-B.	1 900	2,0	2,0	36	2004-06-30
Versa-Care Limited, employés non-médicaux, Sarnia, Ont.	650	2,9	2,5	36	2003-12-31
York Region District School Board, employés des services et préposés à l'entretien, Aurora, Ont.	600	2,7	3,1	24	2003-08-31

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN JUILLET 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration
Administration publique (12 conventions)	**22 030**	**3,0**	**2,9**	**24,3**	
Commission de police de la municipalité régionale de Durham, agents de police, Oshawa, Ont.	780	3,0	4,3	54	2003-12-31
Gouvernement de Terre Neuve et du Labrador, employés des services et préposés à l'entretien, à l'échelle de la province, T.-N.	1 380	5,0	5,0	36	2004-03-31
Gouvernement de Terre Neuve et du Labrador, employés des services généraux, à l'échelle de la province, T.-N.	3 560	5,0	5,0	36	2004-03-31
Gouvernement du Québec, ingénieurs, à l'échelle de la province, Qc	1 020	3,5	1,5	48	2002-06-30
Halifax Regional Municipality, employés d'extérieur, Halifax, N.-É.	530	2,3	3,0	48	2004-10-31
Ville de Calgary, employés d'extérieur, Calgary, Alb.	3 040	3,5	3,5	24	2002-12-31
Ville de Montréal, employés d'extérieur, Montréal, Qc	4 360	2,0	2,0	8	2001-12-31
Ville de Montréal, employés d'intérieur, Montréal, Qc	3 080	2,0	2,0	10	2001-12-31
Ville de Montréal, employés des services administratifs, Montréal, Qc	510	2,0	2,0	9	2001-12-31
Ville de Montréal, pompiers, Montréal, Qc	1 570	0,0	0,0	12	2001-12-31
Ville de Saskatoon, employés d'intérieur, Saskatoon, Sask.	1 380	3,0	3,0	36	2003-12-31
Ville de Vancouver, pompiers, Vancouver, C.-B.	820	2,9	2,9	36	2002-12-31
Conventions avec clause IVC (3 conventions)	2 100	2,7*	2,4	53,1	
Conventions sans clause IVC (26 conventions)	37 500	2,9	3,0	28,8	
Toutes les conventions (29 conventions)	39 600	2,9	3,0	30	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	98 190	N/CO/AT	mar. 00/janv.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC/AFPC	45 080	N/MED	oct.00/juin00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	IPFPC	1 130	CO	sept.00
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	ARB	mars 00
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP (éducation)	2 500	N	mars 01
•Construction Québec	divers	68 910	PR	avril 01
•Bombardier (QC)	IAM	8 000	N	nov. 01
•Boeing (Toronto)	TCA	1 370	N	oct. 01
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Hôpitaux en Ontario	infirmiers(ères)	40 000	N	mars 01
•Gouvernement de l'Alberta	AUPE (Fonction publique)	17 540	N	août 01
•TELUS	TWU	16 710	N	déc. 00
•B.C. Public Schools Assn. (écoles publiques)	enseignants	41 000	B	mars 01
•CN	divers syndicats	5 230	CO	juin 00
•VIA	divers syndicats	1 100	NPAB/MED	déc. 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	CO	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazette du travail présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels.

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Moyenne des augmentations enregistrées au sein des grandes, moyennes et petites unités de négociation au cours des premier et deuxième trimestres

Les petites unités de négociation ont été instaurées au cours de l'année 2000 pour répondre aux demandes des clients et refléter la répartition des milieux de travail de petite taille au sein des industries canadiennes. Cependant, ces petites unités ne représentent qu'un échantillon par opposition aux moyennes et grandes unités de négociation qui, par secteurs d'activité, représentent toutes les unités de négociation reconnues au Canada.

Au cours du **premier trimestre de 2001**, 108 conventions collectives ont été signées et se répartissent comme suit : 18 conventions ont été signées dans les petites unités de négociation qui comptent entre 100 et 499 employés ; 58 conventions ont été négociées dans les unités de taille moyenne comprenant entre 500 et 1999 employés et 32 ont été ratifiées dans les grandes unités composées de 2000 employés et plus.

Les petites unités de négociation enregistrent une augmentation de 2,7 % en moyenne, légèrement en baisse par rapport à la moyenne de 2,8 % établie au cours du trimestre précédent. Le secteur privé affiche une augmentation de 2,7 %, comparativement au secteur public qui atteint 2,6 %. Si l'on examine les secteurs d'activité, celui de la construction enregistre une augmentation de 7,2 %, soit la moyenne annuelle la plus importante. Par contre, le secteur des loisirs et de l'hôtellerie obtient la plus faible augmentation au taux de 1,5 %.

Les unités de taille moyenne reçoivent une augmentation de 2,8 % en moyenne. Il s'agit d'une très légère hausse par rapport aux petites unités (2,7 %), mais d'une baisse comparativement au taux de 3,2 % établi le trimestre précédent. Au taux de 3,1 %, le secteur public enregistre une augmentation supérieure à celle du secteur privé qui s'élève à 2,1 %. Si l'on examine le secteurs d'activité, contrairement aux petites unités de négociation, le secteur des loisirs et de l'hôtellerie fait état d'une augmentation de 3,0 % et celui de la fabrication enregistre la plus faible augmentation au taux de 1,8 %.

Les grandes unités enregistrent une augmentation de 3,7 % en moyenne, établissant ainsi le taux le plus élevé, comparé au quatrième trimestre de 2000 (2,7 %) et au taux des petites et moyennes unités de négociation. En enregistrant une augmentation de 4,0 %, le secteur public affiche un taux non seulement beaucoup plus important que celui du secteur privé (2,6 %), mais un taux supérieur à tous secteurs et unités de négociation confondus. Si l'on examine les secteurs d'activité, le secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux enregistre la plus forte augmentation (4,6 %), tandis que le secteur de la construction obtient la plus faible augmentation (2,5 %).

Au cours du **deuxième trimestre de 2001**, 175 conventions collectives ont été signées, dont 32 dans les petites unités, 104 dans les unités moyennes et 39 dans les grandes unités de négociation.

Les petites unités obtiennent 2,7 % d'augmentation ; il s'agit d'une légère hausse comparativement au premier trimestre. Le secteur public enregistre 3,0 %, une augmentation supérieure à celle du secteur privé établie à 2,6 %. Si l'on examine les secteurs d'activité, le secteur de l'information et de la culture a connu la forte grande augmentation (3,3 % en moyenne), tandis que les industries primaires affichent la plus faible augmentation,
soit 1,8 %.

Les unités de taille moyenne maintiennent le même taux d'augmentation que le trimestre précédent, soit 2,8 % en moyenne. Le secteur public enregistre 2,9 %, une augmentation supérieure à celle du secteur privé qui affiche 2,7 %. Si l'on examine les secteurs d'activité, le secteur de la construction obtient la plus forte augmentation (3,1 %), tandis que le secteur des services publics enregistre la plus faible (1,7 %).

Les grandes unités de négociation reçoivent une augmentation salariale de 2,8 % en moyenne. Il s'agit d'une baisse par rapport au taux de 3,7 % établi au cours du premier trimestre. Le secteur privé obtient 3,1 % d'augmentation, comparativement au secteur privé qui n'enregistre que 2,8 %. Le secteur privé des grandes unités établit une augmentation supérieure à celle du secteur privé des petites et moyennes unités de négociation. Si l'on examine les secteurs d'activité, le secteur des loisirs et de l'hôtellerie enregistre
4,6 %, soit la plus forte augmentation, comparativement aux petites et moyennes unités ainsi que le secteur des services publics qui n'obtient que 2,2 % d'augmentation.

Moyennes des augmentation trimestrielles en pourcentage, par secteur public et privé

Premier trimestre 2001

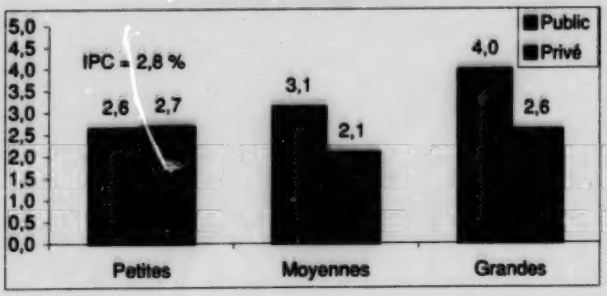

Deuxième trimestre 2001

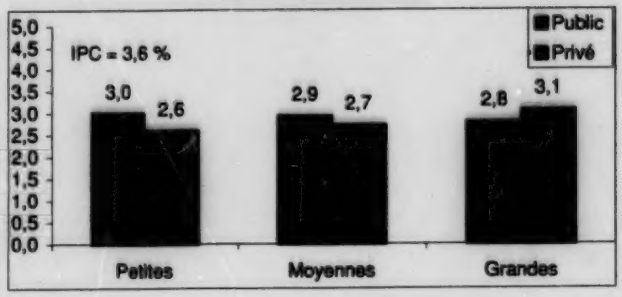

Répartition en pourcentage des employés selon le rajustement salarial, par secteur public et privé

Premier trimestre 2001

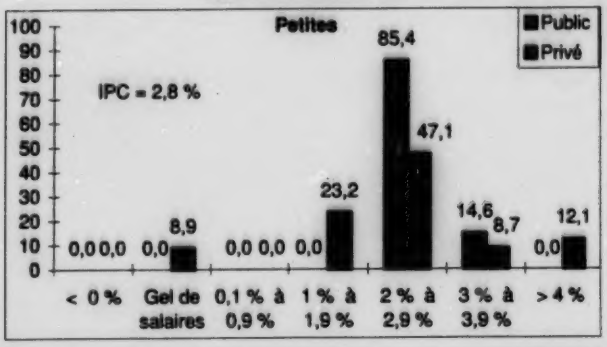

Deuxième trimestre 2001

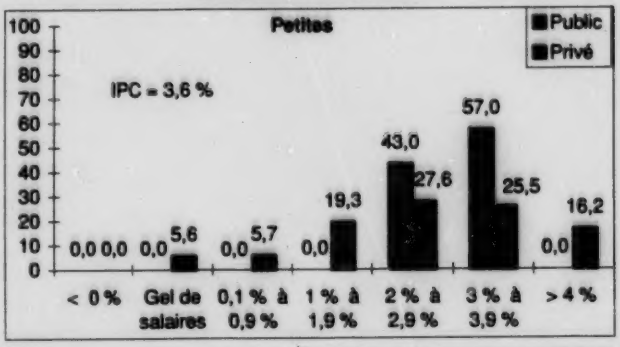

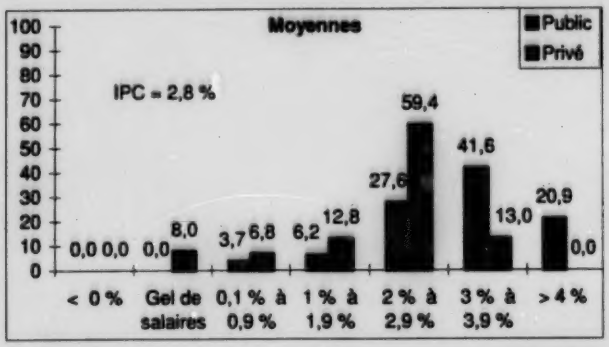

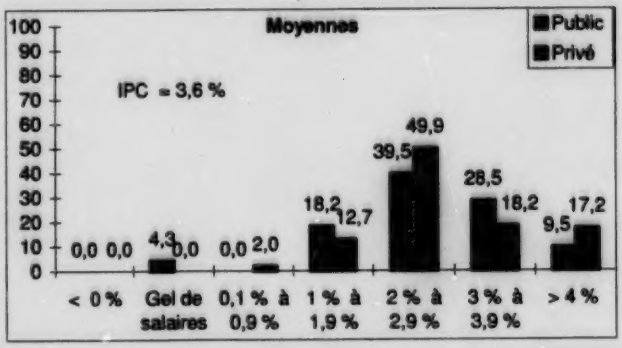

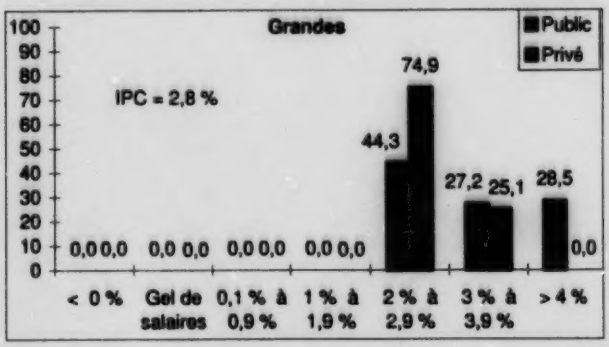

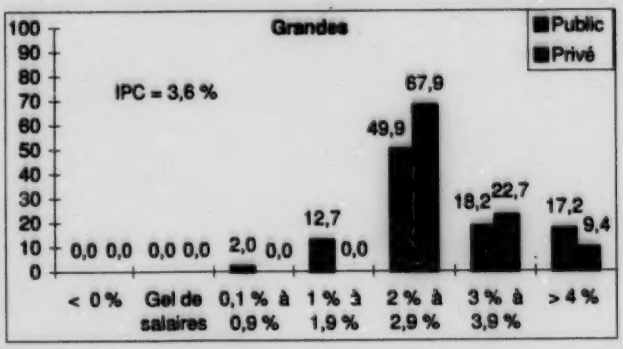

Rajustement Salarial

Moyennes des augmentations trimestrielles en pourcentage, par industrie

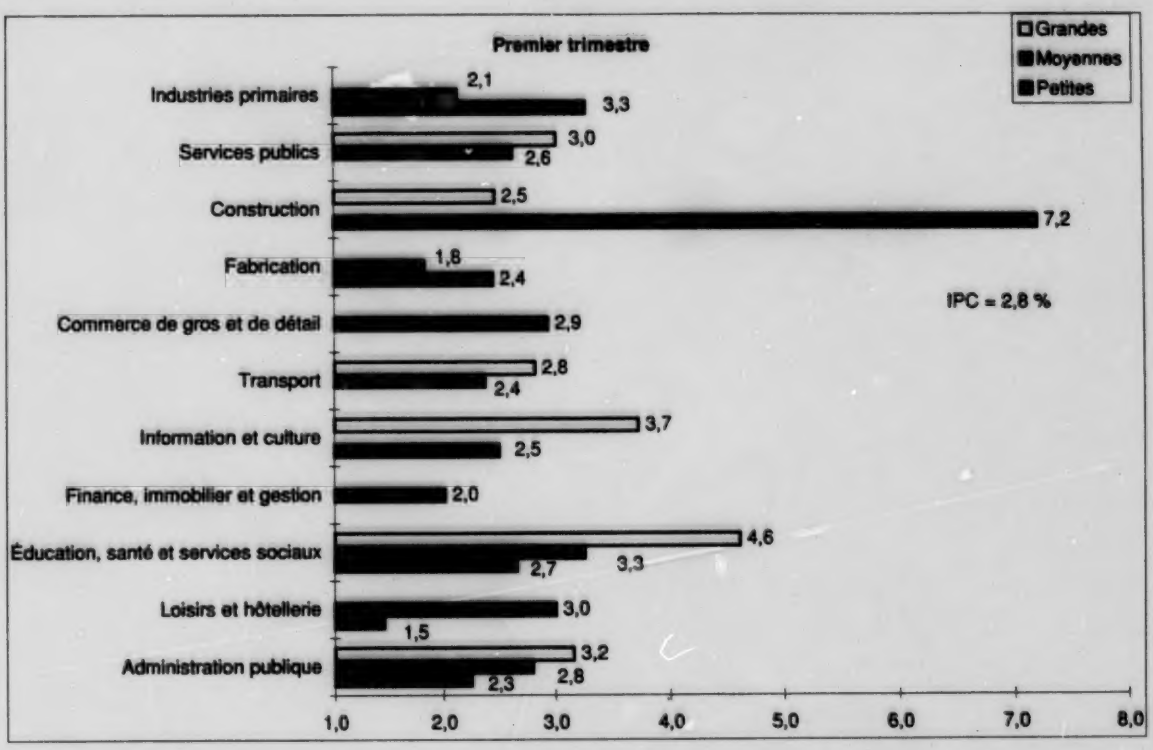

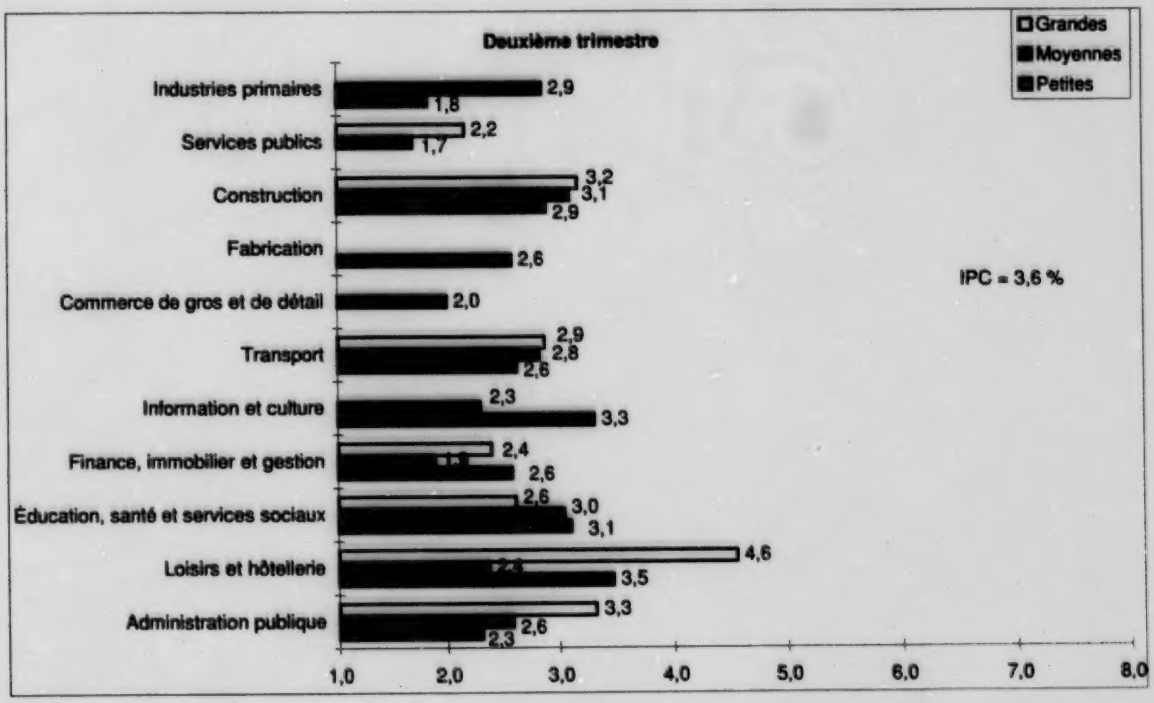

Répartition en pourcentage des employés selon le rajustement salarial, par industrie

Premier trimestre 2001

Industrie	Petites					
	Gel de salaires	0.1 % à 0.9 %	1 % à 1.9 %	2 % à 2.9 %	3 % à 3.9 %	> 4 %
Industries primaires	-	-	-	-	100,0	-
Services publics						
Construction	-	-	-	-	-	100,0
Fabrication	11,8	-	21,4	50,7	7,5	8,6
Commerce de gros et de détail						
Transport	-	-	6,7	83,5	9,8	-
Information et culture	-	-	-	100,0	-	-
Finance, immobilier et gestion						
Éducation, santé et services sociaux	-	-	-	84,0	16,0	-
Loisirs et hôtellerie	-	-	100,0	-	-	-
Administration public	-	-	-	100,0	-	-

	Moyennes					
	Gel de salaires	0.1 % à 0.9 %	1 % à 1.9 %	2 % à 2.9 %	3 % à 3.9 %	> 4 %
Industries primaires	-	-	-	36,0	64,0	-
Services publics	-	-	-	-	100,0	-
Construction	-	4,9	8,1	22,7	37,0	27,4
Fabrication	-	-	71,1	-	28,9	-
Commerce de gros et de détail						
Transport	-	-	-	82,9	17,1	-
Information et culture	-	-	-	100,0	-	-
Finance, immobilier et gestion	17,1	14,5	-	59,6	8,8	-
Éducation, santé et services sociaux						
Loisirs et hôtellerie	-	-	-	51,8	48,2	-
Administration public	-	-	-	100,0	-	-

	Grandes					
	Gel de salaires	0.1 % à 0.9 %	1 % à 1.9 %	2 % à 2.9 %	3 % à 3.9 %	> 4 %
Industries primaires	-	-	-	86,5	-	13,5
Services publics						
Construction	-	-	-	20,3	37,1	42,6
Fabrication						
Commerce de gros et de détail	-	-	-	-	100,0	-
Transport	-	-	-	31,1	68,9	-
Information et culture						
Finance, immobilier et gestion						
Éducation, santé et services sociaux	-	-	-	100,0	-	-
Loisirs et hôtellerie	-	-	-	-	100,0	-
Administration publique						

Répartition en pourcentage des employés selon le rajustement salarial, par industrie

Deuxième trimestre 2001

Industrie	Petites					
	Gel de salaires	0.1 % à 0.9 %	1 % à 1.9 %	2 % à 2.9 %	3 % à 3.9 %	> 4 %
Industries primaires	-	-	-	100,0	-	-
Services publics	25,0	-	-	-	-	75,0
Construction	-	-	-	47,9	52,1	-
Fabrication	-	-	-	100,0	-	-
Commerce de gros et de détail	-	-	-	28,6	71,4	-
Transport	-	19,6	-	41,2	39,2	-
Information et culture						
Finance, immobilier et gestion	3,4	6,1	14,0	23,6	45,5	7,3
Éducation, santé et services sociaux	-	-	13,4	56,4	13,4	16,8
Loisirs et hôtellerie						
Administration public	-	-	100,0	-	-	-

	Moyennes					
	Gel de salaires	0.1 % à 0.9 %	1 % à 1.9 %	2 % à 2.9 %	3 % à 3.9 %	> 4 %
Industries primaires	-	-	15,5	59,1	25,5	-
Services publics	-	-	-	100,0	-	-
Construction	2,5	-	11,8	28,2	42,3	15,1
Fabrication	18,3	-	-	64,1	17,6	-
Commerce de gros et de détail	-	-	57,6	-	42,4	-
Transport	-	-	14,0	27,4	58,6	-
Information et culture	-	-	57,4	42,6	-	-
Finance, immobilier et gestion	3,6	-	14,3	41,7	37,2	3,3
Éducation, santé et services sociaux	-	-	10,2	42,6	34,4	12,7
Loisirs et hôtellerie	43,1	-	-	-	56,9	-
Administration public	-	-	56,1	-	-	43,9

	Grandes					
	Gel de salaires	0.1 % à 0.9 %	1 % à 1.9 %	2 % à 2.9 %	3 % à 3.9 %	> 4 %
Industries primaires	-	-	-	60,9	-	39,1
Services publics	-	-	-	-	-	100,0
Construction	-	2,6	16,8	46,9	23,9	9,7
Fabrication	-	-	-	100,0	-	-
Commerce de gros et de détail						
Transport	-	-	-	67,4	32,6	-
Information et culture						
Finance, immobilier et gestion						
Éducation, santé et services sociaux	-	-	-	66,8	21,2	11,9
Loisirs et hôtellerie	-	-	-	100,0	-	-
Administration publique						

LES ENTENTES CONCLUES DANS LES PETITES UNITÉS DE NÉGOCIATION, EN JUILLET 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Services publics (1 convention)					
Independent Market Operator, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle de la province, Ont.	240	3,8	4,5	36	2003-12-31
Fabrication (3 conventions)					
Aliments Humpty Dumpty Inc., production, Lachine, Qc	180	3,3	3,3	48	2005-06-30
Dairyland Fluid Division Ltd. & Armstrong Cheese Company Ltd., employés d'usine et préposés à l'entretien, Sask.	280	2,5	3,0	60	2006-03-31
QIT-Fer et Titane inc., commis et employés de bureau, Tracy, Qc	140	2,4 *	2,7	60	2006-04-29
Commerce de gros et de détail (1 convention)					
Hudson's Bay Company, commis de détail, Victoria, C.-B.	250	1,1	1,0	36	2003-01-31
Transport (1 convention)					
Transit Windsor, chauffeurs d'autobus, Windsor, Ont.	200	0,0 *	0,0	12	2002-09-30
Information et culture (1 convention)					
Musée des beaux-arts du Canada, commis et employés de bureau, Ottawa, Ont.	200	3,2	4,3	36	2003-06-30
Éducation, santé et services sociaux (2 conventions)					
Conseil d'administration de l'université de Windsor, personnel d'enseignants(es), Windsor, Ont.	490	2,3	2,0	36	2004-06-30
Université de Windsor, personnel de soutien, Windsor, Ont.	290	3,0	3,0	36	2004-07-31
Administration publique (2 conventions)					
Ville de Coquitlam, pompiers, Coquitlam, C.-B.	120	2,9	2,9	36	2002-12-31
Ville de Victoria, employés d'extérieur, Victoria, C.-B.	290	2,1 *	2,1	48	2004-12-31

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2001. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

APERÇUX

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

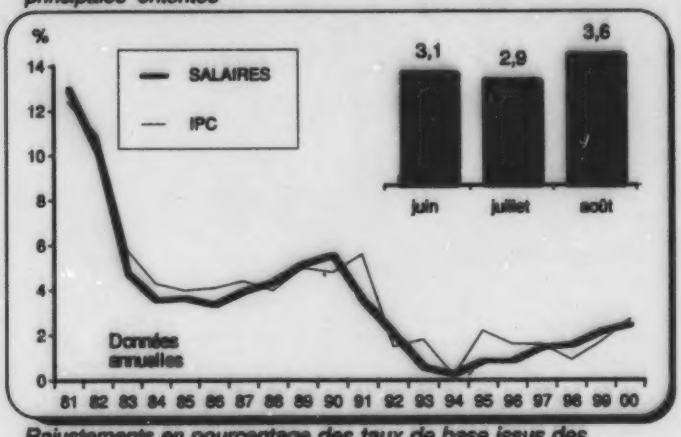

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

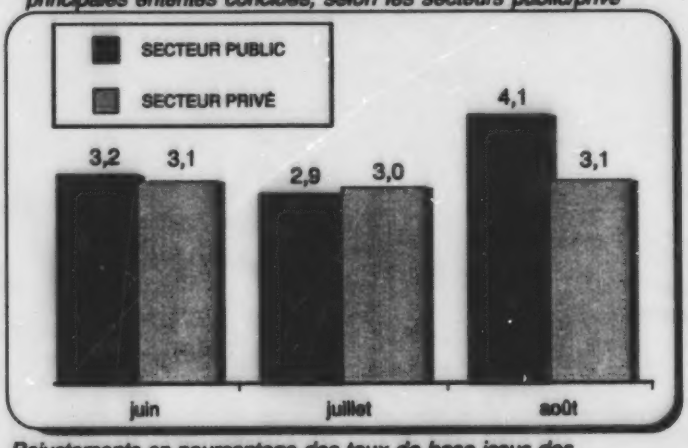

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

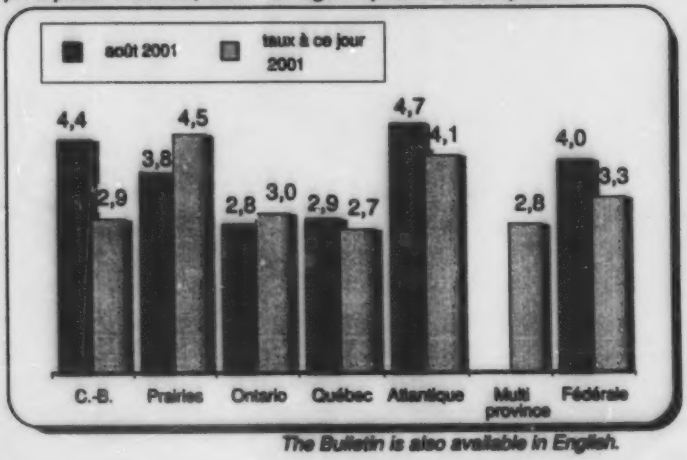

The Bulletin is also available in English.

Les données d'août 2001

Les principales conventions collectives signées en août 2001 ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux de salaire de base de 3,6 % par année, pour la durée des conventions. Il s'agit d'une hausse par rapport à la moyenne de 2,9 % établie au cours du mois de juillet ainsi que celle de 2,5 % enregistrée pour l'ensemble de l'année 2000.

Les données du mois d'août 2001 sont basées sur l'examen de 23 conventions visant 140 660 employés. Lors des précédentes négociations, la durée moyenne des conventions était de 37 mois et les rajustements salariaux s'élevaient à 1,5 % en moyenne, comparativement au taux de 3,6 % et une durée moyenne de 35 mois établie dans les ententes courantes.

Pour la période allant de janvier à août 2001, le rajustement du taux de salaire de base s'élève à 3,2 %.

Les rajustements salariaux issus des principales conventions se situent entre 1,8 % obtenu par 570 employés de Canadian Freightways Ltd., et 6,6 % accordé à 4 000 ouvriers mécaniciens au sein d'entreprises représentées par Alberta Construction Labour Relations Association.

Le secteur public affiche des augmentations salariales supérieures à celles du secteur privé. Dans le **secteur public**, 69 430 employés obtiennent un rajustement de 4,1 % en moyenne dans le cadre de 15 conventions. Ce taux qui s'inscrit au-dessus de la moyenne est dû en particulier au taux de 5,6 % accordé à 26 000 infirmières et infirmiers de la Colombie-Britannique et celui de 5,7 % obtenu par 6 040 infirmières et infirmiers de la Nouvelle-Écosse. Dans le **secteur privé**, 71 230 employés reçoivent une augmentation de 3,1 % en moyenne à l'issue de 8 conventions. Les principales conventions ont été signées dans le secteur de la construction du Québec où 65 260 ouvriers, soit 87 % de l'ensemble des employés du secteur privé, obtiennent une augmentation de 2,9 % en moyenne.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici, par ordre d'importance, les augmentations salariales observées : les provinces de l'Atlantique enregistrent 4,7 % à l'issue de 3 conventions; la C.-B., 4,4 % (4 conventions); la sphère de compétence fédérale, 4,0 % (2conventions); les provinces des Prairies, 3,8 % (4 conventions); Québec, 2,9 % (4 conventions); Ontario, 2,8 % (6 conventions).

Si l'on examine les secteurs d'activité, le secteur de **la construction** compte la plus forte concentration d'employés. Dans ce secteur, 69 260 employés, soit 49 % de l'ensemble des employés visés, obtiennent un rajustement de **3,1 %** en moyenne dans le cadre de 5 conventions. Les secteurs de **l'éducation, de la santé et des services sociaux** enregistrent la plus importante augmentation. En effet, 50 290 employés, soit 36 % de l'ensemble des employés, y obtiennent **4,4 %** d'augmentation en moyenne à l'issue de 9 conventions. Dans l'**administration publique**, 15 780 employés reçoivent une augmentation salariale de **3,1 %** dans le cadre de 5 conventions. Dans le secteur du **transport**, 2 conventions accordent **2,7 %** d'augmentation en moyenne à 3 930 employés. Dans le secteur des **loisirs** et de **l'hôtellerie**, 800 employés obtiennent une augmentation de **2,7 %** en moyenne à l'issue d'une seule convention. Selon les secteurs d'activité, celui de la **fabrication** a enregistré le plus faible rajustement en moyenne dans le cadre d'une seule convention qui accorde **2,5 %** d'augmentation à 600 employés. Aucune convention collective n'a été signée dans les secteurs du **primaire**, des **services publics**, de l'**information** et de la **culture**, du **commerce** ou des **finances**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

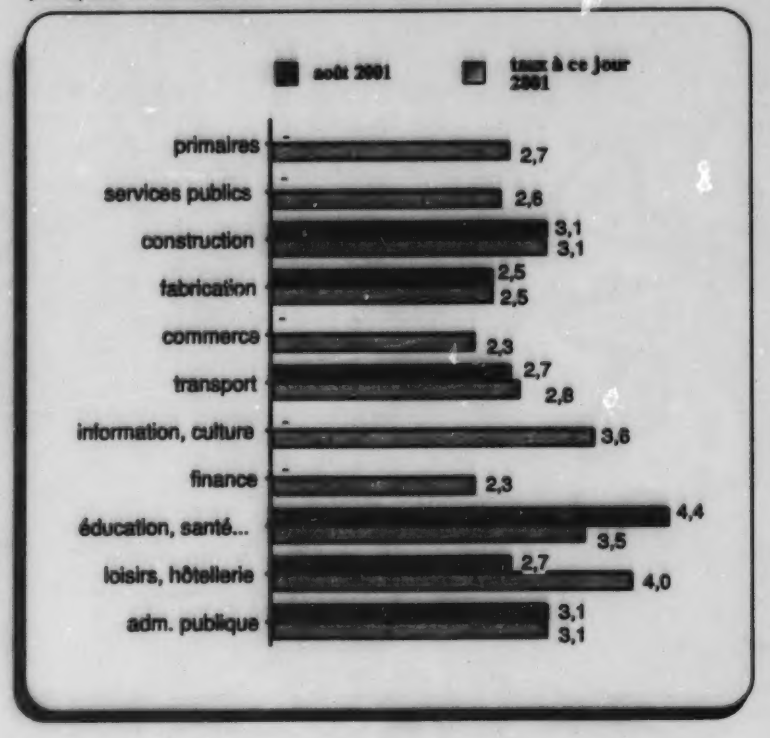

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

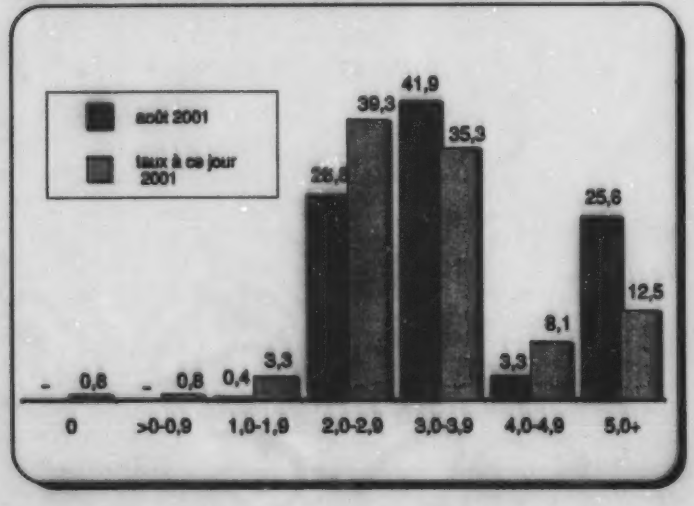

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	3	8 840
Québec	4	65 260
Ontario	6	5 210
Provinces des prairies	4	16 880
Colombie-Britannique	4	40 960
Multiprovince	-	-
Compétence fédérale	2	3 510

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1998	1999	2000	2000			2001		Taux à	2001		
				2	3	4	1	2	ce jour	juin	juil	août
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,7	2,2	2,5	2,5	2,3	2,9	3,5	2,9	3,2	3,1	2,9	3,6
Sans clause d'IVC	1,6	2,0	2,5	2,5	2,4	2,9	3,8	3,1	3,3	3,1	3,0	3,2
Avec clause d'IVC	2,8	3,5	2,2	2,6	1,8	2,1	2,8	2,2	2,9	2,9	2,7	4,5
Moy. ann. de 1ère année	1,4	1,9	2,3	2,6	2,4	3,1	4,3	2,9	3,5	3,1	3,1	4,0
Sans clause d'IVC	1,4	1,7	2,3	2,5	2,6	3,1	4,5	3,2	3,5	3,1	3,1	3,4
Avec clause d'IVC	2,5	3,4	2,3	3,1	1,2	1,6	3,9	2,3	3,5	2,7	2,5	5,7
Industries												
Primaires	1,1	2,2	1,6	1,5	-	2,3	2,1	2,9	2,7	4,2	-	-
Services publics	2,4	1,8	3,2	2,7	2,5	2,7	2,8	2,0	2,6	0,0	3,0	-
Construction	2,4	2,0	3,6	2,4	2,7	-	2,5	3,2	3,1	3,3	3,1	3,1
Fabrication	1,5	3,5	2,4	2,9	2,2	1,5	1,8	2,7	2,5	3,0	2,7	2,5
Commerce	1,8	1,3	1,7	2,0	1,5	1,7	2,9	2,0	2,3	-	-	-
Transport	2,1	2,8	2,4	2,2	2,8	2,4	2,7	2,9	2,8	2,2	4,0	2,7
Information, culture	1,1	2,5	2,9	-	-	3,2	3,7	3,1	3,6	3,1	-	-
Finance, services administratifs	0,8	2,8	1,8	1,9	1,6	-	2,9	2,0	2,3	2,1	3,1	-
Education, santé, assistance sociale	1,4	1,8	2,6	3,7	2,8	3,3	4,3	2,8	3,5	3,1	2,4	4,4
Loisirs, hôtellerie	3,4	2,6	3,0	-	2,4	3,8	3,0	4,3	4,0	-	-	2,7
Administrations publiques	1,8	2,2	2,3	2,1	2,6	2,5	3,1	3,0	3,1	3,3	3,0	3,1
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	1,3	1,6	3,6	2,3	-	6,3	-	5,0	5,0	5,0	5,0	-
Île-du-Prince-Edouard	2,1	2,7	2,2	2,2	-	-	2,5	-	2,5	-	-	-
Nouvelle-Ecosse	2,9	2,1	2,2	-	-	-	2,0	2,5	3,7	2,7	2,3	4,7
Nouveau-Brunswick	1,5	2,4	2,8	2,4	2,7	3,3	4,0	2,0	3,3	-	-	-
Québec	1,1	1,6	2,3	2,7	2,8	2,5	3,9	2,3	2,7	2,5	1,9	2,9
Ontario	1,6	2,2	2,5	2,3	2,2	2,9	2,9	3,0	3,0	2,8	3,0	2,8
Manitoba	1,4	2,5	2,6	2,5	2,4	3,3	1,8	2,4	2,3	2,0	4,5	-
Saskatchewan	1,8	2,0	3,5	-	-	3,6	3,0	3,0	2,8	-	3,0	2,7
Alberta	3,0	4,0	4,4	5,9	3,0	3,4	5,8	4,6	5,3	5,0	3,8	5,5
Colombie-Britannique	0,8	0,8	1,6	0,7	1,9	2,2	2,9	2,1	2,9	0,0	2,3	4,4
Multi-Prov.	1,5	2,2	2,7	2,3	2,7	3,2	3,2	2,8	2,8	2,8	2,6	-
Compétence fédérale	2,1	2,8	2,2	2,0	3,2	2,3	3,3	3,2	3,3	3,3	4,0	4,0
Secteur public	1,6	1,9	2,5	2,5	2,6	3,1	3,8	2,8	3,4	3,2	2,9	4,1
Secteur privé	1,8	2,7	2,3	2,3	1,9	2,2	2,4	2,9	2,9	3,1	3,0	3,1
Indice des prix à la consom.	0,9	1,7	2,7	2,4	2,7	3,1	3,0	3,6	3,1	3,3	2,6	2,8

Les données du dernier mois sont préliminaires.

Les données du *taux à ce jour* sont de janvier à août

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN AOÛT 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Construction (5 conventions)	**69 260**	**3,1**	**3,2**	**35,3**	
Alberta Construction Labour Relations Association, plombiers et tuyauteurs, à l'échelle de la province, Alb.	4 000	6,6	6,6	24	2003-04-30
Assoc. provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc., gens des métiers de la construction, à l'échelle de la province, Qc	11 070	2,0	2,0	36	2004-04-25
Association de la construction du Québec, gens des métiers de la construction, à l'échelle de la province, Qc	31 720	3,0	3,0	36	2004-04-25
Association de la construction du Québec, gens des métiers de la construction, à l'échelle de la province, Qc	13 990	3,0	3,0	36	2004-04-25
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Qué., gens des métiers de la construction, à l'échelle de la province, Qc	8 480	3,4	4,3	36	2004-04-25
Fabrication (1 convention)	**600**	**2,5**	**2,0**	**48**	
Christie Brown and Co., Division of Nabisco Ltd., production, Toronto, Ont.	600	2,5	2,0	48	2005-04-30
Transport (2 conventions)	**3 930**	**2,7**	**2,4**	**37,7**	
Canadian Freightways Limited, camionneurs, à l'échelle de la province, Alb.	570	1,8	1,5	48	2004-12-31
Coast Mountain Bus Company, chauffeurs d'autobus, Vancouver, C.-B.	3 360	2,8	2,5	36	2004-03-31
Éducation, santé et services sociaux (9 conventions)	**50 290**	**4,4**	**5,5**	**34,1**	
Capital District Health Authority, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, N.-É.	2 100	5,7	7,0	36	2003-10-31
Capital District Health Authority, professionnels des soins de santé et de bien-être, à l'échelle de la province, N.-É.	2 800	2,5	3,5	36	2003-10-31
Governors of the University of Calgary, Instructeurs/Chargés de cours, Calgary, Alb.	1 720	4,1	4,1	12	2002-08-30
Hamilton-Wentworth District School Board, enseignants au secondaire, Hamilton, Ont.	1 200	2,5	2,5	12	2002-08-31
Health Employers Association of British Columbia, employés para-medicaux professionnels, à l'échelle de la province, C.-B.	10 800	2,0*	2.0	36	2004-03-31
Health Employers Association of British Columbia, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, C.-B.	26 000	5,6*	7.2	36	2004-03-31
Municipalité régionale de Durham, employés des services et préposés à l'entretien, Whitby, Ont.	730	3,0	3,0	36	2004-03-31
Nova Scotia Association of Health Organizations, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, N.-É.	3 940	5,7	7,0	36	2003-10-31
Windsor-Essex Catholic District School Board, enseignants à l'élémentaire, Windsor, Ont.	1 000	3,0	3,0	12	2002-08-31

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN AOÛT 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Loisirs et hôtellerie (1 convention)	**600**	**2,7**	**3,0**	**36**	
Pacific National Exhibition, employés des services et préposés à l'entretien, Vancouver, C.-B.	600	2,7	3,0	36	2003-12-31
Administration publique (5 conventions)	**15 760**	**3,1**	**2,9**	**32,8**	
Agences des douanes et du revenu du Canada, opérateurs sur ordinateur, à l'échelle du Canada	2 940	4,4	2,5	24	2002-04-30
Gouvernement de la Saskatchewan, employé(es) d'intérieur & d'extérieur, à l'échelle de la province, Sask.	9 860	2,7	3,0	36	2003-09-30
Municipalité régionale de Durham, employés d'intérieur, Whitby, Ont.	960	3,0	3,0	36	2004-03-31
Ville de Calgary, agents de police, Calgary, Alb.	1 300	3,7	3,5	24	2001-12-31
Ville de London, employés d'extérieur, London, Ont.	700	3,0	3,0	36	2003-12-31
Conventions avec clause IVC (2 conventions)	**36 800**	**4,5***	**5.7**	**36**	
Conventions sans clause IVC (21 conventions)	**103 860**	**3,2**	**3,4**	**34,3**	
Toutes les conventions (23 conventions)	**140 660**	**3,6**	**4,0**	**34,7**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	98 190	N/CO/PR	mar. 00/janv.01
•Gouvernement de Terre-Neuve	infirmiers(ères)	5 000	N	juin 01
•Gouvernement de Terre-Neuve	enseignants	8 000	CO	août 01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC/AFPC	45 080	N/MED	oct.00/juin01
•Agence canadienne d'inspection des aliments	IPFPC	1 130	CO	sept.00
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	ARB	mars 00
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP (éducation)	2 500	N	mars 01
•Construction Québec	divers	68 910	PR	avril 01
•Bombardier (QC)	IAM	8 000	N	nov. 01
•Boeing (Toronto)	TCA	1 370	N	oct. 01
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Hôpitaux en Ontario	infirmiers(ères)	40 000	N	mars 01
•Gouvernement de l'Alberta	AUPE (Fonction publique)	17 540	AT	août 01
•TELUS	TWU	16 710	N	déc. 00
•B.C. Public Schools Assn.	enseignants	41 000	B	mars 01
•Air Canada	SCFP	4 500	B	oct. 01
•Canada Post	AFPC	3 100	CO	oct. 01
•CN	divers syndicats	5 230	CO	juin 01
•VIA	divers syndicats	1 100	MED/PR	déc. 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	CO	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazette du travail présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels.

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Moyenne des augmentations salariales enregistrées au sein des petites, moyennes et grandes unités de négociation

Les petites unités de négociation font l'objet d'une étude suivie pour le sixième trimestre consécutif.

Au cours de la première moitié de l'année 2000, la variation des rajustements salariaux entre les unités de négociation a changé de moins de 0,3 points de pourcentage, les rajustements variant entre 2,3 % et 2,6 %. Durant ces trimestres, la variation de l'IPC s'établissait à 2,7 % et 2,4 % respectivement.

Pendant la seconde moitié de l'année 2000, l'IPC s'élevait à 2,7 % et 3,1 % respectivement par trimestre. Les rajustements salariaux indiquent une grande variabilité selon la taille des unités de négociation. Au cours des deux trimestres, les grandes unités enregistrent des rajustements relativement inférieurs (2,2 % et 2,7 % respectivement), comparativement à ceux des petites et moyennes unités de négociation.

Moyenne des augmentations selon la taille des unités de négociation, par trimestre

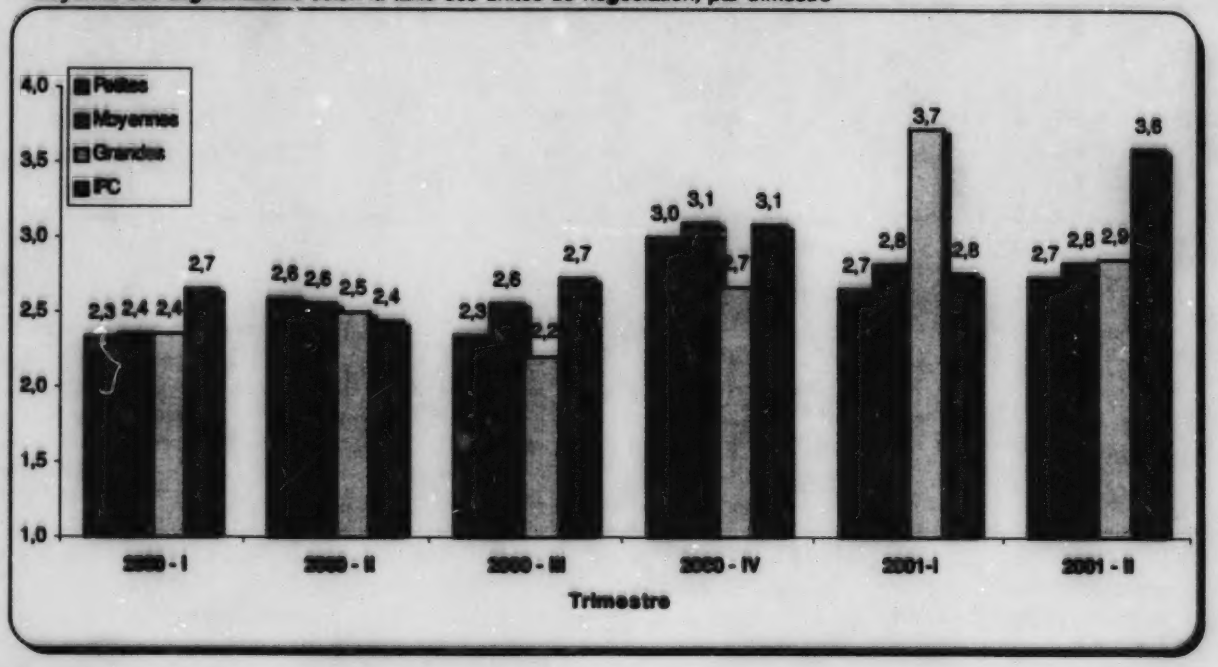

Cependant, au cours du premier trimestre 2001, les grandes unités affichent des rajustements salariaux beaucoup plus importants, soit 3,7 %, comparativement aux taux de 2,8 % et 2,7 % enregistrés par les moyennes et petites unités, tandis que l'IPC se situe à 2,8 %.

Au cours du second trimestre 2001, alors que l'IPC atteint le seuil de 3,6 %, les rajustements de toutes les unités confondues varient très peu et s'établissent à 2,7 % pour les petites unités, 2,8 % pour les moyennes et 2,9 % pour les grandes unités.

Contrairement à la taille des unités qui semble avoir un impact de moindre importance, les sphères géographiques donnent lieu à une plus grande variabilité lors de l'analyse des données du second trimestre 2001.

Dans les provinces de l'Atlantique, le second trimestre 2001 reflète les données du premier trimestre où toutes les unités de négociation font état d'augmentations salariales supérieures à 2,0 %. Les grandes unités enregistrent une augmentation de 3,5 % en moyenne, comparativement au taux de 3,4 % établi

Moyenne des augmentations selon la taille et la sphère de compétence, au second trimestre 2001

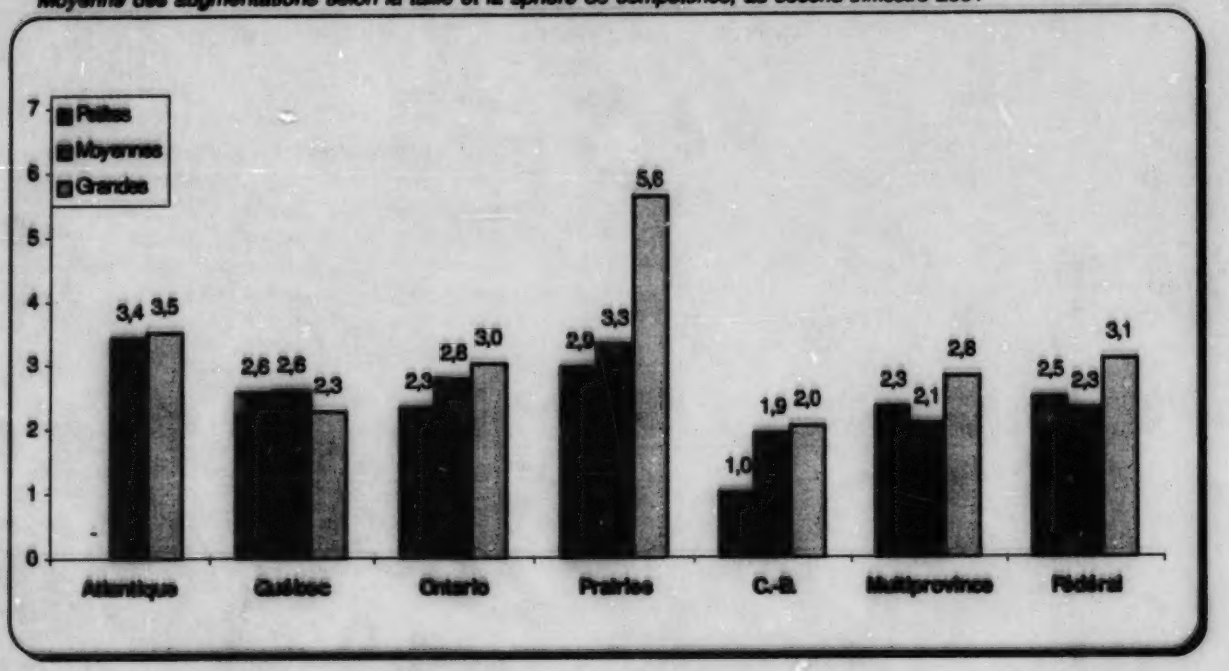

par les unités de taille moyenne. Aucun rajustement salarial n'a eu lieu dans les petites unités de négociation.

Dans la province du **Québec**, on dénote une légère baisse dans la répartition des augmentations salariales enregistrées par rapport aux données du premier trimestre. Les données globales indiquent un rajustement de 2,3 % en moyenne au sein des grandes unités, comparativement au taux de 2,6 % établi par les petites et moyennes unités de négociation. Durant le premier trimestre, les unités de taille moyenne et les petites unités enregistrent des augmentations moyennes de 3,5 % et 3,8 % respectivement.

Dans la province de **l'Ontario**, on observe une plus grande variabilité quant à la répartition des augmentations salariales établies par rapport aux données du premier trimestre 2001. Les grandes unités de négociation connaissent une baisse des augmentations moyennes (de 3,2 à 3,0 %), les unités moyennes affichent une hausse de 2,5 % à 2,8 % et les petites unités passent de 2,1 % à 2,3 %.

Les **provinces des Prairies** enregistrent la moyenne de rajustements salariaux la plus élevée au cours des deux trimestres. Les augmentations des grandes unités s'établissent à 5,6 % et 5,3 % respectivement pendant le second et le premier trimestres. Aussi, les moyennes et les petites unités enregistrent des augmentations situées entre 3,4 % et 2,9 % pendant les deux trimestres.

En **Colombie-Britannique**, les rajustements salariaux connaissent une baisse entre le premier et le second trimestres, et ce dans toutes les unités de négociation. Les grandes unités enregistrent une augmentation de 2,0 %, comparativement au taux de 2,6 % établi au cours du premier trimestre. Les rajustements sont en baisse dans les unités de taille moyenne (de 2,5 % à 1,9%) ainsi que dans les petites unités de négociation (de 2,0 % à 1,0 %).

La **sphère de compétence fédérale** enregistre la plus faible variabilité en matière de rajustement salarial. Dans toutes les unités de négociation, les rajustements sont en légère baisse d'environ 0,2 points de pourcentage et varient entre 3,1 % dans les grandes unités, 2,3 % dans les unités moyennes et 2,5 % dans les petites unités de négociation.

LES ENTENTES CONCLUES DANS LES PETITES UNITÉS DE NÉGOCIATION EN AOÛT 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Industries primaires (1 convention)					
Services Minéraux Industriels Inc., mineurs, Saint-Honoré, Qc	140	2,8	3,0	36	2004-04-30
Construction (2 conventions)					
Industrial Contractors Association of Alberta, camionneurs, à l'échelle de la province, Alb.	350	5,6	9,4	24	2003-04-30
Pyramid Corporation, construction, à l'échelle de la province, Alb.	400	7,6	7,6	6	2001-11-30
Fabrication (3 conventions)					
Celanese Canada Inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Clover Bar, Alb.	470	3,2	3,5	36	2004-02-28
Natco Canada Ltd., production, Calgary, Alb.	120	5,5	5,5	24	2003-07-31
Weyerhaeuser Canada Ltd., employés de moulin, Grande Cache, Alb.	120	2,0	2,0	36	2004-02-29
Commerce de gros et de détail (1 convention)					
Detroit Diesel-Allison British Columbia, employés d'usine et préposés à l'entretien, Burnaby, C.-B.	130	2,0	2,0	36	2004-02-29
Éducation, santé et services sociaux (2 conventions)					
Rainbow District School Board, enseignants au secondaire, Sudbury, Ont.	460	2,0	2,0	12	2002-08-31
Rainy River District Home for the Aged, infirmiers(ières) et personnel de soutien, Fort Frances, Ont.	160	2,2	0,5	48	2001-12-31
Loisirs et hôtellerie (2 conventions)					
Delta Meadowvale Resort & Conference Centre, personnel hôtelier ou de restaurant, Mississauga, Ont.	190	3,7	3,5	36	2004-05-05
Québec Linge Industriel, blanchisseurs et nettoyage à sec, Montréal, Qc	170	2,8	4,0	42	2004-11-30

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2001. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

[illegible]AUX

[illegible] 11

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

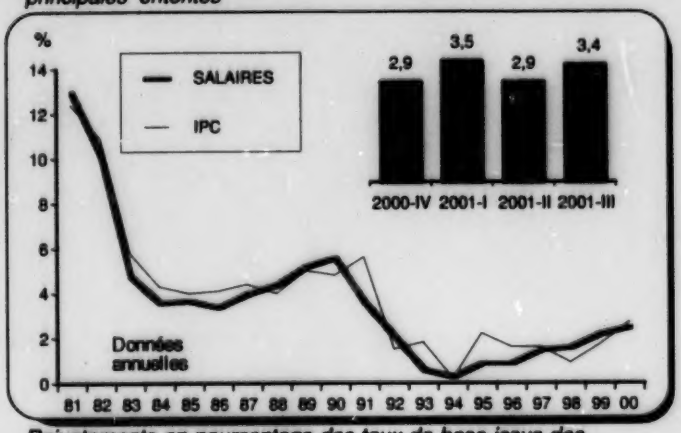

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

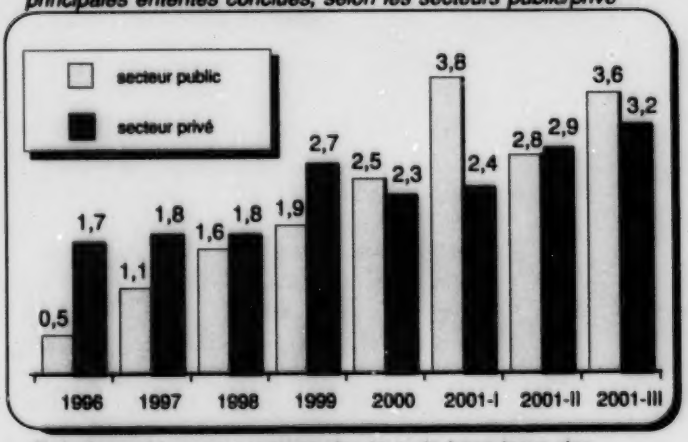

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

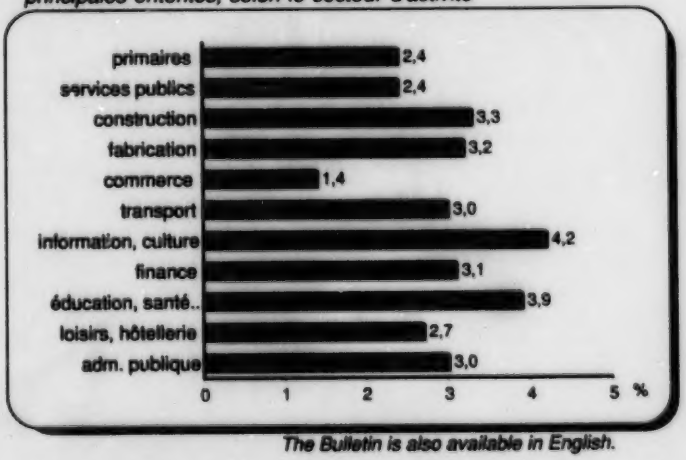

The Bulletin is also available in English.

Les données du troisième trimestre de 2001

Les principales conventions collectives signées au cours du **troisième trimestre de 2001** ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux du salaire de base de **3,4 %** par année, pour la durée des conventions. Il s'agit d'une hausse par rapport au taux de 2,9 % enregistré durant le second trimestre, mais d'une très légère baisse comparativement au taux de 3,5 % affiché pendant le premier trimestre de 2001.

Les données du troisième trimestre de 2001 sont basées sur l'examen de 86 conventions visant 230 060 employés. Lors des précédentes négociations, le rajustement salarial s'élevait à 1,8 % en moyenne.

Au cours des trois premiers trimestres de 2001, de janvier à septembre, le rajustement du taux de salaire de base s'établit à 3,2 % en moyenne.

Les données du troisième trimestre ont été fortement influencées par plusieurs conventions conclues dans d'importants secteurs de la santé, à savoir, les conventions signées par les infirmières et infirmiers. À noter également que le secteur de la construction connaît un taux de règlements élevés.

Le secteur public enregistre des augmentations salariales légèrement supérieures à celles du secteur privé. Dans **le secteur public**, 123 930 employés obtiennent un rajustement salarial de **3,6 %** en moyenne dans le cadre de 54 conventions signées au cours du troisième trimestre de 2001. Il s'agit d'une hausse par rapport au taux de 2,8 % affiché durant le trimestre précédent, mais toujours d'une baisse, comparativement à la moyenne de 3,8 % enregistrée pendant le premier trimestre de 2001. Dans **le secteur privé**, 32 conventions signées au cours du troisième trimestre accordent un rajustement de **3,2 %** en moyenne à 106 130 employés. Il s'agit d'une hausse par rapport à la moyenne de 2,9 % établie pendant le second trimestre et celle de 2,4 % enregistrée au cours du premier trimestre.

Les augmentations salariales du troisième trimestre de 2001sont indiquées par secteur d'activité dans le tableau ci-contre.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici, par ordre d'importance, les augmentations salariales enregistrées au cours du troisième trimestre : les provinces de l'Atlantique affichent un rajustement de 4,4 % en moyenne; les provinces des Prairies, 4,1 % (Alberta, 5,1 %); la Colombie-Britannique, 4,1 % également; la sphère de compétence fédérale, 3,8 %; l'Ontario, 3,0 %; le Québec, 2,7 % et en sphère Multiprovince, 2,6 % à l'issue d'une seule convention.

Canada

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

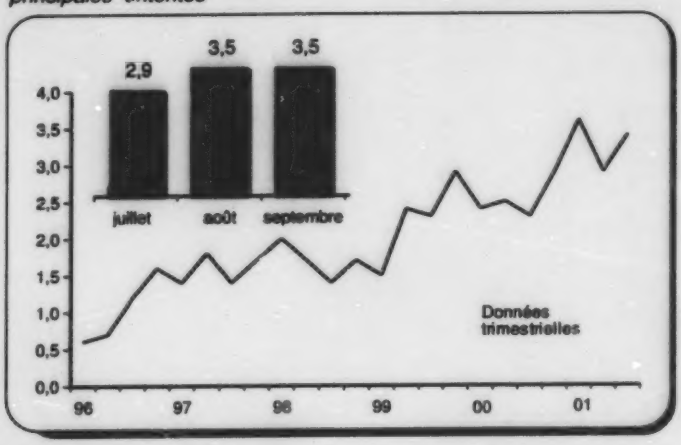

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

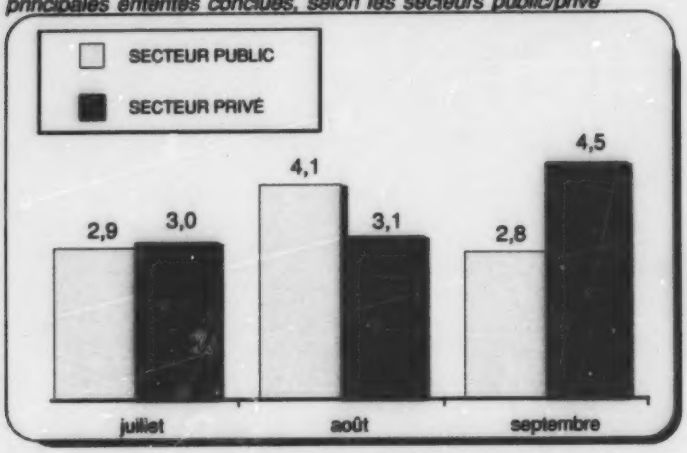

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

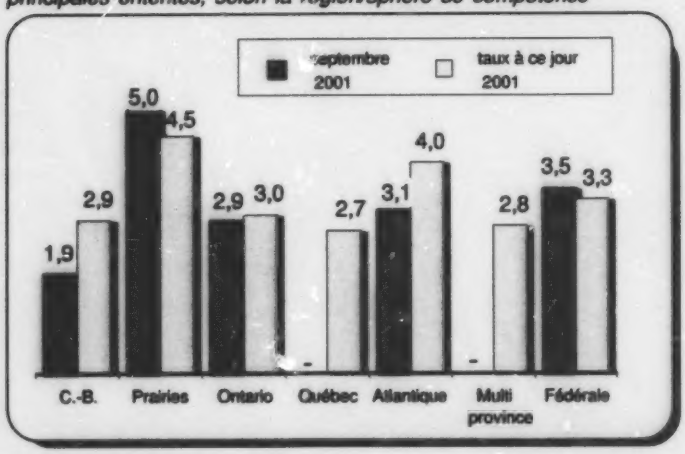

Les données de septembre 2001

Les rajustements salariaux issus des principales conventions collectives conclues en septembre s'établissent en moyenne à 3,5 % par année pendant la durée des conventions. Il s'agit d'un taux identique à celui du mois d'août, mais d'une hausse par rapport au 2,9 % enregistré en juillet.

Les données de septembre 2001 sont basées sur l'examen de 25 conventions visant 35 880 employés. Lors des précédentes négociations, la durée moyenne des conventions était de 32 mois et les rajustements s'élevaient à 3,0 % en moyenne, comparativement au taux de 3,5 % et une durée moyenne de 29 mois établie dans les ententes courantes.

Les rajustements salariaux enregistrés au cours du mois de septembre se situent entre 0,9 % obtenu par 1 240 employés de bureau et des services techniques de Vancouver Board of School Trustees District 39, et une hausse substantielle de 6,7 % accordée à 3 500 ouvriers de la Electrical Contractors' Association of Alberta.

En septembre, **le secteur privé** enregistre des gains salariaux beaucoup plus importants (4,5 %), que ceux du **secteur public** (2,8 %). Les données globales recueillies au cours du mois de septembre visent 20 660 employés du secteur public dans le cadre de 14 conventions, et 15 220 employés du secteur privé visés par 11 conventions. Dans le secteur public, de nombreuses conventions, signées dans le sous-secteur de l'éducation en Ontario, accordent une augmentation salariale de 2,7 % en moyenne à 12 510 enseignants, commis et employés de soutien. Dans le secteur privé, 6 700 employés du secteur de la construction en Alberta reçoivent une augmentation de 6,2 % en moyenne.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici les rajustements salariaux observés en septembre : les provinces des Prairies enregistrent le plus élevé des rajustements, soit 5,0 % (Alberta, 5,4 %); la sphère de compétence fédérale, 3,5 % en moyenne; les provinces de l'Atlantique, 3,1 % en moyenne (dans le cadre de trois conventions, toutes signées à l'Île-du-Prince-Édouard); l'Ontario où le rajustement salarial se situe à 2,9 % en moyenne, connaît la plus forte concentration d'employés visés par la majorité des conventions. Aucune convention collective n'a été signée dans la province du Québec.

Si l'on examine les secteurs d'activité, ceux de l'**éducation**, de **la santé et des services sociaux** comptent le plus grand nombre d'employés. Dans ces secteurs, 19 010 employés, soit 53 % de l'ensemble des employés visés, reçoivent un rajustement de **2,8 %** en moyenne à l'issue de 12 conventions. Le secteur de la **construction** enregistre la plus forte augmentation. En effet, 7 300 employés, soit 20 % de l'ensemble des employés, y obtiennent **5,8 %** d'augmentation en moyenne dans le cadre de trois conventions. Dans le secteur de la **fabrication**, deux conventions accordent une augmentation de **4,0 %** en moyenne à 2 820 employés. Dans le secteur de **l'information et de la culture**, 1 120 employés bénéficient d'une augmentation de **4,2 %** à l'issue d'une seule convention. Voici, par ordre d'importance, tous les autres rajustements qui restent inférieurs à la moyenne nationale établie à 3,5 % : le secteur du **transport** enregistre un rajustement de **3,1 %**; **l'administration publique**, **2,7 %**; le secteur **primaire**, **2, 4 %**; le secteur des **services publics**, **1,8 %** et celui du **commerce**, **1,4 %**. Aucune convention collective n'a été signée dans les secteurs des **finances** ou des **loisirs** et de **l'hôtellerie**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

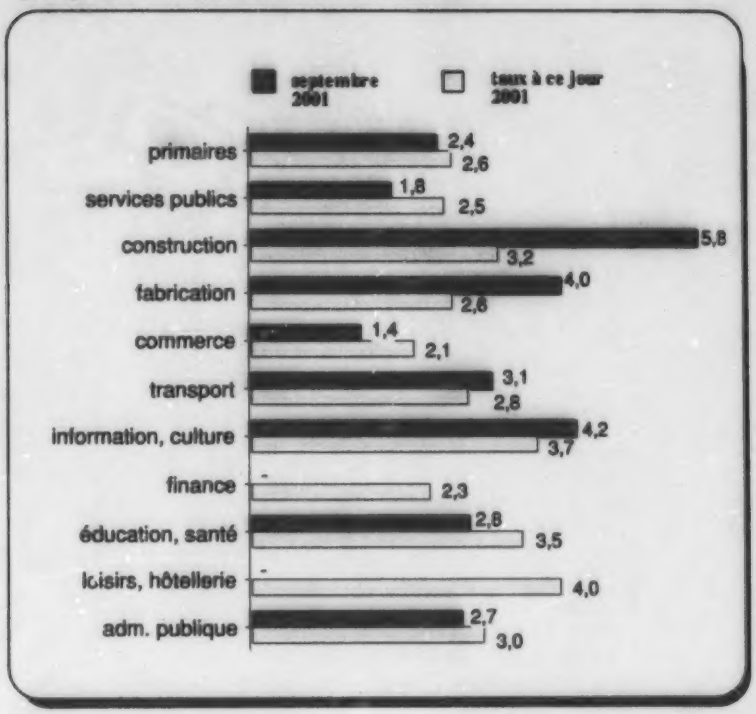

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

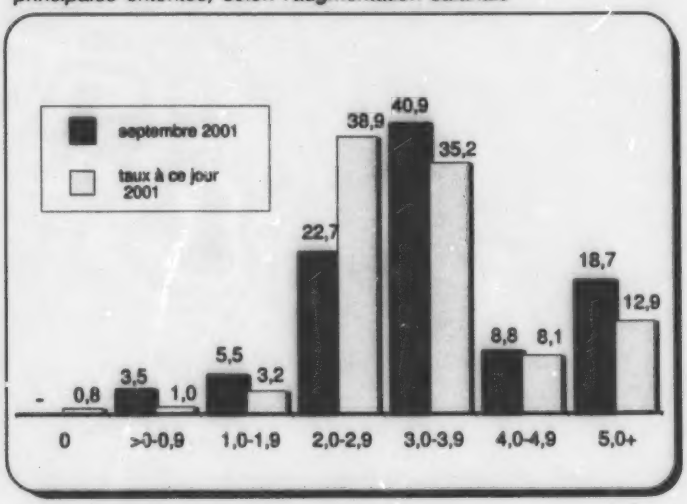

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	3	3 600
Québec	-	-
Ontario	11	16 030
Provinces des prairies	5	10 610
Colombie-Britannique	4	3 220
Multiprovince	-	-
Compétence fédérale	2	2 420

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1998	1999	2000	2000		2001			2001			Taux à
				3	4	1	2	3	juil	août	sept	ce jour*
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,7	2,2	2,5	2,3	2,9	3,5	2,9	3,4	2,9	3,5	3,5	3,2
Sans clause d'IVC	1,6	2,0	2,5	2,4	2,9	3,8	3,1	3,2	2,9	3,2	3,4	3,3
Avec clause d'IVC	2,8	3,5	2,3	1,8	2,1	2,8	2,2	4,4	3,2	4,5	3,9	2,9
Moy. ann. de 1re année	1,4	1,9	2,3	2,4	3,1	4,3	2,9	3,7	3,1	4,0	3,5	3,5
Sans clause d'IVC	1,4	1,7	2,3	2,6	3,1	4,5	3,1	3,3	3,0	3,4	3,6	3,5
Avec clause d'IVC	2,5	3,4	2,4	1,2	1,6	3,9	2,3	5,5	3,5	5,7	3,4	3,5
Industries												
Primaires	1,1	2,2	1,6	-	2,3	2,1	2,9	2,4	-	-	2,4	2,6
Services publics	2,4	1,8	3,2	2,5	2,7	2,8	2,0	2,4	3,0	-	1,8	2,5
Construction	2,4	2,0	3,6	2,7	-	2,5	3,2	3,3	3,1	3,1	5,8	3,2
Fabrication	1,5	3,5	2,5	2,2	1,5	1,8	2,7	3,2	2,4	2,5	4,0	2,6
Commerce	1,8	1,3	1,7	1,5	1,7	2,9	2,0	1,4	-	-	1,4	2,1
Transport	2,1	2,8	2,4	2,8	2,4	2,7	2,9	3,0	4,0	2,7	3,1	2,8
Information, culture	1,1	2,5	2,9	-	3,2	3,7	3,1	4,2	-	-	4,2	3,7
Finance, services administratifs	0,8	2,8	1,8	1,6	-	2,9	2,0	3,1	3,1	-	-	2,3
Education, santé, assistance sociale	1,4	1,8	2,6	2,8	3,3	4,3	2,8	3,9	2,5	4,4	2,8	3,5
Loisirs, hôtellerie	3,4	2,6	3,0	2,4	3,8	3,0	4,3	2,7	-	2,7	-	4,0
Administrations publiques	1,8	2,2	2,3	2,6	2,5	3,1	3,0	3,0	3,0	3,1	2,7	3,0
Sphères de compétence												
Terre-Neuve	1,3	1,6	3,6	-	6,3	-	5,0	5,0	5,0	-	-	5,0
Île-du-Prince-Édouard	2,1	2,7	2,2	-	-	2,5	-	3,1	-	-	3,1	3,1
Nouvelle-Écosse	2,9	2,1	2,2	-	-	2,0	2,5	4,5	2,3	4,7	-	3,7
Nouveau-Brunswick	1,5	2,4	2,8	2,7	3,3	4,0	2,0	-	-	-	-	3,3
Québec	1,1	1,6	2,3	2,8	2,5	3,9	2,3	2,7	1,8	2,9	-	2,7
Ontario	1,6	2,2	2,5	2,2	2,9	2,9	3,0	3,0	3,1	3,1	2,9	3,0
Manitoba	1,4	2,5	2,6	2,4	3,3	1,8	2,4	2,6	4,5	-	1,8	2,2
Saskatchewan	1,8	2,0	3,5	-	3,6	3,0	3,0	2,8	3,0	2,7	-	2,8
Alberta	3,0	4,0	4,4	3,0	3,4	5,8	4,6	5,1	3,8	5,5	5,4	5,3
Colombie-Britannique	0,8	0,8	1,6	1,9	2,2	2,9	2,1	4,1	2,3	4,4	1,9	2,9
Multi-prov.	1,5	2,2	2,7	2,7	3,2	3,2	2,8	2,6	2,6	-	-	2,8
Compétence fédérale	2,1	2,8	2,2	3,2	2,3	3,3	3,2	3,8	4,0	4,0	3,5	3,3
Secteur public	1,6	1,9	2,5	2,6	3,0	3,8	2,8	3,6	2,9	4,1	2,8	3,3
Secteur privé	1,8	2,7	2,3	1,9	2,2	2,4	2,9	3,2	3,0	3,1	4,5	3,0
Indice des prix à la consom.	0,9	1,7	2,7	2,7	3,1	3,0	3,6	2,7	2,6	2,8	2,6	3,2

Les données du dernier mois sont préliminaires.

Les données du *taux à ce jour* sont de janvier à septembre

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN SEPTEMBRE 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Industries primaires (1 convention)	**670**	**2,4**	**2,0**	**60**	
Fording Coal Limited, mineurs, Fording River, C.-B.	670	2,4	2,0	60	2006-04-30
Services publics (1 convention)	**680**	**1,8**	**0,0**	**24**	
B.C. Gas Utility Ltd., commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, C.-B.	680	1,8	0,0	24	2002-03-31
Construction (3 conventions)	**7 300**	**5,8**	**6,0**	**25**	
Alberta Construction Labour Relations Association, ouvriers, à l'échelle de la province, Alb.	3 200	5,6	6,2	24	2003-04-30
Construction Labour Relations Association of Manitoba, électriciens, à l'échelle de la province, Man.	600	1,2	-0,4	36	2004-04-30
Electrical Contractors Association of Alberta, électriciens, à l'échelle de la province, Alb.	3 500	6,7	6,9	24	2003-04-30
Fabrication (2 conventions)	**2 820**	**4,0**	**3,7**	**46**	
CAMI Automotive Inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Ingersoll, Ont.	2 040	4,4*	3.8	36	2004-09-19
Cargill Foods, division of Cargill Foods Limited, production, Etobicoke, Ont.	780	2,8	3,6	72	2007-09-23
Commerce de gros et de détail (1 convention)	**700**	**1,4**	**1,3**	**48**	
Great Atlantic and Pacific Company of Canada Limited, commis de détail, région nord, Ont.	700	1,4	1,3	48	2005-07-07
Transport (2 conventions)	**1 950**	**3,1**	**4,8**	**38,7**	
CANPAR Transport Ltd., camionneurs, à l'échelle du réseau	1 300	3,0	3,0	36	2004-10-31
Globeground North America, Vancouver Airport, employés rémunérés à l'heure, Aéroport int'l. de Vancouver, C.-B.	650	3,3	8,3	44	2004-08-31
Information et culture (1 convention)	**1 120**	**4,2**	**4,2**	**12**	
Telus Communications (Québec) Inc., gens de métier, à l'échelle de la province, Qc	1 120	4,2	4,2	12	2001-12-31
Éducation, santé et services sociaux (12 conventions)	**19 010**	**2,8**	**2,8**	**25,1**	
Board of School Trustees of School District No. 39, commis et employés de bureau, Vancouver, C.-B.	1 240	0,9	2,0	30	2003-06-30
Calgary Roman Catholic Separate School District No. 1, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Calgary, Alb.	2 640	3,4	3,4	12	2001-08-31
Durham Catholic District School Board, enseignants à l'élémentaire, Oshawa, Ont.	1 030	2,3	2,0	24	2002-08-31
Government of Prince Edward Island, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, à l'échelle de la province, Î.-P.-É.	1 500	3,2	3,3	36	2004-06-30
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board, enseignants au secondaire, Hamilton, Ont.	670	2,8	3,0	24	2003-08-31

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN SEPTEMBRE 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Health & Community Services Agency & Regional Health Authorities, employés non-médicaux, à l'échelle de la province, Î.-P.-É.	800	3,1	3,0	36	2004-03-31
Lambton-Kent District School Board, enseignants à l'élémentaire, Sarnia, Ont.	900	2,1	2,4	36	2004-08-31
Ont. Council of Regents for Colleges of Applied Arts & Technology, personnel d'enseignants(es), à l'échelle de la province, Ont.	6 500	3,0	3,0	24	2003-08-31
Regional Health Authorities of Prince Edward Island, professionnels des soins de santé, à l'échelle de la province, Î.-P.-É.	1 300	3,0	2,5	38	2003-03-31
Toronto Catholic District School Board, services éducationnels, Toronto, Ont.	780	2,0	2,0	12	2001-08-31
Toronto District School Board, employés professionnels, Toronto, Ont.	500	2,5	1,9	24	2002-08-31
York University, professeurs, Toronto, Ont.	1 150	2,3	2,0	24	2003-04-30
Administration publique (2 conventions)	**1 650**	**2,7**	**2,5**	**43,1**	
City of Winnipeg, employés des services administratifs, Winnipeg, Man.	670	2,4*	2,3	36	2003-10-11
Ottawa Police Services Board, agents de police, Ottawa, Ont.	980	2,9	2,6	48	2003-12-31
Conventions avec clause IVC (2 conventions)	**2 710**	**3,9***	**3,4**	**36**	
Conventions sans clause IVC (23 conventions)	**33 170**	**3,4**	**3,6**	**28,4**	
Toutes les conventions (25 conventions)	**35 880**	**3,5**	**3,5**	**28,9**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	15 100	N/CO/PR	mar. 00/janv.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC/AFPC	45 080	N/MED	oct.00/juin01
•Agence canadienne d'inspection des aliments	IPFPC	1 130	CO	sept.00
•Gouvernement de Terre-Neuve	infirmiers(ères)	5 000	N	juin 01
•Gouvernement de Terre-Neuve	enseignants	8 000	CO	août 01
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	ARB	mars 00
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	enseignants	10 600	N	déc. 01
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP (éducation)	2 500	N	mars 01
•Bombardier (QC)	IAM	8 000	N	nov. 01
•Boeing (Toronto)	TCA	1 370	N	oct. 01
•Ville de Toronto	SCFP/policiers/pompiers	28,720	N/ARB	divers
•Hôpitaux en Ontario	infirmiers(ères)	40 000	N	mars 01
•Gouvernement de l'Alberta	AUPE (Fonction publique)	17 540	PR	août 01
•TELUS	TWU	16 710	N	déc. 00
•B.C. Public Schools Assn.	enseignants	45 000	N	mars 01
•Air Canada	SCFP	4 500	N	oct. 01
•PostesCanada	AFPC/maîtres de poste	10 260	CO/N	oct/déc 01
•CN	divers syndicats	5 230	CO	juin 01
•VIA	FIL	500	MED	déc. 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	PR	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazette du travail présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels.

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Données du troisième trimestre de 2001 enregistrées par les petites, moyennes et grandes unités de négociation

Les petites unités de négociation ont été instaurées au cours de l'année 2000 pour satisfaire les demandes des clients et refléter la répartition des milieux de travail de petite taille au sein des industries canadiennes. Ces petites unités ne représentent qu'un échantillon par secteurs d'activité par opposition aux moyennes et grandes unités de négociation qui représentent toutes les unités de négociation reconnues au Canada.

Au cours du **troisième trimestre** de 2001, 121 conventions collectives ont été signées au total et se répartissent comme suit : 35 ont été ratifiées dans les petites unités de négociation, 61 conventions dans les unités de taille moyenne et 25 dans les grandes unités. Ces conventions ont donné lieu à une augmentation globale du taux du salaire de base de 3,3 % en moyenne.

Les **petites unités** de négociation enregistrent une augmentation de 2,7 % en moyenne. Il s'agit d'un taux identique à celui obtenu pendant le premier et le second trimestre de 2001. Près de la moitié des employés, soit 45,4 %, et 40,0 % des conventions, obtiennent un rajustement du salaire de base situé entre 2,0 et 2,9 %. Par ailleurs, 28,2 % des employés touchés et 25,7 % des conventions reçoivent des rajustements allant de 3,0 à 3,9 %.

Moyenne des augmentations selon la taille des unités de négociation, par trimestre

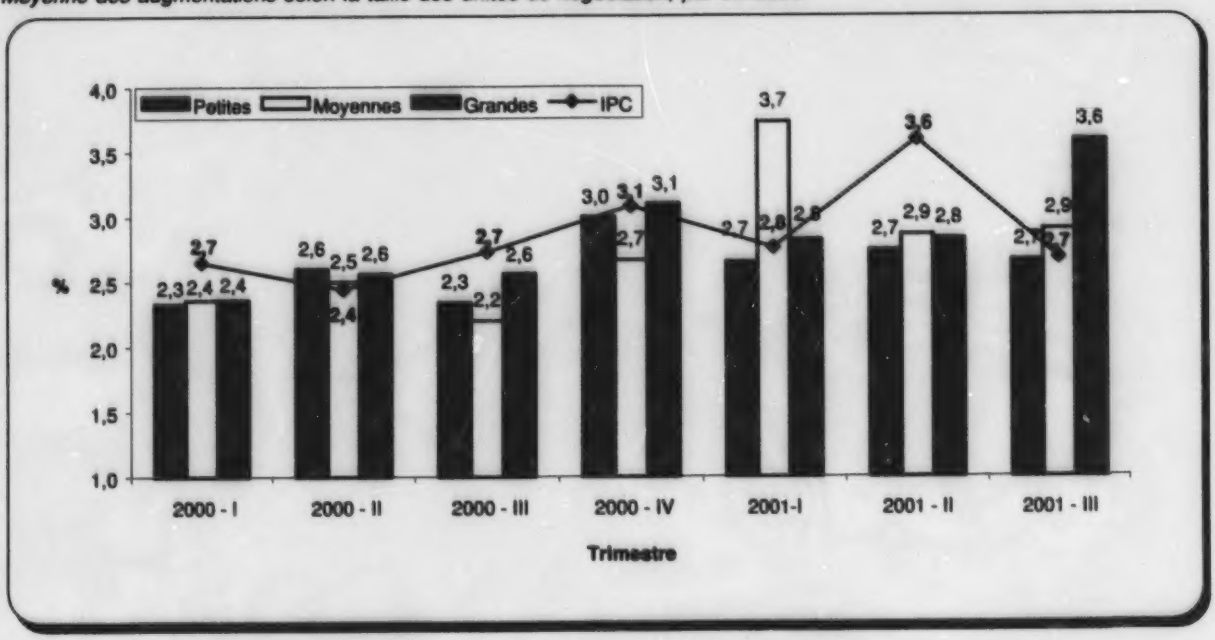

Les **unités de taille moyenne** affichent une augmentation salariale de 2,9 % en moyenne, un taux identique à celui enregistré durant le second trimestre de 2001. Il s'agit d'une baisse par rapport au taux de 3,7 % affiché au cours du premier trimestre, mais d'une légère hausse comparativement au taux de 2,7 % des petites unités. Près de trois quart des employés, soit 72,4 %, obtiennent des rajustements situés entre 2,0 et 3,9 %. Tandis que la moyenne d'augmentation reste inchangée, la répartition des employés est moins dispersée au cours de ce trimestre.

Les **grandes unités** obtiennent la plus forte augmentation salariale enregistrée au cours des six trimestres précédents, soit 3,6 % en moyenne. Dans ces unités, la majorité des employés bénéficient des rajustements les plus élevés. En effet, 38,1 % d'employés visés et 24,0 % des conventions se rangent dans la catégorie des rajustements situés entre 3,0 et 3,9 %. De plus, 29,5 % d'employés touchés par 36,0 % des conventions s'inscrivent dans la catégorie des rajustements établis à 4,0 % et plus. Ces données sont influencées par les rajustements salariaux du secteur public qui s'élèvent à 3,6 % en moyenne et ceux de la sphère de compétence fédérale qui s'établissent à une moyenne de 3,8 %.

Répartition des rajustements salariaux,
selon la taille des unités de négociation et en pourcentage des employés, troisième trimestre 2001

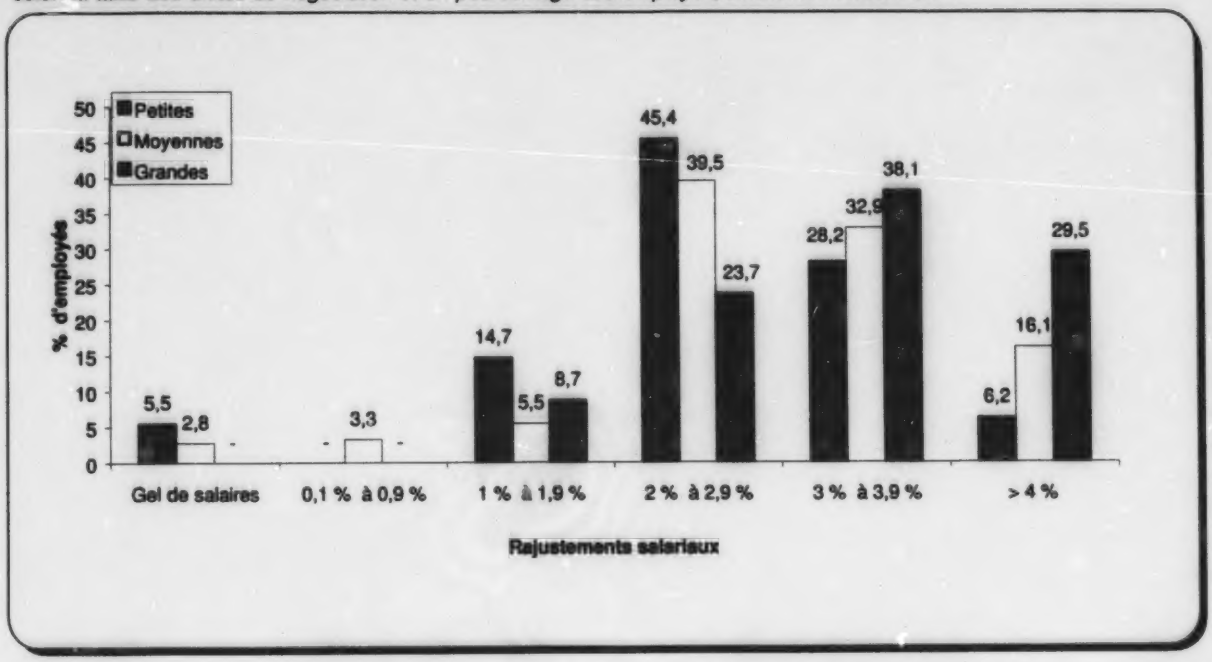

Répartition des rajustements salariaux,
selon la taille des unités de négociation et en pourcentage des conventions, troisième trimestre 2001

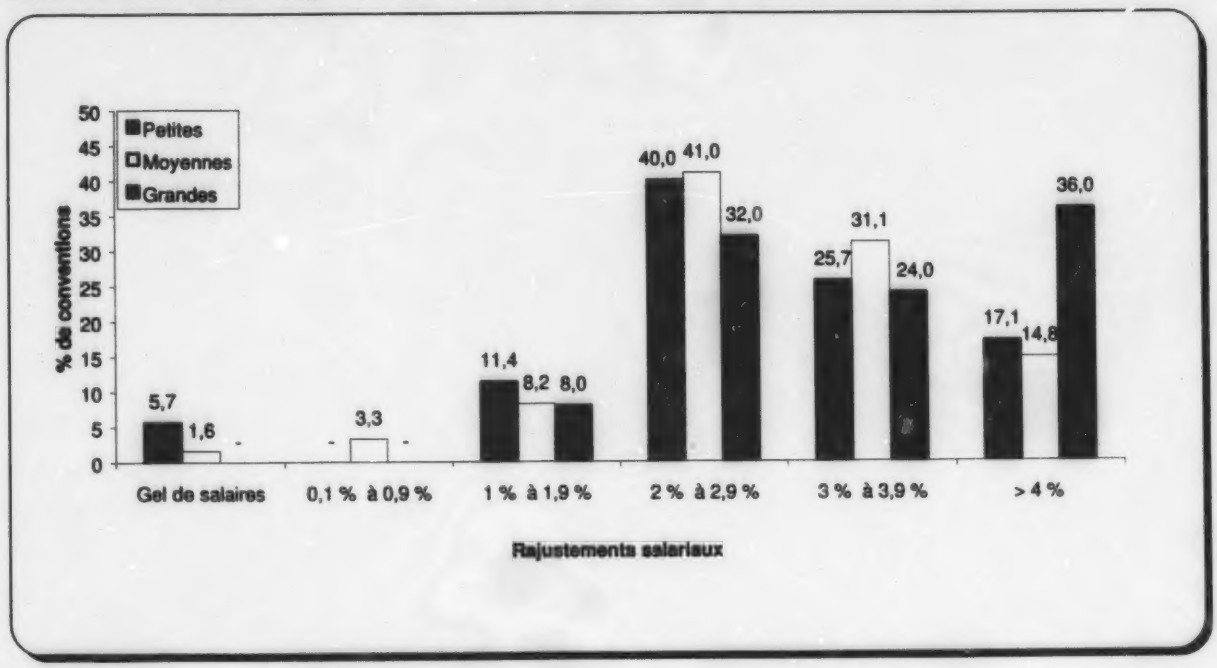

LES ENTENTES CONCLUES DANS LES PETITES UNITÉS DE NÉGOCIATION EN SEPTEMBRE 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Industries primaires (1 convention)					
JM Asbestos inc., mineurs, Asbestos, Qc	300	0,0	0,0	12	2002-01-31
Fabrication (4 conventions)					
DIFCO, tissues de performance inc. (Usine de tissage Magog), production, Magog, Qc	360	2,4	2,5	36	2003-12-31
Petro-Canada, employés d'usine et préposés à l'entretien, Oakville, Ont.	140	3,2	3,5	36	2004-01-31
Phillips & Temro Industries Ltd., employés d'usine et préposés à l'entretien, Winnipeg, Man.	230	2,7	2,5	36	2004-11-30
Technologies Industrielles SNC Inc., production, Le Gardeur, Qc	400	2,7	3,7	36	2004-05-31
Transport (2 conventions)					
Canadian Pacific Railway & St. Lawrence & Hudson Railway, aiguilleurs, à l'échelle du réseau, multi	400	2,2	2,0	48	2004-12-31
Laidlaw Transit Ltd., Welland Division, chauffeurs d'autobus, Welland, Ont.	180	1,3	2,5	24	2003-08-31
Administration publique (2 conventions)					
Brantford Police Services Board, agents de police, Brantford, Ont.	130	3,1	3,0	24	2002-12-31
House of Commons of Canada, empl. d'exploitation, Ottawa, Ont.	250	2,7	2,5	36	2003-04-20

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2001. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.. (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1 800 567-6866
ou (819) 997-3117

SALARIAUX
numéro 12

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

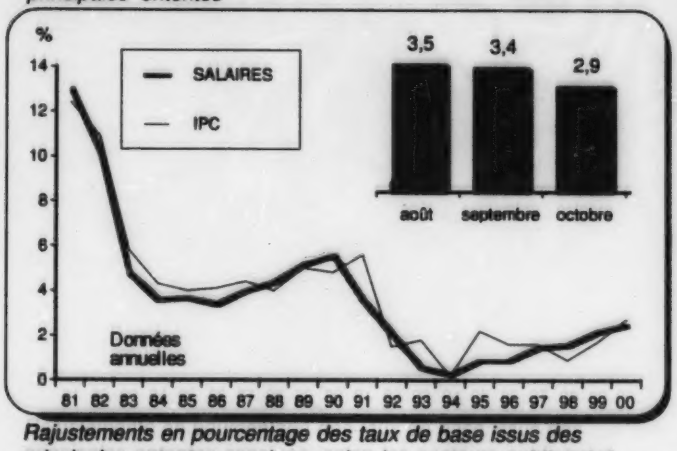

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

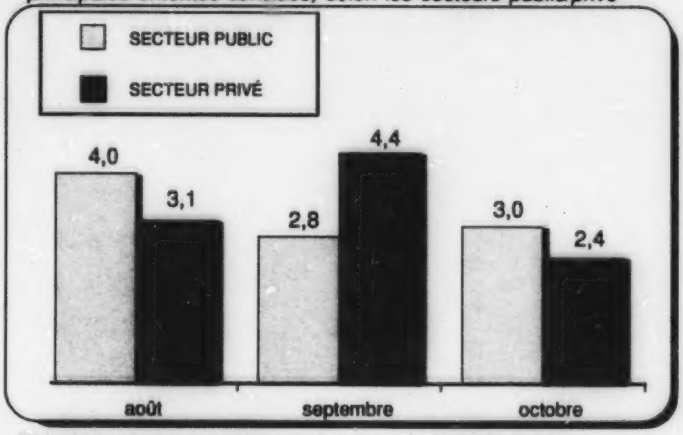

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

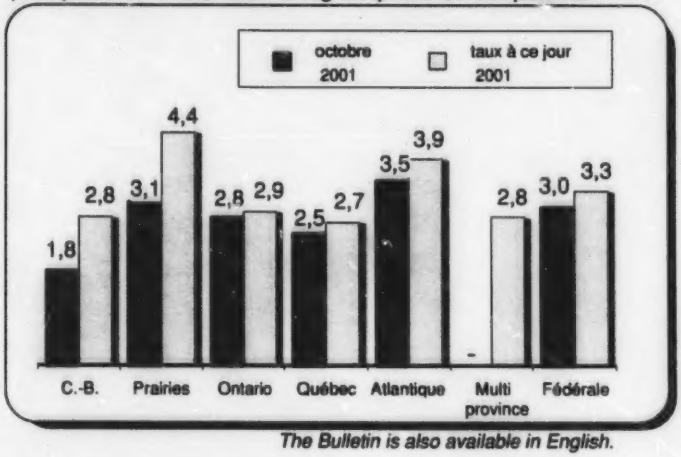

The Bulletin is also available in English.

Les données d'octobre 2001

Les principales conventions collectives signées en octobre **2001** ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux de salaire de base de **2,9 %** par année, pour la durée des conventions. Il s'agit d'une baisse par rapport à la moyenne de 3,4 % enregistrée en septembre, mais d'une légère hausse comparativement à la moyenne de 2,5 % affichée pour l'ensemble de l'année 2000. Au cours des dix premiers mois de 2001, de janvier à octobre, le rajustement du taux de salaire de base s'établit à 3,2 % en moyenne.

Les données du mois d'octobre 2001 sont basées sur l'examen de 17 conventions visant 57 500 employés. Lors des précédentes négociations, le rajustement salarial s'élevait à 1,6 % en moyenne.

Les rajustements salariaux varient entre 1,4 % accordé à 1 400 employés de Rentokil Initial Canada Ltd., et 4,7 % obtenu par 530 employés des services administratifs de l'Institut de technologie du nord de l'Alberta. Environ 93 % de l'ensemble des employés ont reçu une augmentation allant de 2,0 à 3,9 %. Les données du mois d'octobre ont été fortement influencées par deux conventions signées dans le secteur de la santé, en l'occurrence celle négociée par l'Association des hôpitaux de l'Ontario qui accorde, à 25 000 employés non médicaux, une augmentation salariale de 2,8 % en moyenne, et la convention ratifiée par Saskatchewan Association of Health Organizations qui accorde à 12 000 employés, une augmentation de 3,0 % en moyenne.

Le **secteur public** enregistre des augmentations salariales légèrement supérieures à celles du secteur privé. Dans ce secteur, 48 080 employés obtiennent des rajustements de **3,0 %** en moyenne à l'issue de huit conventions signées au cours du mois d'octobre. Il s'agit d'une légère hausse par rapport au taux de 2,8 % affiché le mois précédent et à la moyenne globale de 2,5 % enregistrée pour l'ensemble de l'année 2000. Environ 84 % pour des employés visés par les conventions ratifiées pendant le mois d'octobre se trouvent dans le secteur public.

Dans le **secteur privé**, 9 420 employés reçoivent un rajustement de **2,4 %** en moyenne à l'issue de neuf conventions signées au cours du mois d'octobre. Il s'agit d'une moyenne inférieure à celle de 4,4 % établie pendant le mois précédent, mais d'une très légère hausse par rapport au taux de 2,3 % enregistré au cours de l'année 2000.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, la province de l'Alberta enregistre la plus forte augmentation salariale (4,6 %), et la Colombie-Britannique affiche la

plus faible (1,8 %). Voici, par ordre d'importance, les autres augmentations observées au cours du mois d'octobre 2001 : les provinces de l'Atlantique enregistrent une augmentation de 3,5 % en moyenne ; les provinces des Prairies, 3,1 % (dont l'Alberta qui affiche une moyenne de 4,6 %) ; la sphère de compétence fédérale, 3,0 % ; l'Ontario, 2,8 % ; le Québec, 2,5 %.

Si l'on examine les secteurs d'activité, celui de **l'éducation, de la santé et des services sociaux** compte le plus grand nombre d'employés. Dans ce secteur, six conventions accordent à 46 510 employés (soit 81 % de l'ensemble des employés), un rajustement salarial de **3,1 %** en moyenne ; ce taux représente la deuxième augmentation en importance. En effet, c'est le secteur du **transport** qui enregistre la moyenne d'augmentation la plus élevée avec un taux de **3,5 %** au terme d'une seule convention visant 670 employés d'atelier de Via Rail. Dans le secteur de l'**information et de la culture**, 2 630 employés obtiennent une augmentation de **2,9 %** en moyenne dans le cadre de deux conventions. Voici, par ordre d'importance, tous les autres rajustements qui restent inférieurs à la moyenne nationale établie à 2,9 % : le secteur de la **construction, 2,7 %** ; le secteur de la **fabrication, 2,2 %** ; l'**administration publique, 2,1 %** ; le secteur des **services publics, 2,0 %** et celui des **finances, 1,4 %**. Aucune convention collective n'a été signée dans les secteurs du **primaire**, du **commerce** ou des **loisirs et de l'hôtellerie**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

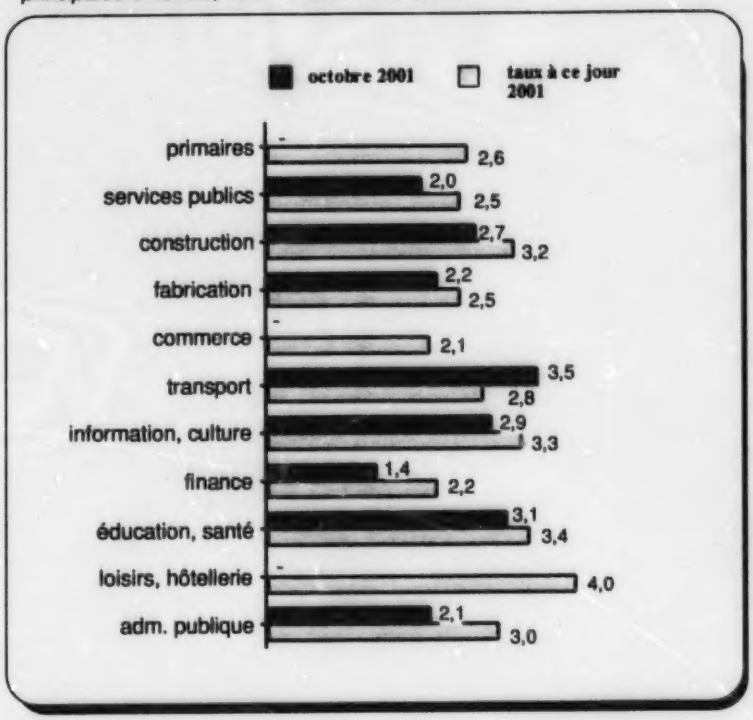

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

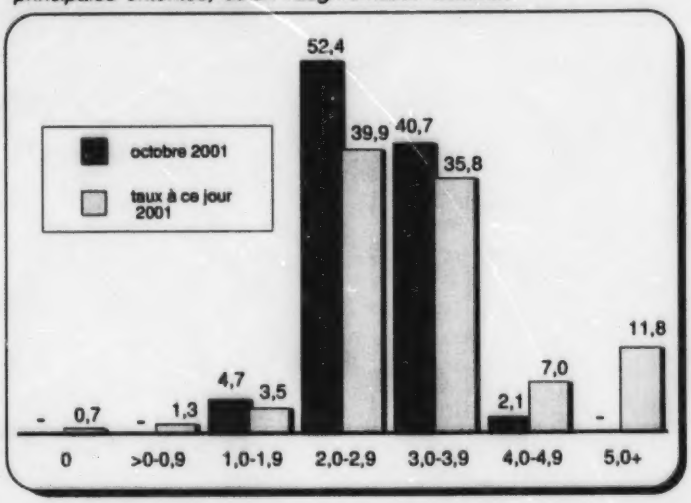

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	3	9 650
Québec	1	510
Ontario	3	27 250
Provinces des prairies	4	13 910
Colombie-Britannique	3	2 880
Multiprovince	-	-
Compétence fédérale	3	3 300

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1998	1999	2000	2000		2001			Taux à	2001		
				3	4	1	2	3	ce jour*	août	sept	oct
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,7	2,2	2,5	2,3	2,9	3,5	2,9	3,4	3,2	3,5	3,4	2,9
Sans clause d'IVC	1,6	2,0	2,5	2,4	2,9	3,7	3,1	3,2	3,2	3,2	3,4	3,0
Avec clause d'IVC	2,8	3,5	2,3	1,8	2,1	2,8	2,2	4,4	2,9	4,5	3,6	2,2
Moy. ann. de 1ère année	1,4	1,9	2,3	2,4	3,1	4,2	2,9	3,7	3,4	3,9	3,5	2,8
Sans clause d'IVC	1,4	1,7	2,3	2,5	3,1	4,3	3,1	3,3	3,4	3,4	3,5	2,8
Avec clause d'IVC	2,5	3,4	2,4	1,2	1,6	3,9	2,3	5,4	3,5	5,7	3,6	2,5
Industries												
Primaires	1,1	2,2	1,6	-	2,3	2,1	2,9	2,4	2,6	-	2,4	-
Services publics	2,4	1,8	3,2	2,5	2,7	2,8	2,0	2,4	2,5	-	1,8	2,0
Construction	2,4	2,0	3,6	2,7	-	2,5	3,2	3,3	3,2	3,1	5,8	2,7
Fabrication	1,5	3,5	2,5	2,2	1,5	1,8	2,7	3,1	2,5	2,5	3,9	2,2
Commerce	1,8	1,3	1,7	1,5	1,7	2,9	2,0	1,4	2,1	-	1,4	-
Transport	2,1	2,8	2,4	2,8	2,4	2,7	2,9	3,0	2,8	2,7	3,1	3,5
Information, culture	1,1	2,5	2,9	-	3,2	3,7	3,1	3,1	3,3	-	3,1	2,9
Finance, services administratifs	0,8	2,8	1,8	1,6	-	2,9	2,0	3,1	2,2	-	-	1,4
Education, santé, assistance sociale	1,4	1,8	2,6	2,7	3,3	4,1	2,8	3,9	3,4	4,4	2,8	3,1
Loisirs, hôtellerie	3,4	2,6	3,0	2,4	3,8	3,0	4,3	2,7	4,0	2,7	-	-
Administrations publiques	1,8	2,2	2,3	2,6	2,5	3,1	3,0	3,0	3,0	3,1	2,7	2,1
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	1,3	1,6	3,6	-	6,3	-	5,0	5,0	5,0	-	-	-
Ile-du-Prince-Edouard	2,1	2,7	2,2	-	-	2,5	-	3,1	3,1	-	3,1	-
Nouvelle-Ecosse	2,9	2,1	2,2	-	-	2,0	2,5	4,5	3,7	4,7	-	2,4
Nouveau-Brunswick	1,5	2,4	2,8	2,7	3,3	4,0	2,0	3,3	3,5	3,3	-	3,6
Québec	1,1	1,6	2,3	2,8	2,5	3,9	2,3	2,7	2,7	2,9	-	2,5
Ontario	1,6	2,2	2,5	2,2	2,9	2,9	3,0	3,0	2,9	3,1	2,8	2,8
Manitoba	1,4	2,5	2,6	2,4	3,3	1,8	2,4	2,6	2,2	-	1,8	2,4
Saskatchewan	1,8	2,0	3,5	-	3,6	3,0	3,0	2,8	2,9	2,7	-	3,0
Alberta	3,0	4,0	4,4	3,0	3,4	5,9	4,6	5,1	5,4	5,5	5,4	4,6
Colombie-Britannique	0,7	0,8	1,6	1,9	2,1	2,7	2,0	4,1	2,8	4,4	2,0	1,8
Multiprovince	1,5	2,2	2,7	2,7	3,2	3,2	2,8	2,6	2,8	-	-	-
Compétence fédérale	2,1	2,8	2,2	3,2	2,3	3,3	3,2	3,6	3,3	4,0	3,1	3,0
Secteur public	1,6	2,0	2,5	2,6	3,0	3,7	2,8	3,6	3,3	4,0	2,8	3,0
Secteur privé	1,8	2,7	2,3	1,9	2,2	2,4	2,9	3,2	3,0	3,1	4,4	2,4
Indice des prix à la consom.	0,9	1,7	2,7	2,7	3,1	3,0	3,6	2,7	3,2	2,8	2,6	1,9

Les données du dernier mois sont préliminaires.

Les données du *taux à ce jour* sont de janvier à octobre

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN OCTOBRE 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Services publics (1 convention)	**650**	**2,0**	**0,0**	**60**	
B.C. Gas Utility Ltd., ouvriers des services publics, à l'échelle de la province, C.-B.	650	2,0	0,0	60	2006-03-31
Construction (2 conventions)	**2 050**	**2,7**	**3,0**	**38,9**	
Construction Management Bureau Limited, électriciens, région continentale, N.-É.	850	2,4*	3,1	60	2006-04-30
Mechanical Contractors Association of N.B. Inc., plombiers et tuyauteurs, à l'échelle de la province, N.-B.	1 200	3,0	3,0	24	2003-06-30
Fabrication (3 conventions)	**2 690**	**2,2**	**1,8**	**51,8**	
Christie Brown and Co. (Division of Nabisco Ltd.), production, Montréal, Qc	510	2,5	2,0	48	2005-04-30
Teck Cominco Metals Ltd, employés d'usine et préposés à l'entretien, Trail, C.-B.	1 330	1,5	1,0	48	2005-05-31
Textron Automotive Company, employés d'usine et préposés à l'entretien, Port Hope, Ont.	850	3,0	3,0	60	2006-12-31
Transport (1 convention)	**670**	**3,5**	**3,6**	**36**	
Via Rail Canada Inc., employés d'atelier, à l'échelle du réseau	670	3,5	3,6	36	2003-12-31
Information et culture (2 conventions)	**2 630**	**2,9**	**3,0**	**37,2**	
MTS Communications Inc., Gérants, à l'échelle de la province, Man.	1 100	3,0	3,0	36	2004-02-18
MTS Communications Inc., MTS, MTS Advanced Inc., téléphonistes, à l'échelle de la province, Man.	1 530	2,8	3,0	38	2004-12-19
Finance, immobiliers et gestion (1 convention)	**1 400**	**1,4**	**0,6**	**36**	
Rentokil Initial Canada Limited, agents de sécurité, à l'échelle de la province, Ont.	1 400	1,4	0,6	36	2004-06-30
Éducation, santé et services sociaux (6 conventions)	**46 510**	**3,1**	**2,9**	**37**	
Government of New Brunswick, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, à l'échelle de la province, N.-B.	7 600	3,7	4,3	42	2004-02-28
Northern Alberta Institute of Technology, employés des services administratifs, Edmonton, Alb.	530	4,7	5,0	36	2004-07-17
Ontario Hospital Association, employés non-médicaux, à l'échelle de la province, Ont.	25 000	2,8	2,5	36	2004-09-28
Saskatchewan Association of Health Organizations, employés non-médicaux, à l'échelle de la province, Sask.	12 000	3,0	3,0	36	2004-03-31
Southern Alberta Institute of Technology, commis et employés de bureau, Calgary, Alb.	680	4,5	5,0	24	2003-06-30
University of Manitoba, instructeurs/chargés de cours, Winnipeg, Man.	700	2,4	0,0	48	2004-08-31
Administration publique (1 convention)	**900**	**2,1**	**2,0**	**48**	
Capital Regional District, commis et employés de bureau, Victoria, C.-B.	900	2,1*	2,0	48	2004-12-31
Conventions avec clause IVC (2 conventions)	**1 750**	**2,2***	**2,5**	**53,8**	
Conventions sans clause IVC (15 conventions)	**55 750**	**3,0**	**2,8**	**37,7**	
Toutes les conventions (17 conventions)	**57 500**	**2,9**	**2,8**	**38,2**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	14 570	N/CO/PR	mar. 00/janv.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC/AFPC	45 080	N/MED	oct.00/juin01
•Agence canadienne d'inspection des aliments	IPFPC	1 130	CO	sept.00
•Gouv. de Terre-Neuve et Labrador	infirmiers(ères)	5 000	N	juin 01
•Gouv. de Terre-Neuve et Labrador	enseignants	9 000	CO	août 01
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	ARB	mars 00
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	enseignants	10 600	N	déc. 01
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP (éducation)	2 500	CO	mars 01
•Bombardier (QC)	IAM	8 000	N	nov. 01
•Gouvernement de l'Ontario	AMAPCEO / SEFPO	52,800	N	mars/déc 01
•Ville de Toronto	SCFP/policiers/pompiers	28,720	N/ARB	divers
•Hôpitaux en Ontario	infirmiers(ères)	40 000	N	mars 01
•TELUS	TWU	16 710	N	déc. 00
•B.C. Public Schools Employers Assn.	enseignants	45 000	MED	mars 01
•Air Canada	SCFP	4 500	N	oct. 01
•PostesCanada	AFPC/maîtres de poste	13 150	CO/N	oct/déc 01
•CN	divers syndicats	5 230	CO	juin 01
•VIA	FIL	500	MED	déc. 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	PR	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazette du travail présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels.

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Données du troisième trimestre 2001 enregistrées par les petites, moyennes et grandes unités de négociation, selon les secteurs d'activité et les secteurs public et privé

Les petites unités de négociation ont été instaurées au cours de l'année 2000 pour satisfaire les demandes des clients et refléter la répartition des milieux de travail de petite taille au sein des industries canadiennes. Ces petites unités ne représentent qu'un échantillon par secteurs d'activité, par opposition aux moyennes et grandes unités de négociation qui représentent toutes les unités de négociation reconnues au Canada.

Au cours du **troisième trimestre 2001,** 121 conventions ont été signées au total et se répartissent comme suit : 35 conventions ont été ratifiées dans les petites unités de négociation; 61 dans les unités de taille moyenne et 25 conventions dans les grandes unités. Ces conventions ont donné lieu à un rajustement du taux du salaire de base de 3,3 % en moyenne.

Les **petites unités** de négociation enregistrent la moyenne d'augmentation la plus faible au taux de 2,7 %. Les conventions signées dans le secteur public accordent une augmentation de 2,6 % en moyenne, comparativement au secteur privé qui obtient une moyenne de 2,8 %. Près de la moitié de l'ensemble des employés, soit 44,7 % dans le secteur public et 45,3 % dans le secteur privé, reçoivent des rajustements salariaux situés entre 2,0 et 2,9 % en moyenne. Si l'on considère les secteurs d'activité, celui de la construction a enregistré la plus forte moyenne d'augmentation, soit 6,4 %, tandis que le secteur primaire obtient la moyenne d'augmentation la plus faible au taux de 1,0 %.

Les **unités de taille moyenne** affichent une augmentation salariale de 2,9 % en moyenne. Les conventions signées dans le secteur public donnent lieu à une augmentation de 3,0 %. Il s'agit d'une moyenne très proche de celle établie par le secteur privé au taux de 2,9 %. Un grand nombre d'employés des secteurs public et privé, soit 42,7 et 40,2 % respectivement, ont obtenu des rajustements salariaux allant de 2,0 à 2,9 %. Selon les secteurs d'activité, le secteur du transport enregistre la plus importante augmentation, soit 3,2 %, et le secteur du commerce de gros et de détail obtient l'augmentation la plus faible au taux de 1,4 %.

Les **grandes unités** de négociation enregistrent une augmentation salariale de 3,6 % en moyenne. Les conventions signées dans le secteur public donnent lieu à une augmentation de 3,9 %. Il s'agit d'une moyenne supérieure à celle du secteur privé qui obtient 3,3 %, et de la plus importante augmentation par rapport à tous les secteurs, aussi bien au sein des petites que des moyennes unités de négociation. Dans le secteur public, 44,1 % des employés s'inscrivent dans la catégorie d'augmentation située entre 4,0 ou plus, comparativement à 62,3 % des employés du secteur privé qui reçoivent entre 3,0 et 3,9 % de rajustement. Si l'on considère les secteurs d'activité, la plus forte augmentation a été enregistrée par le secteur de l'éducation, de la santé et des services sociaux au taux de 4,3 %, et le secteur du transport affiche la plus faible augmentation, soit une moyenne de 2,8 %.

Moyennes des rajustements salariaux au troisième trimestre, par secteur public et privé

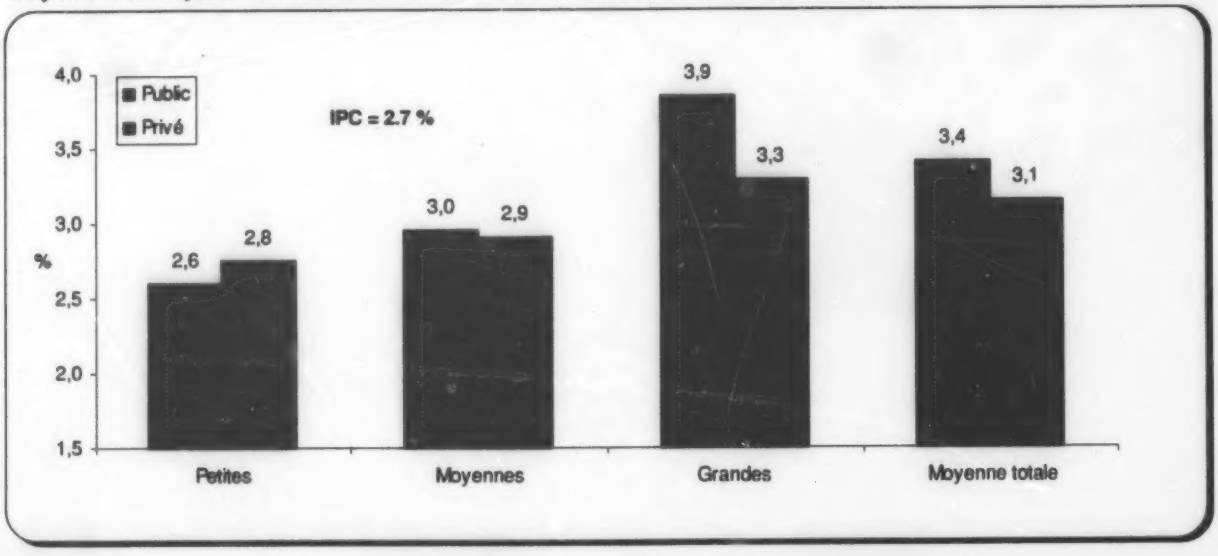

Répartition des rajustements salariaux au troisième trimestre en pourcentage des employés, par secteur public et privé

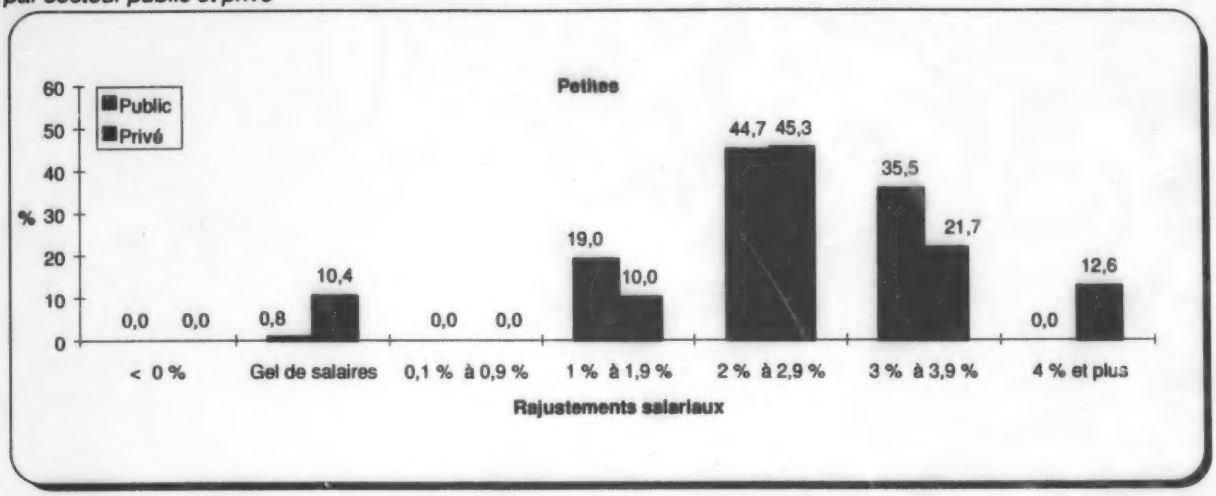

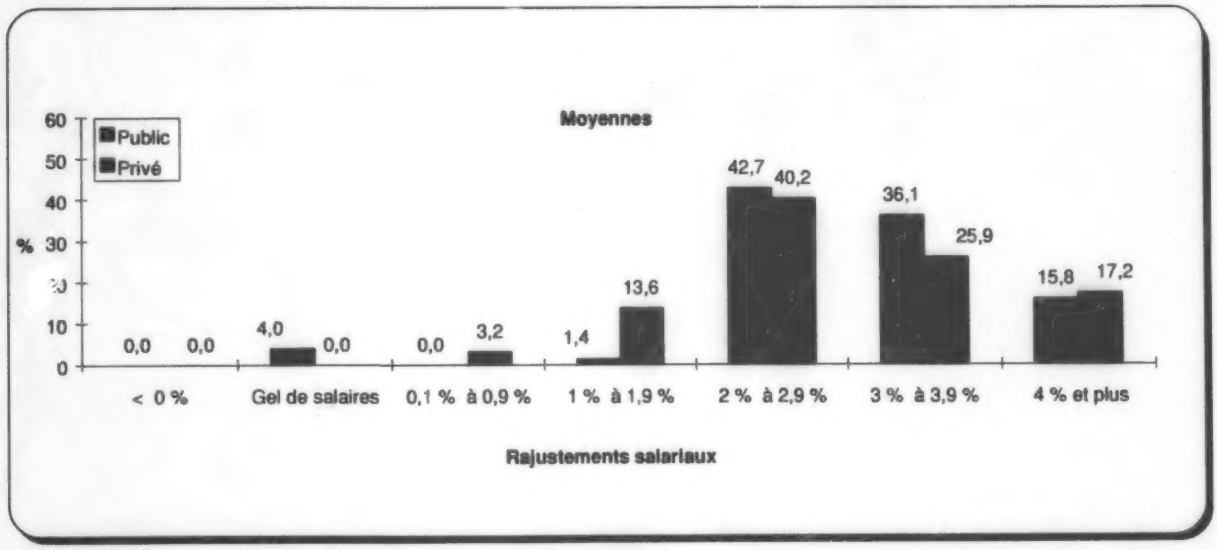

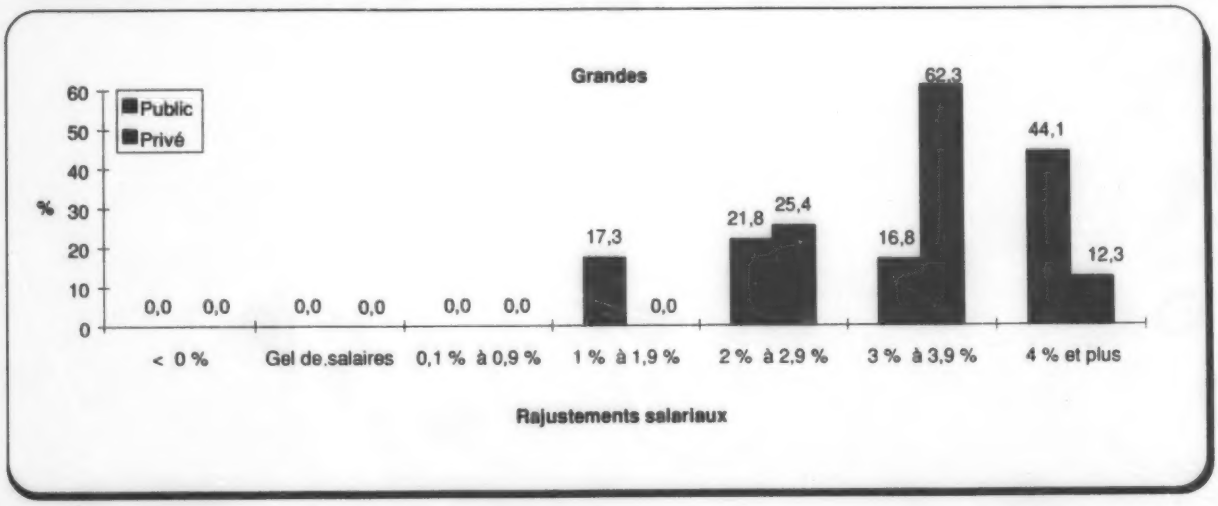

Rajustements salariaux trimestriels par secteur public et privé

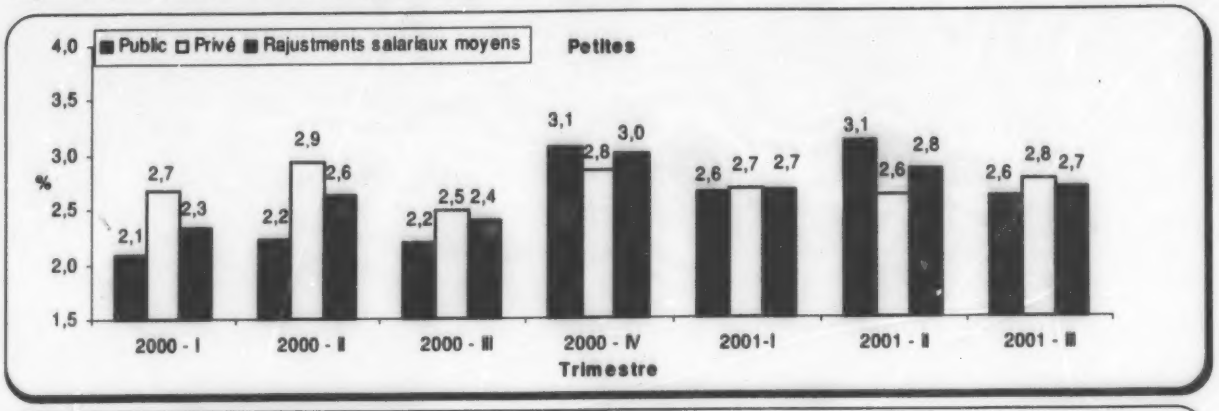

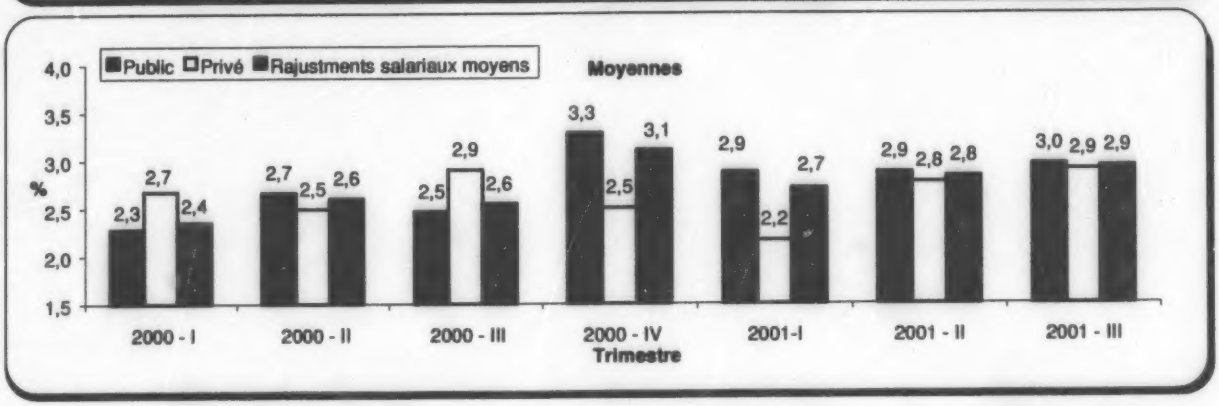

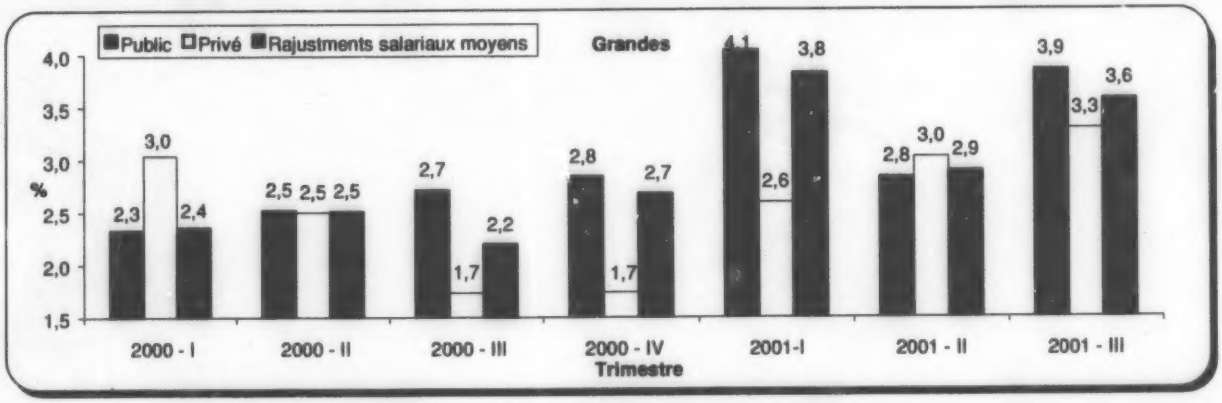

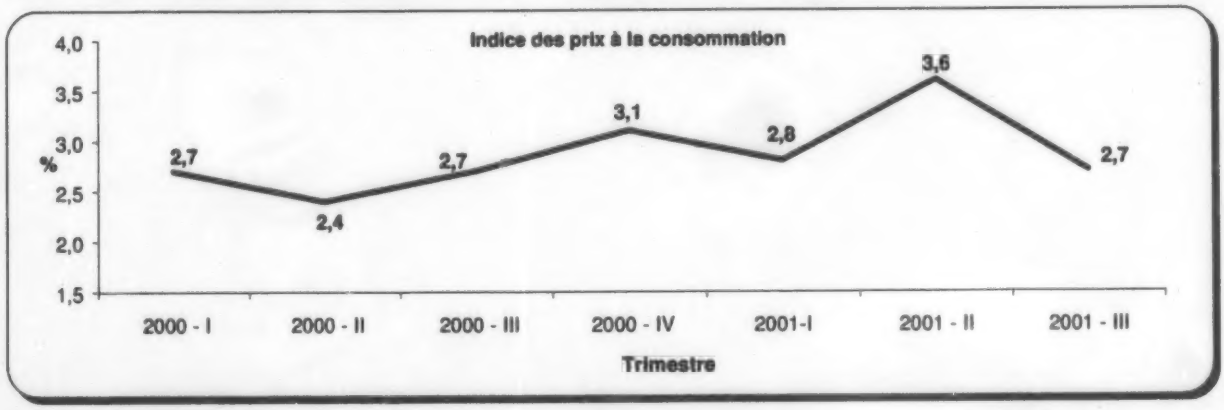

Moyennes des rajustements salariaux au troisième trimestre en pourcentage des employés et par industrie

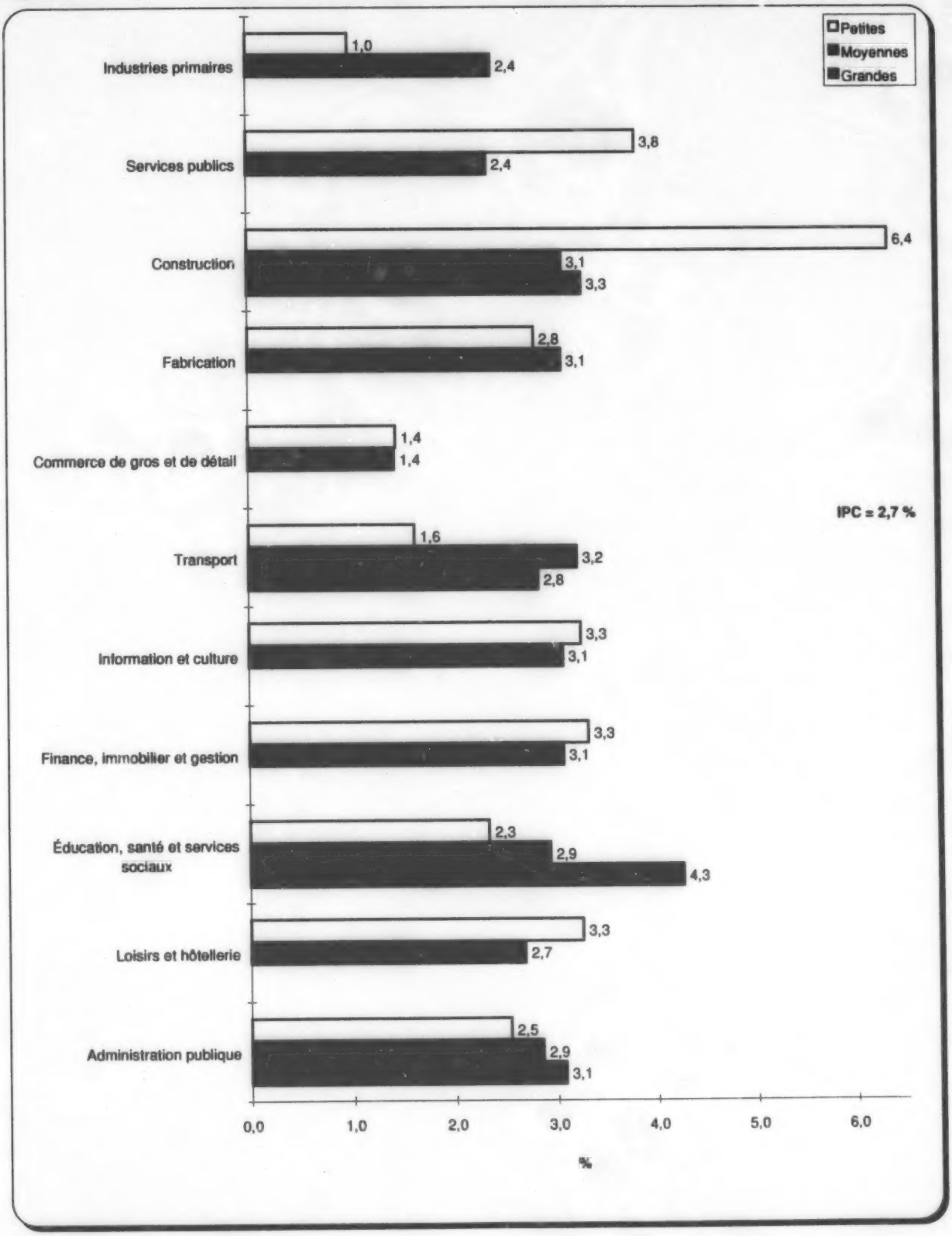

LES ENTENTES CONCLUES DANS LES PETITES UNITÉS DE NÉGOCIATION EN OCTOBRE 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aaaa-mm-jj)
Industries primaires (2 conventions)	520	3,3	4,2	54	
Abitibi Consolidated (division St-Félicien), travailleurs forestiers, St-Félicien, Qc	130	1,9	1,7	72	2006-05-31
Line Creek Resources Ltd., mineurs, Elk Valley, C.-B.	390	3,7	5,0	48	2005-05-31
Fabrication (2 conventions)	910	2,3	2,9	54,1	
Coca-Cola Bottling Ltd., employés d'usine et préposés à l'entretien, Montréal, Qc	450	2,2	2,3	48	2005-07-29
Olymel (Societe en commandite), employés d'usine et préposés à l'entretien, Ste-Rosalie, Qc	460	2,3	3,5	60	2006-07-01
Commerce de gros et de détail (1 convention)	110	1,7	2,1	48	
The Bay, commis de détail, Kamloops, C.-B.	110	1,7	2,1	48	2004-01-31
Transport (3 conventions)	740	2,5	2,3	39,4	
Saskatchewan Transportation Company, chauffeurs d'autobus, Regina, Sask.	210	2,2	3,0	48	2004-12-31
St. Lawrence Seaway Management Corporation, Surveillants, région de Maisonneuve, multi	100	2,7	2,0	36	2003-12-31
St. Lawrence Seaway Management Corporation, exploitation, Canal de la rive sud, multi	430	2,7	2,0	36	2003-12-31
Éducation, santé et services sociaux (1 convention)	430	2,6	2,0	36	
Langara College, Instructeurs/Chargés de cours, Vancouver, C.-B.	430	2,6	2,0	36	2004-03-31
Loisirs et hôtellerie (2 conventions)	450	1,2	0,9	44,5	
Richtree Markets Inc., personnel hôtelier ou de restaurant, Toronto, Ont.	130	1,0	3,0	36	2003-12-26
Vancouver Opera, machiniste, Vancouver, C.-B.	320	1,2*	0,0	48	2004-06-30

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2001. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F